



# MILLE-FEUILLE

DU

# CHABBATH

*Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster*



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les  
feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous .....	5
Shalshet News .....	7
Devinettes sur la Paracha .....	11
Boï Kala.....	12
Baït Neeman.....	14
Mayan Haim.....	22
Koidinov .....	26
La Daf de Chabat .....	27
Autour de la table du Shabbat.....	31
Bnei Shimshon .....	33
Bnei Or Ahaim.....	35
Les perles de la Paracha .....	36



**Torah-Box**

# Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Béhar  
17 Iyar 5784  
25 Mai  
2024  
266

Dvar Torah

BÉHAR

Ce Dimanche, nous célébrerons *Lag BaOmer*. Parmi les raisons soulignant le caractère particulier, l'importance et la signification de *Lag BaOmer* (le 33<sup>ème</sup> jour de la période s'étendant entre *Pessa'h* et *Chavouot*), il y en a deux qui méritent une attention spéciale: Le *Choul'hane Aroukh* explique au nom de la *Guémara* (*Yébamot* 62b) qu'une épidémie mortelle avait éclaté parmi les nombreux disciples de *Rabbi Akiva*, et qu'à *Lag BaOmer*, elle fut stoppée. On peut qualifier cette raison de «passive», ne comportant aucune action et marquant seulement la fin d'une calamité. A l'opposé, *Lag BaOmer* est noté comme un jour de grande joie pour *Rabbi Chimone Bar Yo'haï*. Ce fut le jour de sa mort et de sa montée au ciel, ce qui dans ses propres termes était «un jour d'accomplissement...mon âme étant unie à Lui (D-ieu), éclairée en Lui, absorbée en Lui» (*Zohar* III, 288a). Si grande fut sa joie que cela devint «une Mitsva pour tous... de se réjouir et partager la joie de *Rabbi Chimone Bar Yo'haï*», et que les supplications quotidiennes (*Ta'hanoun*) sont omises ce jour-là. Il y a une connexion évidente entre ces deux aspects de *Lag BaOmer*: Après que les disciples de *Rabbi Akiva* furent décimés, victimes de l'épidémie, *Rabbi Chimone Bar Yo'haï* fut, parmi les nouveaux élèves du Maître qui restaurèrent le monde désolé, le plus éminent et le plus distingué. Sa distinction est attestée par *Rabbi Akiva* lui-même qui dit à *Rabbi Chimone*: «Soit satisfait de ce que moi et ton créateur reconnaissons tes mérites» (*Yérouchalmi Sanhédrin* 1, 2). Les disciples frappés par

l'épidémie avaient attiré sur eux le châtiment Divin en manquant de respect les uns pour les autres. Mais l'attitude de *Rabbi Chimone Bar Yo'haï* contrecarra leur conduite et la corrigea, ainsi qu'il a déclaré: «Je désire et peux absoudre le Monde entier depuis le jour où je fus créé jusqu'à ce moment même» (voir *Soucca* 45b). *Lag BaOmer* appelle à la réflexion sur la signification du jour et sur la personnalité de *Rabbi Chimone*. Deux traits marquants de la personnalité de *Rabbi Chimone* apparaissent comme de brillants exemples pour nous tous: **A)** Son étude de la Thora, à l'exclusion de tout, était si intense qu'on disait de lui «sa Thora est sa vocation (*Torato Oumanouto*)». **B)** Son «amour du prochain» (*Ahavat Israël*) était sans limite et embrassait le «monde entier», au point d'absoudre le jugement Divin de celui qui l'affronte. Certes, on peut, avec raison, se demander: «Qui pourrait approcher le niveau spirituel de *Rabbi Chimone*?» Néanmoins, chacun peut consacrer des temps fixes pour l'étude de la Thora, de sorte que durant ces moments-là, cette étude accède à la haute qualité de «sa Thora est sa vocation». De plus, dans l'esprit d'une «*Ahavat Israël*» illimitée, l'on doit faire tout ce qui est possible pour encourager d'autres Juifs, où qu'ils se trouvent, à faire de même. C'est ainsi, que l'on sera considéré comme les élèves de *Rabbi Chimone Bar Yo'haï* et que l'on méritera de recevoir *Machia'h* prochainement, de nos jours ב"ב.

Collel

«Quel lien relie *Lag BaOmer* et *Pourim*?»

לעילוי נשמות

à Malka Soultana Gold Bat Florence Myriam à Hanina Bat Myriam Lumbrozo à Michaël Ben Léa Layani à Matslia'h Ben Hanna Touitou  
à Fradji Haï Ben Zouiza Guedj à Meikha Bat Myriam

## Horaires de Chabbat

Hadlakat N'erot: 21h19

Motsaé Chabbat: 22h41

1) Le trente-trois jour du Omer (le 18 Iyar), appelé *Lag BaOmer* לג בעומר, est un jour de réjouissance en l'honneur de la *Hilloula* de *Rabbi Chimone Bar Yo'haï* (*Rachbi*). *Rabbi Chimone Bar Yo'haï* (135-170) était un géant de la Thora (*Tana*). Il rédigea notamment le «*Zohar*» qu'il reçut oralement de son Maître *Rabbi Akiva*. Certains ont l'habitude d'organiser une soirée spéciale d'étude en l'honneur de *Rabbi Chimone Bar Yo'haï*. Les passages de la *Guémara* et du *Zohar* mentionnant *Rachbi* y sont étudiés.

2) *Lag BaOmer* est l'occasion pour les enfants des écoles, ayant congé ce jour-là, de faire d'immenses brasiers. Ces feux de joie symbolisent la Thora de *Rabbi Chimone Bar Yo'haï* et évoquent son œuvre maîtresse, le *Zohar*, dont le nom signifie Splendeur et Lumière en référence à la partie cachée de la Thora. Les enfants ont aussi l'habitude de jouer à l'arc et aux flèches. L'origine de cet usage est lié à un récit selon lequel aucun arc-en-ciel n'est apparu du vivant de *Rabbi Chimone Bar Yo'haï* **Yerouchalmi Bérakhot 9, 2**. Il faut préciser que le mot hébreu «*Kéchet*» désigne aussi bien l'arc-en-ciel que l'arc de l'archer. Cette dernière interprétation rappelle aussi l'épopée de la guerre de *Bar Korba* contre les Romains. Une autre coutume, plus récente, instaurée par le *Rabbi de Loubavitch* dans les années cinquante, est celle d'organiser une parade le jour de *Lag BaOmer* au cours de laquelle, les enfants défilent en fanfares, détachement militaire et chars représentant des thèmes de la Thora et des *Mitsvot*.

3) Un autre usage, très répandu en Israël, veut que la première coupe de cheveux d'un garçon (*Halakha*), se fasse à *Méroune*, sur la tombe de *Rabbi Chimone*, à l'âge de trois ans. Mais surtout *Lag BaOmer* est l'occasion de pèlerinages, à *Méroune* près de *Safed* où se trouve la tombe de *Rabbi Chimone Bar Yo'haï*. La nuit venue, des chiffons sont brûlés de toutes parts sur les collines. On ne dit pas de supplications (*Ta'hanounim*) depuis la prière de *Min'ha* de la veille de *Lag BaOmer* et jusqu'à la fin de *Lag BaOmer*. Les *Séfaradim* pourront se couper les cheveux et la barbe dès le lendemain matin, trente-quatrième jour du Omer, jour où cessa l'épidémie qui vit la disparition des vingt-quatre mille élèves de *Rabbi Akiva*.



La perle du Chabbath

Il est écrit: «*Quand vous serez entrés dans le pays que Je vous donne, la Terre sera soumise à un chômage en l'honneur de l'Éternel. Six années tu ensemenceras ton champ, six années tu travailleras ta vigne, et tu en recueilleras le produit; mais, la septième année, un chômage absolu sera accordé à la terre, un Chabbath en l'honneur de l'Éternel*». Quel est le sens de la «septième année» - l'année de la Chemita? L'auteur du **Kli Yakar** écrit que la raison essentielle de cette Ordonnance divine est que D-ieu veut que nous nous appuyions sur le miracle de la sixième année. En effet, *Hachem* nous promet que si nous respectons comme il se doit toutes les Lois de la *Chemita*, Il donnera une bénédiction extraordinaire dans la sixième année qui suffira trois ans: la sixième, la septième et la huitième année (en attendant la nouvelle récolte). Aussi, l'année de la *Chemita* nous enseigne-t-elle, d'une façon exceptionnelle, la foi (*Emouna* אמונה) et la confiance en D-ieu (*Bita'hone* בטחון). Le **Kli Yakar** enseigne encore que l'année de la *Chemita* constitue également un facteur de rapprochement et de paix. Personne, pas même le plus pauvre, ne sème ni ne récolte, personne n'a droit de propriété sur les produits de la septième année. Il y a là, sans aucun doute, un motif de bonne entente, la plupart des querelles ayant leur origine dans l'instinct de propriété qui fait dire, à l'un comme à l'autre: «*Tout ceci m'appartient*». Pendant la septième année du moins, tous sont égaux et cela constitue le secret de la Paix. Pour le **Rambam** (Guide des Égarés 111,39), le Principe de la *Chemita* a pour effet de favoriser le rendement de la Terre: Durant l'année de la *Chemita*, la terre reste en friche, et donc se bonifie et devient plus fertile. Le **Séfer Ha'hinoukh** écrit: «*L'idée essentielle de cet Mitsva, c'est que l'Éternel veut rappeler ainsi à Son Peuple que tout Lui appartient, et qu'à la fin d'une période fixée par Lui, toutes les terres devront revenir à ceux à qui Il a bien voulu les donner* («Car toute la Terre est à Moi» - Chémot 19, 5). Or grâce à cette obligation de compter les années jusqu'au *Yovel* (la cinquantième année), les habitants de ce Pays s'éloigneront du vol et ne convoiteront pas la terre du voisin, sachant que finalement celle-ci reviendra à son légitime propriétaire, désigné par D-ieu au niveau du partage.» Le **Rav Kook** (Introduction à «*Chabbath Haarets*») voit, dans l'arrêt imposé aux conditions habituelles du travail, à la poursuite du gain et aux transactions commerciales, autant de moyens pour purifier l'âme et pour permettre aux dispositions surnaturelles d'Israël de trouver leur épanouissement (le «miracle» de la sixième année). Pour **Ibn Ezra**, le but de l'année de la *Chemita* est de donner au Peuple la possibilité d'étudier pendant un an entier. L'année de la *Chemita* recèle aussi une dimension messianique et cosmique. Ainsi, le **Ramban** explique que le *Yovel* (cosmique) comprend une série de sept fois sept millénaires. Sept mille ans qui se déroulent suivant le schéma des sept «*Séphirot*» du Dévoilement divin: *Hessed* (Bonté) - *Guévoura* (Sévérité) - *Tiféret* (Harmonie) - *Nétsah* (Victoire) - *Hod* (Splendeur) - *Yessod* (Fondement) - *Malkhout* (Royauté). Nous serions selon le **Arizal** dans la seconde *Chemita* cosmique (les autres *Chemitot* étant spirituelles). Les sept mille ans de notre Monde sont décomposés en; deux mille ans de *Tohou* (vide spirituel) jusqu'à *Abraham*; deux mille ans de *Thora* jusqu'à la destruction du second Temple, deux mille ans de période messianique et le septième millénaire entièrement *Chabbath* [à ce propos il est enseigné (**Sanhédrin 97b**): «*Le Monde ne durera pas moins de quatre-vingt-cinq Yovels, et c'est pendant le dernier Yovel que le fils de David viendra*»]. Ainsi, le **Talmud** enseigne: «*L'année de la Chemita repose [la terre] une fois tous les sept ans; de la même façon le Monde se reposera un millénaire sur sept, car il est dit: 'D-ieu seul sera Grand en ce jour'* (Téhilim 148, 13), et aussi: «*Chant, cantique pour le jour du Chabbath*» (Téhilim 92, 1) [c'est-à-dire le jour où tout reposera] et encore: «*Car mille ans sont à Tes yeux comme la journée d'hier*» (Téhilim 90, 4). Le Monde comporte «cinquante mille Yovels»: cinquante cycles de sept fois sept millénaires [**Likouté Thora Kora'h**].

Une mère dont la fille n'avait toujours pas eu le bonheur d'avoir des enfants, décida de voyager à *Mérone* en sa compagnie, prier le jour de *Lag BaOmer*, jour d'anniversaire de la mort de *Rabbi Chimone Bar Yo'hai*, sur son tombeau. Elles montèrent dans l'un de ces nombreux bus qui font inlassablement la navette ce jour-là vers la tombe du *Tsadik*, et s'installèrent confortablement. Quelques instants plus tard, attendant le départ, elles virent avec stupeur un homme très nerveux monter à son tour qui, parvenu à hauteur d'une dame qui se trouvait tranquillement assise, se mit à crier sur elle avec furie prétextant qu'elle lui avait pris sa place. La maman qui avait assisté à toute la scène témoigna que les accusations de l'homme n'étaient pas du tout fondées. Elle avait vu cette jeune femme s'installer dans le bus alors qu'il était encore vide. Les passagers s'efforcèrent alors d'expliquer à l'homme que la jeune femme ne lui avait pas pris sa place, celui-ci déversa toute sa colère sur elle, l'humiliant et l'injuriant devant tout le monde. La jeune femme quant à elle ne répliqua rien et décida finalement de quitter sa place sans mot dire. Au milieu du chemin, l'autobus s'arrêta à une station-service afin de faire faire une pause aux passagers. La mère et sa fille descendirent se dégourdir les jambes et remarquèrent la fameuse jeune femme qui avait été humiliée seule dans un coin. C'est alors qu'un éclair de génie traversa l'esprit de la maman, elle se souvint soudain de la *Ségoula* que *Rabbi 'Haïm Kaniewsky* avait donné à un homme qui désirait avoir des enfants: Demander une bénédiction à quelqu'un que l'on humilie et que ne répond rien. La mère réalisa alors qu'elle se trouvait justement face à une telle personne! Elle s'approcha timidement de la jeune femme et lui demanda de pardonner l'homme qui lui avait causé tant de peine. Celle-ci répondit qu'elle lui avait déjà pardonné... La mère lui raconta alors ce qu'elle avait lu au sujet de la *Ségoula* de *Rabbi 'Haïm* et lui demanda si elle pouvait bénir sa fille qui n'avait toujours pas d'enfants après de longues années d'attente. Avec beaucoup de compassion, la jeune femme bénit la fille de tout son cœur afin qu'elle mérite *Zéra Chel Kayama*. Vous avez deviné la suite... Après neuf mois exactement, jour pour jour, la fille eut un garçon! Elle reçut la bénédiction le jour de *Lag BaOmer* qui est le 18 *Iyar* et accoucha 9 mois plus tard le 19 *Chevat*!

## Réponses

Le jour de *Lag BaOmer* [trente-troisième jour du *Omer*] (18 *Yiar*) tombe toujours le même jour de la semaine que celui de *Pourim* (14 *Adar*) – cette année un Dimanche – [voir **Tour Choul'han Aroukh Ora'h 'Haïm 428**] (le **Tour** donne un signe mnémotechnique pour mémoriser cette relation: פלג חי – Péleg 'Haï: [אמר] ח"י [בעומר] ל"ג / *Pourim, Lag BaOmer, 'Haï* [18] *Yiar*). Quel est le sens profond de cette analogie? Plusieurs réponses, parmi lesquelles: 1) La Délivrance de *Pourim* a eu lieu grâce au mérite de *Moché Rabbénou*, aussi nos Sages nous enseignent-ils que lorsque le tirage au sort d'*Haman* tomba sur le mois d'*Adar*, il se réjouit, car il croyait que ce mois serait de mauvais augure pour le Peuple Juif, puisque *Moché*, leur dirigeant, était mort à ce moment-là. Toutefois, il ignorait que *Moché* était également né à la même date, le 7 *Adar* (la naissance faisant «expiation» de la mort du Maître – **Rachi**, ce jour allait donc contrecarrer le dessein perfide d'*Haman*) [voir **Méguila 13b**]. Or, *Moché* a également une place centrale dans le jour de *Lag BaOmer* (à noter que c'est par le mérite de *Moché Rabbénou* que la *Manne* tombait dans le désert – **Taanit 9a**. Or, selon la '**Hatam Sofer**, le premier jour où elle tomba fut le 18 *Yiar*, le jour de *Lag BaOmer*). En effet, la *Thora* a été donnée à *Moché* au Mont *Sinaï* et celui-ci la transmise à tout Israël [voir **Avot 1, 1**]. De même, *Rabbi Akiba*, le '**Pilier de la Thora Orale**» [**Arizal**], après avoir perdu vingt-quatre-mille de ses élèves, a reconstruit le Monde de la *Thora* [Orale], le jour même de *Lag BaOmer* (selon le '**Hida**) [à noter que *Pourim* est considéré comme le jour de l'acceptation de la *Thora Orale* – **Pri Tsadik sur Chabbath 88a**]. Par ailleurs, le 18 *Yiar* est aussi le jour de la *Hiloula* de *Rabbi Chimone Bar Yo'hai*, qui, le jour de sa disparition dévoila la partie cachée de la *Thora*, le *Zohar*, un avant-goût du grand dévoilement de la *Thora* qui eut lieu à *Chavouot* par l'intermédiaire de *Moché*. Aussi, est-il enseigné que *Rabbi Chimone Bar Yo'hai* possédait une «étincelle» de l'âme de *Moché Rabbénou* [Téfilot **Mikol Hachana – Chaar HaLag BaOmer**] (à noter aussi que l'acrostiche de *Rabbi Chimone Bar Yo'hai* est **RaChBY** ראשי ב"ש et la valeur numérique de son *At-Bach* [permutation inverse] גבשמ est celle de משה *Moché* – 345). 2) *Pourim* célèbre la victoire sur *Amalek* (*Haman*). La *Thora* dit de lui: «*Amalek était le premier des peuples* ראשית גוים (*Réshit Goyim*)» (**Bamidbar 24, 20**) – c'est-à-dire qu'il représente la source spirituelle des sept peuples qui occupaient la Terre d'Israël, symboles des «sept attributs» du Mal. De même, *Lag BaOmer* est considéré comme le jour où l'essentiel des «sept attributs (*Midot*)» (correspondant aux sept semaines du compte du *Omer*) est purifié et arrangé [soit au bout des cinq premières *Midot* – *Hod ChéBéHod*] (et donc libéré de l'emprise du Mal), soit un semblant de la victoire sur *Amalek* [**'Hassidout**]. 3) La reine *Esther* se présenta devant le roi *A'hachvéroch* après une période de trente-trois jours: trente jours où elle n'avait pas été appelée devant le roi (voir *Esther 4, 11*) et trois jours où elle demanda de jeûner (verset 16). Aussi, à l'instar de la période du *Omer*, après une période de trente-trois jours de voilement, la reine *Esther* allait entreprendre, au cours de cette rencontre avec le roi, le début de l'annulation du décret d'*Haman* et l'émergence de la lumière pour les Juifs [**Likouté Lévi Its'hak**].

# LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN

## PARACHA BEHAR 5784

### LA PERIODE DE L'OMERE

La raison d'être du peuple d'Israël c'est la Torah et c'est en vue de sa réalisation par les hommes, que Dieu créa le ciel et la terre : c'est ce que nous apprend un passage du prophète Jérémie ( 33 ,25 ) « *Im lo berity yomam valayela, houkot chamayim vaarets lo samti...* » voici ce que déclare l'Eternel : ai-je révoqué mon alliance avec le jour et la nuit, de même jamais je ne rejeterai la postérité de Jacob, ni celle de David mon serviteur » C'est donc la révélation de la loi et son acceptation par Israël qui a été le but essentiel de la Sortie d'Égypte, selon le Sefer Hahinoukh, qui conclut « la soumission à Dieu et à Sa loi aura plus de signification pour le peuple d'Israël que le passage de la servitude à la liberté. La sortie d'Égypte est donc l'événement qui va servir de signe pour la réalisation du second événement, plus important, et qui est la révélation de la Torah. C'est ce qui conduit le peuple d'Israël à compter les jours puis les semaines qui le sépare de l'évènement du don de la Torah.

#### ORIGINE DE L'OMERE

Le second jour de la fête de Pessah, le 16 Nissan, on offrait en plus du sacrifice de la fête, une mesure de céréales moissonnée fraîchement en Erets Israël, conformément au texte du Lévitique chap 23 « Quand vous arriverez dans le pays et que vous y ferez la moisson, vous apporterez un Omère des prémices de votre récolte d'un champ situé près de Jérusalem. L'offrande de l'Omère est constituée par une mesure d'un 10<sup>e</sup> d'Epha de farine, pétris avec un Log d'huile d'olive. Or la tradition nous enseigne que cette offrande de l'Omère a toujours lieu le lendemain du premier jour de Pessah, le 16 Nissan. En quoi ce détail est-il important? L'offrande de l'Omère constitue la preuve que le peuple arrivera dans le pays que l'Eternel avait promis à notre ancêtre Abraham de lui donner un patrimoine éternel.

En effet, lorsque le peuple d'Israël reçut l'ordre de compter les jours dès le lendemain de Pessah, soit le 16 du mois de Nissan, c'est-à-dire dès le lendemain de la sortie d'Égypte, c'est pour relier la sortie d'Égypte à la révélation du Sinai, 49 jours plus tard. Chaque jour avait son importance pour débarrasser le peuple des 49 degrés d'impureté qu'il avait contractés en Égypte. En donnant cette précision, la Torah a voulu rappeler que nos ancêtres n'avaient reçu de la part de l'Eternel la liberté tant souhaitée qu'après deux siècles d'attente et ils n'en étaient pas pour autant arrivés au but recherché. En effet, une société basée uniquement sur la liberté ne peut pas subsister sans l'existence d'une loi réglant et limitant celle-ci, sinon la liberté peut déboucher sur de l'anarchie. Aussi, dès le lendemain de la sortie d'Égypte, les enfants d'Israël se mirent à compter les jours qui les séparaient de ce second don divin qui allait compléter la liberté acquise, le message divin qui allait dorénavant régler leur vie tout en limitant leur liberté nouvellement acquise. D'où le devoir de compter les jours entre le moment où était offert à l'Eternel un Omère d'orges nouvelles et l'anniversaire de la révélation du Sinai, soit les 49 jours qui rattachent d'une manière solide le matériel- l'orge-, au spirituel -la Torah-. Et c'est ainsi qu'au cours de son existence, l'homme est invité à porter son effort sur ces deux éléments, car il est à la fois corps et esprit ainsi qu'il est dit symboliquement dans les Pirké Avot : « *Im ein kemah ein Torah s'il n'y a pas de farine, il n'y a pas de Torah, et s'il n'y a pas de Torah, il n'y a pas de farine* ». Le nombre 49 qui correspond aux 49 degrés d'impureté d'Égypte a la même valeur numérique que Lèv (30+2) +Tov( 9+6+2)= 49, Pour sortir de l'impureté le moyen le plus sûr est d'avoir un « bon cœur », essentiel pour l'amour de Dieu et l'amour de son prochain.

#### LA PERIODE PLUS JOYEUSE DE L'ANNEE

La période allant de Pessah à Chavouot devait être la plus joyeuse de l'année, en souvenir du temps qui sépare la libération d'Égypte de la révélation du don de la Torah. Malheureusement à l'époque de Rabbi Akiba, la mort de 24000 de ses disciples, plongea le peuple juif dans un deuil profond, mais en fait pour Rabbi Akiba, cette époque portait un double enseignement, comme en témoigne l'anecdote suivante :

Rabbi Akiba se promenait accompagné de quelques rabbins sur l'esplanade du Temple lorsqu'ils virent un renard sortir de sa tanière. Les Rabbins se mirent à pleurer tandis que Rabbi Akiba riait de tout son cœur. Les rabbins lui demandèrent pourquoi il rit, Rabbi Akiba répondit « et pourquoi vous, vous pleurez ? Moi, je ris parce que de même que la première prophétie s'est réalisée, « des renards, vont courir.. » je suis convaincu que la seconde prophétie, la promesse divine de reconstruction se réalisera également.

Cette anecdote montre la grande foi de Rabbi Akiba qui, loin de se laisser abattre après le décès de ses milliers de disciples, va se mettre à la recherche de nouveaux disciples pour relancer la connaissance de la Torah. Il alla dans le Sud du pays et y fonda une nouvelle Yéchiva. De cet institut talmudique sortiront six grands maîtres qui redoreront le blason de la Loi orale. En effet, sans la loi orale qui précise l'esprit et le contenu de la loi écrite, le peuple juif est appelé à disparaître, le peuple juif étant davantage le peuple de l'interprétation du Livre saint. La parole de Dieu passe par celle des hommes qui se dévouent pour elle. Le message de Rabbi Akiva porta ses fruits : un double message d'une grande limpidité « il ne faut jamais arrêter de prier ni d'espérer mais aussi il ne faut jamais oublier ce qui s'était passé ».

#### RABBI CHIM'ON BAR YOHAÏ

Parmi les disciples que Rabbi Akiba a réussi d'engager dans cette aventure de restauration du judaïsme, Rabbi Chimon se distingue par son charisme et sa fougue. Il est né 50 ans après la destruction du second temple. Il faisait partie du cercle restreint des dirigeants spirituels de sa génération. Jeune garçon déjà Rabbi Chimon étudia dans la Yechiva de Yavné fondée par Rabbi Yohanan Ben zakai dont le principal maître étant Rabbi Akiba qui le considérait comme son fils. Rabbi Chimon s'est montré à la hauteur de son espérance pendant les terribles persécutions perpétrées sur l'ordre de l'empereur Romain Hadrien qui ferma les académies talmudiques et interdit l'étude de la Torah, sous peine de mort. Malgré le décret de l'empereur Hadrien, Rabbi Akiba continua d'enseigner la Torah, aidé de son disciple dévoué. A cette époque difficile la survie du judaïsme était en danger. Pour transmettre la Torah il fallait avoir reçu l'ordination rabbinique. Au péril de sa vie Rabbi Yehouda Ben Bava prit l'initiative de délivrer la *Sémikha*, c'est-à-dire l'ordination rabbinique, à des érudits afin que le peuple juif puisse disposer de maîtres véritables ayant reçu la semikha. Rabbi Yehouda Ben Bava fut arrêté et exécuté.

#### LA FUITE DE RABBI CHIMON.

Une grande discussion s'engagea entre les rabbins pour savoir ce qu'il convenait de penser des « progrès » réalisés en Terre sainte par la civilisation romaine. Rabbi Chimon fut recherché pour ses idées rebelles et dut se réfugier dans une grotte avec son fils Elazar. Ils y restèrent durant 12 ans, se nourrissant uniquement de caroube et d'eau, et n'ayant pour seule activité que l'étude de la Torah et la prière. Au bout de 12 ans, le prophète Élie leur apparut pour leur annoncer que les décrets à leur encontre ont été annulés. Rabbi Chimon et Rabbi Elazar sortirent de leur cachette et traversèrent un champ où un fermier labourait la terre ; Rabbi Chimon fit la remarque suivante : voilà des hommes qui abandonnent l'étude sacrée pour s'adonner à des activités matérielles. A peine avait-il prononcé ces mots que le champ fut enveloppé d'un nuage de fumée et une Voix du ciel s'exclama : « êtes-vous venus pour détruire le monde : « retournez à votre caverne ». Ils retournèrent dans la grotte et y séjournèrent 12 mois supplémentaires.

#### LAG BAOMER.

Après avoir guéri la fille de l'empereur, par reconnaissance, l'empereur accorda à Rabbi Chimon de choisir l'objet le plus précieux du Trésor Romain. Rabbi Chimon n'hésita pas à demander en contrepartie de ses services l'annulation des décrets ordonnés à l'encontre des juifs. C'est ainsi qu'il réussit à écarter le danger qui planait sur son peuple.

Rabbi Chimon fut le premier à enseigner publiquement la dimension mystique de la Torah, la Kabale, et fut l'auteur de son œuvre monumentale, le Zohar.

Le jour de son départ de ce monde Rabbi Chimon demanda à ses disciples de considérer cette date comme « le jour de ma joie ». Nous célébrons chaque année à Lag Baomer, le 33<sup>ème</sup> de l'Omèra, la vie de Rabbi Chimon bar Yohayi ainsi que le miracle qui mit fin à l'épidémie qui a frappé les disciples du grand Rabbi Akiba.



## La Parole du Rav Brand

### Rabbi Chimon, 33<sup>ème</sup> de l'Omer

Le gouvernement romain décréta un jour l'interdit pour les juifs de respecter le Chabbat, de circoncire leurs fils et d'observer les lois de nida. Comme rabbi Chimon bar Yohaï était un habitué des miracles, on lui demanda de se rendre à Rome chez l'empereur pour annuler ces décisions. En route, un démon vint à sa rencontre et lui proposa son aide. Rabbi Chimon pleura alors en disant : « Pour venir en aide à Hagar, la servante de notre père Avraham, un ange s'est présenté par trois fois, et moi, je n'ai droit à aucun ange, mais juste à un démon ! Mais que le miracle arrive par cela ! » Le démon le devança et s'introduisit dans le corps de la princesse qui tomba aussitôt malade. Proposant à son père ses services d'exorciseur, Rabbi Chimon chassa le démon. Et en récompense, le roi annula les décrets contre les juifs<sup>1</sup>.

Pourquoi Rabbi Chimon était-il déprimé : quelle différence y a-t-il si c'est un ange ou un démon qui vient en aide ? En fait, un miracle produit par l'intervention d'un saint sanctifie grandement le nom de D.ieu, et par conséquent, les gens adhèrent plus à Lui, comme il fut à l'époque des rois Tzadikim, entre autres Hiskia, ou David<sup>2</sup>. D.ieu magnifia la famille des Patriarches. Pour la promesse de la naissance d'Its'hak et de sa descendance – le peuple juif si saint – Il apparut personnellement à Avraham. Et pour annoncer à Hagar qu'elle enfanterait un fils et que celui-ci aurait une nombreuse descendance, Il lui envoya un ange. Grâce à cette intervention, une multitude de ses descendants croient et adorent D.ieu. Quant au décret des Romains et aux persécutions contre le judaïsme et les juifs fidèles, ils sont la conséquence entre autres de la diffamation des traîtres juifs – les premiers juifs-chrétiens – qui les dénigrèrent devant le gouvernement romain. C'est essentiellement eux qui étaient visés par les Sages dans la prière à D.ieu de contrecarrer les projets des traîtres et des hérétiques. Rabbi Chimon espérait qu'un ange viendrait à son secours, et qu'un miracle éclatant neutraliserait les mouvements hérétiques. Quant à l'utilité d'un miracle produit par un démon, il serait considérablement réduit, comme est réduite la puissance d'un démon par rapport à celle d'un ange. Rabbi Chimon instaura la prière de

Berikh Chemé... que nous prononçons à l'ouverture du Hékhhal, avant la lecture de la Torah<sup>3</sup>. Les Hommes de la Grande Assemblée établirent les prières en public, et Rabban Gamliel et son Sanhédrin celle contre les hérétiques. Pourquoi Rabbi Chimon institua-t-il une nouvelle prière ? En fait, après les terribles persécutions que subirent les juifs fidèles, qui précédèrent et suivirent la mise à mort de son maître rabbi Akiva, rabbi Chimon fut la personne emblématique qui prit le flambeau de la lutte contre les hérétiques. Il encouragea partout les juifs à rester fidèles à la Torah, et à croire en l'aide de D.ieu, au dépit des prêches décourageantes et venimeuses de ces juifs-chrétiens, qui proclamaient que D.ieu avait 'has véchalom abandonné le peuple juif. Comme son maître rabbi Akiva, lui aussi relevait l'image des juifs à leurs yeux : « Tous les juifs sont des princes » ; « heureux juifs, à qui D.ieu a donné là une chose précieuse avec laquelle le monde a été créé » ; « Heureux juifs, devant qui vous vous purifiez... »<sup>4</sup>. Et les prêches de Rabbi Chimon rapportés dans le Zohar sont entre autres un hymne d'amour entre D.ieu et Son fidèle peuple juif à jamais. Il instaura alors que tout le peuple fasse cette déclaration intense avant la lecture de la Torah, où nous disons entre autres : « [...] Je suis le serviteur de HaKadoch Baroukh Hou, qui s'incline devant Lui et devant l'honneur de la Torah à tout moment. Je ne m'appuie pas sur un homme, ni sur le fils d'un dieu, mais sur le D.ieu au ciel, qui est le véritable D.ieu, sur Sa Torah qui est la vraie Torah, et sur Ses prophètes qui sont les véritables, et sur Celui qui fait beaucoup de biens véritables au peuple. C'est en Lui que j'ai confiance, et c'est à Lui que je chante des louanges [...] » Chaque juif déclare officiellement qu'il ne croit pas à leur dieu humain et d'affabulation ni à ses disciples – ces prophètes mythomanes – qui fabriquèrent une Torah d'imposture. Nous croyons uniquement aux vrais prophètes, en la vraie Torah et dans le vrai D.ieu au ciel, qui continue à distribuer des biens véritables. Ce n'est pas un hasard si jusqu'aujourd'hui, nous gardons particulièrement de ce maître un souvenir si affectueux.

1 Méïla 17a/b. 2 Rois 2,20,35 ; Chemouel 2,5,6.

3 Zohar, Vayakel 206a. 4 Baba Metzia 112b ; Avot, 3,14 ; Michna fin Yoma.

**Rav Yehiel Brand**

### La Question

Notre paracha débute en ces termes : « Hachem parla à Moché au mont Sinaï... Lorsque vous viendrez sur la terre que Je vous donne... Six années tu sèmeras ton champ... Et lors de la septième année ce sera le Chabat pour la terre ».

Nos Sages (que Rachi rapporte) s'interrogent. Pour quelle raison la Torah assimile particulièrement la chémitta (l'année de jachère lors de la 7<sup>ème</sup> année) avec le mont Sinaï ?

Beaucoup de réponses ont été données à cette question, mais attardons-nous sur le point culminant reliant ces deux notions entre elles.

Rav Moché Chapira explique (au sujet de ticha béav) que si l'épisode du don de la Torah au Sinaï, correspond à l'obtention de la Torah "théorique", celle de l'étude, l'entrée en Erets Israël quant à elle, renvoie à

l'acceptation de la Torah en pratique, seul lieu où les mitsvot sont en mesure d'atteindre leur pleine dimension. Or, nous savons que la révélation du Sinaï, avait pour but premier d'ancrer de manière indélébile, la foi au sein de chaque membre du peuple d'Israël. Ceci étant confirmé par le premier des 10 commandements : « Je suis l'Éternel ton D.ieu, qui t'ai fait sortir d'Égypte ».

Par ailleurs, nos Sages nous expliquent qu'une des raisons principales de la mitsva de la chémitta est de concrétiser notre croyance en Hachem et dans le fait qu'Il nous enverra notre subsistance, sans que nous n'ayons besoin (épisodiquement) de travailler la terre (ce lien ne pouvant être pleinement vécu qu'en Erets Israël).

Ainsi, nous pouvons considérer que la mitsva de chémitta, (mitsva s'appliquant sur l'intégralité de la terre d'Israël) est la concrétisation pratique de la mitsva spirituelle de Emouna (de la foi), reliant ainsi directement celle-ci à la révélation Sinaïque.

G.N.

**Chabbat  
Behar**

17 Iyar 5784  
25 Mai 2024

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 55	20 : 17
Paris	21 : 19	22 : 41
Marseille	20 : 47	21 : 58
Lyon	20 : 57	22 : 13
Strasbourg	20 : 57	22 : 17

\* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

**N° 388**

### Pour aller plus loin...

**1)** Quel enseignement pourrait-on apprendre de la juxtaposition que la Torah fait entre le dernier verset de la Sidra de Emor dans lequel il est écrit (2423) : « Vayirguémou oto avène », et le 1<sup>er</sup> verset de la Sidra de Béhar (25-1) déclarant : « Vayedaber Hachem el Moché béhar Sinaï lémor » ?

**2)** Qu'est-ce que la "Tosséfète Chévi'it" ?

**3)** Le traité Roch Hachana (28) enseigne que selon Rava, celui qui est « tokéa lachir » (" il sonne du Chofar seulement pour son plaisir de faire de la musique") à Roch Hachana, est acquitté de son obligation d'écouter le Chofar le "yom hadin". Où trouvons-nous une allusion à cette opinion de Rava dans notre Sidra ?

**4)** Quel parallèle pouvons-nous observer entre la Mitsva du "maasser ani" ("dîme pour les pauvres") et le "maassei Béréchit" ?

**5)** Le traité Sanhédrin (97) enseigne : « Eine ben David ba ad chétiikhlé pérouta mine hakisse ! » ("le Machia'h ne viendra que lorsqu'on n'aura même plus en poche ne serait-ce qu'une pérouta!"). Où entrevoyons-nous une allusion à cet enseignement dans notre Sidra ?

**6)** Il est écrit (25-26) : « Véiche ki lo yihyé lo goel, véhissiga yado oumatssa kédé guéoulato ». À quel enseignement fondamental fait allusion ce verset ?

**Yaacov Guetta**

[shalshéletnews.com](http://shalshéletnews.com)

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Ilana Marcelle Bat Sarah & Georges Moché ben Rah'el

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

## Halakha de la Semaine

### A partir de quand peut-on se couper les cheveux et se raser ?

#### Tradition Séfarade (la plus répandue) :

Les élèves de Rabbi Akiva périrent de Pessa'h jusqu'au 34<sup>ème</sup> jour du Omer [Beth Yossef 493 au nom du Midrach qui rapporte qu'ils sont Niftar de Pessa'h jusqu'à la moitié de Chavouot, soit 15 jours avant Chavouot]. C'est pourquoi, on attendra le 34<sup>ème</sup> jour au matin pour se raser, (soit lundi matin cette année) selon le principe que le fait d'observer une partie de deuil le début de la journée est considéré comme l'avoit observé intégralement. On attendra toutefois de faire sa Tefila avant de se raser (Voir Ch. A 89,3).

Il est à noter que selon la Kabala, il conviendra d'attendre la veille de Chavouot pour se raser/se couper les cheveux [Birké Yossef 493,6 ; Yis'hak Yéranen 7,43 et 4 qui souligne que cela inclut également la barbe, et le fait que le Chaar Hakavanote écrit que le Arizal se coupait les cheveux la veille de Chavouot ne vient pas exclure la barbe, mais est dû simplement au fait qu'il ne se rasait pas la barbe toute l'année, et ainsi écrit Rav Ben Tzion Mouçaïf (à l'encontre du Or Létsion 17,6)]. Ainsi est la coutume des juifs de Djerba/Gabes (Berit Kehouna Marekhet Ayine et 15 ; Hayime Beyad 1,43) ainsi que des gens pieux du Maroc (Noheg Behokhma Guiloua'h et 4 ; Netivot Hamaarav et 18 ; Maguen Avote 493,2 ; Ateret Avot 23,12).

#### Tradition Ashkénaze :

Selon Tossefot les élèves sont Niftar de Pessa'h à Chavouot, en excluant les jours de fête : Pessa'h (6)/Chabbat (7)/Roch Hodech (3) ce qui fait 33 jours de deuil. Certains débentent alors le lendemain de Roch Hodech Iyar jusqu'à Chavouot, car il y a 33 jours du 2 Iyar à Chavouot [Rama 493,3/Biour Halakha; Voir aussi le Maguen Abraham 493,5/Michna Beroura 493,15 qui rapportent d'autres façons de procéder]. De nos jours, la coutume Ashkénaze la plus répandue est conforme à celle mentionnée par le Beth Yossef plus haut à la différence qu'il sera toléré de se raser dès le 33<sup>ème</sup> jour du Omer car selon cet avis, le deuil prit fin le 33<sup>ème</sup> jour [Rama 493,2]. Il est à noter tout de même que la fin du deuil n'est pas censé être une raison de se réjouir, et la raison pour laquelle la coutume s'est répandue de se réjouir le 33<sup>ème</sup> jour du Omer provient probablement du fait que ce jour-là, le Zohar fut dévoilé (Sdé Hemed au nom du 'Hida) ou bien que cela correspond au jour où Rabbi Akiva a donné la Smikha à ses 5 élèves restants (dont Rachbi), et c'est à partir de ces élèves que la Torah a rejailli ['Hida ; Caf Ha'hayim et 26 au nom du Peri Hadach].

Enfin, lorsque Lag Laomer tombe dimanche (comme cette année), les Ashkénazim pourront se raser vendredi en l'honneur du Chabbat (Rama 493,2).

David Cohen

## Pirké Avot

**Ben Zoma dit : qui est le sage ? Celui qui apprend de tout homme ... qui est le fort ? Celui qui contrôle ses pulsions ... qui est le riche ? Celui qui se contente de ce qu'il a ... qui est l'homme honorable ? Celui qui honore les créatures...** (Avot 4,1)

Dans notre michna, Ben Zoma nous évoque les 4 sources amenant un homme à être estimé, ayant atteint dans chaque domaine, une sorte de plénitude.

Celles-ci peuvent se classer en 2 catégories : d'un côté la sagesse et la force qui sont des caractéristiques intrinsèques, de l'autre la richesse et les honneurs, dont

la provenance est extérieure à l'homme.

De plus, chacune de ses 2 catégories peut être également divisée en 2 parties : l'une ayant un caractère purement matériel (la force et la richesse) et l'autre faisant appel à une caractéristique liée à l'esprit (la sagesse et les honneurs).

Cependant, Ben Zoma met en exergue une différence majeure dans la manière d'atteindre ces plénitudes, en fonction qu'il s'agisse du domaine matériel ou spirituel. En effet, alors qu'en ce qui concerne les qualités d'ordre matériel, (qui par nature est limité), nous ne pouvons nous les accaparer sans réduire celles de notre entourage, les qualités d'ordre spirituel au contraire, s'accroissent avec l'enrichissement de celles de notre environnement (les ressources étant par essence illimitées).

Pour cette raison, Ben Zoma nous indique que pour

espérer atteindre une complétude des qualités spirituelles, le chemin à emprunter ne peut être que celui de l'accroissement vers les autres. Ceci afin de surpasser et de transcender notre personne et par ce biais, la nourrir des richesses qui autrement nous seraient restées étrangères, sans que cela n'empiète sur celles d'une tierce personne.

Toutefois, ce protocole ne saurait être efficace en ce qui concerne les ressources matérielles. En effet, de par son côté limité, ainsi que confronté à la possibilité de spoliation, il ne serait possible d'atteindre une plénitude, par une recherche d'accroissement permanent. Pour cela, Ben Zoma nous recommande au contraire de viser la suppression du manque, par un contrôle total de sa propre personne, évitant par cela, à la fois les limites externes et les influences incontrôlables de l'environnement.

G.N.

## Aire de Jeu

### Jeu de mots :

En arrivant à la caisse d'Ikea, j'ai dû faire face au patron qui n'était pas commode.

### Devinettes

26-6)

- 1) Quel bienfait équivalait à tous les bienfaits? (Rachi, 26-6)
- 2) Hachem dit : « L'épée ne passera pas dans votre pays ». Il a déjà été dit dans le passouk précédent qu'il y aura la paix en Israël. Pourquoi cette répétition ? (Rachi,

- 3) Comment le Beth Hamikdash est-il appelé dans la paracha ? (Rachi, 26-11)
- 4) La paracha parle d'une certaine avoda zara qui s'appelle "hamanekhem". Pourquoi s'appelle-t-elle ainsi ? (Rachi, 26-30)
- 5) Je suis écrit dans la Torah sans " vav " dans 5 endroits. Qui suis-je ? (Rachi, 26-42)

### Réponses aux questions

1) Cette juxtaposition pourrait nous apprendre l'enseignement suivant : C'est grâce à la Torah (à son étude) que Hachem donna aux Béné Israël "au mont Sinaï par l'entremise de Moché auquel il parla" : "vayedaber Hachem el Moché béhar Sinaï lémor", que "ces derniers (les Béné Israël) auront la force d'annuler (de lapider kavyakhol) le Yetser Hara appelé « évène » " (une pierre) "Vayirguémou oto avène"; comme l'enseigne le traité Soucca (54) : Si ce répugnant Yetser Hara te rencontre, tire-le au Beit Hamidrach ; s'il est dur comme une pierre, il finira par fondre grâce au puissant pouvoir du "Limoud Hatorah" ! ("Yoshiya Tsion" du Rav Tsion Abato Hachohen Zatsal de Sfax. Sefer imprimé à Djerba en 1948, "Or Moché" du Rav Moché 'Horev)

2) L'un des points communs existants entre la Mitsva du Chabat, et celle de la Chémitta, réside dans le fait d'être « mossif mikhol al hakodech ». En effet, selon une "Halakha lémoché misinaï", les interdits relatifs aux travaux de la terre d'Israël, débutent 30 jours avant le Roch Hachana de la 7<sup>ème</sup> année : c'est ce qu'on appelle la "Tosséfète Chévi'it".

Cette loi n'était en vigueur qu'à l'époque du Beit Hamikdash, contrairement à notre époque où il est permis de faire des travaux agricoles jusqu'au Roch Hachana de la 7<sup>ème</sup> année. (Rokéa'h selon le Rambam, lois de la Chémitta 3-1, Tossefta rapportant la Takana de Rabban Gamliel et de son Beit Din autorisant les travaux agricoles jusqu'au Roch Hachana de la Chémitta)

3) On trouve une allusion à cette loi à travers les "Sofei Tévote" des termes :

«Chofar téroua ba'hodech hachévi'i » (tu feras passer "un Chofar de sonnerie au 7<sup>ème</sup> mois") pouvant former le mot Chira ! (Rabbi David Berdugo)

4) De la même manière qu'on observe que Hachem a distingué le 3<sup>ème</sup> jour et le 6<sup>ème</sup> jour du "maasei béréchit", des autres jours de la création du monde, en employant spécifiquement à leur sujet 2 fois l'expression « ki tov » (marquant particulièrement sa grande bonté), on remarque aussi que l'Eternel a ordonné de donner aux indigents le "Maaser Ani" (acte manifestant également notre bonté) spécialement la 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année du cycle de la Chémitta. ("Méchech 'Hokhma" du Rav Méir Sim'ha de Dvinsk)

5) À travers la juxtaposition de l'expression: « guéoula titénou laaretz » ("une délivrance, vous donnerez, vous opérez pour la terre) clôturant le verset 25 du chapitre 24, à celle de : « Ki yamoukh a'hikha » ("lorsque ton frère deviendra pauvre" : 25-25) incarnant la triste situation de « chétkihlé pérouta mine hakisse » malheureusement bien présente avant la venue du Machia'h! ("Divré Chaoul"- Loïtenbakh, Sefer imprimé en 1765)

6) Tout celui qui a parfaitement bien intégré le fait qu'il n'y a aucun « goel » (sauveur, libérateur) pour lui parmi les hommes ; idée à laquelle fait allusion l'expression : «Véiche ki lo yihyé lo goel » ; et qui par conséquent, place toute sa confiance en D... (comme David Hamélekh le déclare : « hachlekh al Hachem yéhovkha, véhou yékhallélékha » ou : "Tov la'hassote bachem mibétoa'h binedivime"), "atteindra (obtiendra) ce qu'il cherche" ("véhissiga yado"), "et trouvera son salut" ("oumatsa kédé guéoulato"). ('Hatam Sofer)



## Rabbi Moshé Ben Na'hman : le Ramban

Rabbi Moshé Ben Na'hman Gerondi, connu sous l'abréviation Ramban, ou encore Nahmanide. Il était appelé « Gerondi » du nom de la ville de Gérone en Espagne où il naquit en 1195. Il était issu d'une noble famille, comprenant de nombreux talmudistes de premier plan.

Le jeune Moshé manifesta un grand talent à un très jeune âge. Son principal maître de Talmud était Rabbi Yéhoua ben Yakar et il étudia la Kabbala auprès des rabbanim Ezra et Azriel de Gérone. C'était un étudiant brillant, et son érudition, sa piété et son très bon caractère le rendirent célèbre bien au-delà de sa propre communauté. À l'âge de 16 ans, il maîtrisait tout le Talmud avec tous ses commentaires, et à cet âge précoce, il écrivit une défense (intitulée «Mil'hamoth Hachem») de l'œuvre du grand codificateur et talmudiste, Rabbi Isaac Alfassi, contre les attaques de Rabbi Zerakhia Halevi, l'auteur du « Sefer Hamaor ».

Ne souhaitant tirer aucun profit de la Torah, le Ramban devint médecin dans sa ville natale. Il était toutefois en même temps le rabbin communal de Gérone, et il devint plus tard le grand rabbin de toute la province de Catalogne. De nombreuses années durant, le Ramban vécut à Gérone, subvenant à ses besoins en tant que médecin et consacrant la plupart de son temps à

l'étude du Talmud et de la Kabbala ainsi qu'à son magistral Commentaire sur la Torah. Mais dans sa vieillesse, alors qu'il avait presque 70 ans, sa vie tranquille subit un changement soudain. Un Juif apostat se faisant passer pour un fervent catholique, Paulus Christians, avait défié les Juifs à une disputation religieuse. Il incita le roi Jacques Ier d'Aragon à convoquer le célèbre rabbin de Gérone à un débat public à Barcelone.

À contrecœur, le Ramban se rendit à la cour du roi à Barcelone. Le Ramban se déclara prêt à ne participer au débat que s'il était autorisé à s'exprimer pleinement, ce que le roi lui accorda. Puis, devant une large audience à la cour, commença le débat entre Paulus et ses collègues dominicains d'un côté, et le vénérable rabbin de Gérone à la tête des représentants juifs, de l'autre. Le Ramban réfuta facilement tous les arguments de Paulus, et prouva efficacement que les Juifs avaient le droit de conserver leurs propres croyances et leur foi. Pendant quatre jours, la disputation publique se poursuivit, et la brillante défense de sa foi par le Ramban était trop pour ses adversaires. Cela les rendit impatients de mettre fin au débat. Le roi fut si impressionné par l'érudition, la sagesse et l'éloquence du Ramban qu'il lui rendit visite à la synagogue le Chabbat suivant. Lors d'une audience d'adieu à laquelle le roi invita le Ramban, le monarque le félicita vivement et lui fit un riche cadeau en signe de respect et d'admiration. Comme dans le cas de la disputation de Rabbi Yé'hiehl de Paris, les ennemis d'Israël revendiquèrent la victoire dans le débat,

répandant une propagande malveillante dans toute l'Espagne. Indigné, le Ramban publia un véritable compte rendu du débat et le fit même ratifier par le roi lui-même. Mais bien qu'il n'ait rien publié sauf ce qu'il avait dit lors du débat avec la permission du roi, le Ramban fut traduit en justice par les influents dominicains, et fut finalement condamné au bannissement pour «blasphème».

À l'âge de 72 ans, le Ramban dut quitter sa communauté bien-aimée, sa célèbre Yeshiva, ses amis et sa terre natale. Il partit pour la Terre d'Israël, espérant y trouver la paix et le réconfort. Malheureusement, il trouva la Terre Sainte dans un état de grande désolation : les communautés juives étaient rares et dispersées, jeunes et vieux étaient pauvres et ignorants de la connaissance juive. Le Ramban commença aussitôt une campagne pour améliorer la situation de ses frères en Terre Sainte, tant spirituellement que matériellement. Il réorganisa les communautés, fonda des écoles, fit reconstruire les synagogues, donna des cours et des divrei Torah publics. C'est là qu'il écrivit son célèbre commentaire sur la Torah et d'autres œuvres. Il envoya des copies de ceux-ci dans son pays natal, et il est également réputé avoir envoyé une copie du Zohar de la Terre d'Israël en Espagne, étant ainsi le premier à introduire ce livre saint en Occident.

Rabbi Moshé Ben Na'hman Gerondi quitta ce monde à l'âge de 75 ans et fut enterré à Haïfa, près de la tombe de Rabbi Yé'hiehl de Paris, dont la vie ressembla tellement à la sienne.

David Lasry

## Birkat Mordekhaï

### L'envie de la richesse : une spirale de déchéance

Le roi Chlomo nous enseigne dans Michlé que "l'homme envieux est pressé d'acquérir des richesses, et il ne sait pas que la pauvreté viendra à lui" (Proverbes 28,22). Cette notion "d'empressement face à la richesse" a des conséquences destructrices, tant sur le plan matériel que spirituel. Rabbi Yossi bar Rabbi Hanina, dans le traité de Kiddouchin (20a), explique que l'avidité pour la richesse commence par la négligence des lois de la septième année sabbatique (Chmita), durant laquelle la terre doit être au repos. Cette transgression initiale pousse l'individu à vendre progressivement ses biens, ses champs, sa maison, et même sa famille, jusqu'à se vendre lui-même en esclavage. Nous retrouvons un phénomène similaire décrit dans le Midrach Tan'houma (Behar 1).

La Torah souligne que cette descente aux enfers est une conséquence directe de l'avidité. Celui qui est "empressé d'acquérir la richesse" est pris dans un tourbillon d'angoisse et de désir incessant, conduisant à des actions désespérées et immorales. Ce n'est pas spécifiquement un homme simplet ayant mal géré ses priorités, mais une personne "avide". Cet individu devient incapable de

ressentir la compassion, devenant insensible aux besoins des autres, ce qui est une forme de cruauté.

Cette obsession de la richesse est une maladie de l'âme, détruisant l'intégrité spirituelle et la dignité humaine.

En négligeant le repos de la terre, l'individu révèle sa véritable préoccupation : accumuler des richesses à tout prix. Cela va à l'encontre des enseignements de la Torah qui prônent la confiance en la Providence Divine, comme il est dit "Je vous octroierai ma bénédiction dans la sixième année".(Vayikra 25,21)

La sagesse de Chlomo rappelle que l'empressement pour acquérir la richesse" caractérise un "homme envieux", dont l'existence est marquée par la négativité et l'absence de valeurs spirituelles. L'obsession de la richesse étouffe toute moralité et conduit inexorablement à la ruine et à l'esclavage.

En conclusion, il est nécessaire d'être conscient des dangers de l'avidité, qui, dans une quête effrénée de la richesse, peut mener à une perte totale d'indépendance, de dignité et de moralité. Pour contrer ces effets, il ne nous reste qu'à prendre le contre-pied de ce comportement : cultiver la compassion pour le pauvre et se renforcer dans sa foi.

Yonathan Haik

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

## Enigmes

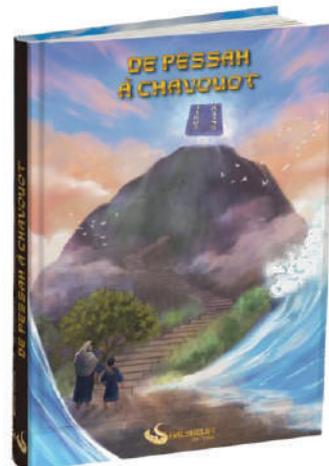
### Enigme 1 :

Quel est le point commun entre Yossef Hatsadik et Yéhochoua Bin Noun ?



### Enigme 2 :

Dans un village, le tiers des habitants travaille dans les champs, la moitié du reste travaille à la mine, et les 600 autres habitants travaillent en ville. Combien le village a-t-il d'habitants ?



## La Paracha en Résumé

- La Paracha énonce les Halakhot concernant la Chémitha (Jachère), puis celles du Yovel (Jubilé). Elles représentent des années de repos de la terre.
- Lors de l'année du Yovel (la 50<sup>ème</sup> du cycle), après les sonneries du chofar du jour de Kippour, les territoires reviennent à leur propriétaire initial et les esclaves juifs sont totalement libres.
- Lors de l'année de la Chémitha (tous les 7 ans dans le cycle des 50 ans), il sera interdit de travailler la terre et les contrats de prêt sont annulés.

- Les maisons vendues dans une ville entourée de murailles ont un droit de rétractation pendant un an et le vendeur peut choisir de changer d'avis, s'il n'a pas changé d'avis, la maison ne lui revient pas au Yovel.
- Les maisons vendues dans une ville sans murailles, reviennent à leur propriétaire au Yovel, afin que les territoires ne soient pas perdus et restent aux familles des tribus.
- La Torah énonce l'interdit de faire du Ribit (prêt avec intérêt) et la Mitsva d'aider le pauvre.
- Hachem dit : "Les bné Israël sont pour Moi des serviteurs, que J'ai fait sortir d'Egypte", c'est pourquoi, "vous ne vous prosternerez pas aux idoles..."

## La Force d'une parabole

La Torah nous enseigne que lors de la vente d'un terrain en Erets Israël, la transaction n'est jamais définitive. En effet, le vendeur peut, s'il retrouve de l'argent, racheter son terrain. De même, lors du Yovel, les terrains revenaient à leur propriétaire initial.

"Et la terre ne sera pas vendue de manière irrévocable, car la terre est à moi, car vous êtes des étrangers et des habitants chez moi." (Vayikra 25,23)

Les termes "étranger" et "habitant" ne sont-ils pas contradictoires ? Quel message la Torah veut-elle nous faire passer à travers cette ambiguïté ?

Le Maguid de Douvna nous livre une parabole.

Un homme âgé possédait une grande et belle maison. Voulant voyager, il décida de la donner à un homme qui lui semblait bon et droit. Il mit

malgré tout une condition à cette donation : le bénéficiaire ne devra jamais se comporter avec effronterie. Ils mirent la transaction par écrit en ajoutant bien la clause imposée par le généreux donateur. Après quelques années de voyage, notre homme souhaite à présent se stabiliser et retourner dans son ancienne maison pour prendre du repos. Avec l'accord du propriétaire, il s'installe dans une petite pièce de cette grande maison. Seulement, après quelques semaines, le nouveau propriétaire comprend que l'homme est en train de s'installer et qu'il ne compte pas repartir de sitôt. Il lui explique donc qu'il a bien accepté de le recevoir quelques jours mais qu'à présent il doit partir. Le vieil homme lui répond qu'il est chez lui, dans sa maison, et qu'il ne partira donc pas. La discussion s'envenime et ils décident de se tourner vers un juge pour les départager. Le juge demande à voir le contrat de vente et finit par conclure que la maison appartient

bien au vieil homme. L'autre homme pense au début que c'est une blague mais le juge lui rappelle qu'il avait reçu cette maison à une certaine condition.

— "Dès lors que tu oses mettre à la porte ton bienfaiteur qui ne te demande qu'une toute petite pièce dans une gigantesque maison, tu fais preuve d'une grande effronterie. La vente en devient donc caduque. Tu en perds alors tous tes droits dessus."

De même, lorsque l'homme croit que la terre lui appartient, il perd le mérite de la posséder. Mais lorsqu'il se rappelle que c'est Hachem qui lui a confié cette richesse et qu'il n'est en fait qu'un "étranger", il mérite d'en être le véritable propriétaire. Hachem nous donne des moyens matériels mais Il ne veut pas qu'ils fassent oublier à l'homme ses véritables ambitions spirituelles.

Jérémy Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Nahman est un bon juif pour qui tout allait bien jusqu'au jour où il découvre que le KGB est sur sa piste. Évidemment, il n'a rien à se reprocher mis à part les Mitsvot qu'il accomplit en cachette et il sait donc pertinemment qu'au moindre faux pas, il risque de se retrouver exilé ou même exécuté. Les jours passent et la terreur grandit jusqu'au point de le tétaniser et de l'handicaper. Il va donc trouver son Rav afin de lui demander ce qu'il pourrait faire afin de se protéger. Le Rav lui explique qu'il existe beaucoup de Ségoulot ou bien de Mitsvot qui pourraient l'aider mais il y en a une qu'il préfère. La Torah nous apprend que la plus belle et la meilleure des Tsedakot est lorsqu'on donne sans que personne ne le sache et encore plus si le donateur ne sait même pas à qui va l'argent. Ainsi, lui ne se glorifie pas sur le dos de son ami, et le pauvre n'a pas de honte vis-à-vis de lui. Et donc mis à part la grande protection qu'apporte la Tsedaka en règle générale, lorsqu'elle est donnée de cette façon, elle a le pouvoir de protéger de toutes mauvaises choses. Le Rav lui conseille donc de prendre sur lui dorénavant de faire le maximum pour qu'à chaque fois qu'il donnera de la Tsedaka, ceci sera fait dans la plus grande discrétion. Évidemment, Nahman accepte et agit immédiatement de la sorte. Mais après quelques jours, il retourne voir son Rav avec une nouvelle question : sa femme peut-elle l'aider dans cette merveilleuse entreprise ou bien faut-il qu'elle aussi ne soit pas au courant de tout ce qu'il entreprend ?

Qu'en pensez-vous ?  
La Guémara Ketouvt (67b) nous raconte l'histoire de Mar Oukva qui habitait proche d'un homme pauvre. Chaque matin très tôt, Mar Oukva allait devant la maison de ce pauvre et déposait sur son perron, quatre petites pièces, puis se dépêchait de s'enfuir. Son voisin était très curieux de savoir qui était son bienfaiteur anonyme et

tenta un jour de le démasquer. Mais ce fameux jour, Mar Oukva était accompagné de sa femme et lorsque le pauvre ouvra subitement la porte, Mar Oukva et sa femme s'enfuirent rapidement. Mais le pauvre ne s'arrêta pas là, et les poursuivit au point que Mar Oukva et sa femme durent se cacher dans le premier endroit qu'ils trouvèrent, un four. La Guémara nous raconte que Hachem leur fit un miracle et ils ne se brûlèrent pas, seulement les pieds de Mar Oukva étaient un peu abîmés. Et quand celui-ci lui demanda pourquoi elle n'avait rien, sa femme lui répondit que bien que les pauvres profitaient de ses dons à lui, elle de son côté, leur préparait des plats déjà cuisinés, ce qui est encore plus louable. C'est sûr que mis à part la merveilleuse histoire, on peut aussi apprendre de là que malgré le fait que Mar Oukva soit pointilleux sur le fait de donner anonymement, il prit tout de même sa femme avec lui. Le Mehiri explique que la femme d'un homme est considérée comme son propre corps, il n'y a donc pas en cela de problème que l'un soit mis au courant des Tsedakot de l'autre. Cependant, il est intéressant de noter ce que nous dit le 'Hafets 'Haïm, à savoir qu'il est interdit de raconter du Lachon Ara à son épouse, bien qu'elle soit considérée comme partie intégrante de soi-même. Cependant, il est rapporté au nom du 'Hazon Ich que dans certains cas, un homme aura le droit de raconter du Lachon Ara à son épouse, lorsqu'il ne le fait pas pour agrandir la haine, mais simplement pour se décharger d'un trop plein de tension mais il faudra avant se référer à son autorité rabbinique pour être clair sur la chose. En conclusion, il n'y a aucun problème à ce que Nahman se fasse aider par sa femme puisque celle-ci est considérée comme sa deuxième moitié.

(Tiré du livre *Oupiryo Matok, Béréchit page 56*)

Haim Bellity

## Réponses n°387 Emor

**Enigme 1 :** J'ai des villes, mais pas de maisons. J'ai des montagnes, mais pas d'arbres. J'ai de l'eau, mais pas de poissons. Que suis-je ?

Une carte



**Enigme 2 :** De quelle Mitsva le boiteux est exempté ?

עלייה לרגל

**Rébus :** Chat / Batte / Chat / Bas / Tonne / Mie / Crac / Eau / Desch

## Comprendre Rachi

« Un homme ne devra pas léser (onaa) son prochain et tu craindras ton D.ieu... » (25/17)

**Rachi :** « Il s'agit de l'interdiction de onaa par les paroles, de ne pas blesser verbalement son ami et de ne pas lui donner un conseil qui ne serait pas de son intérêt mais celui du conseiller. Et si tu demandes "Qui pourra savoir que l'intention était mauvaise ?", le passouk continue avec "et tu craindras ton D.ieu", Celui qui connaît les pensées, Lui Il sait... »

**On pourrait se demander :**

Comment Rachi peut-il apprendre deux interdits différents, blesser et prodiguer un mauvais conseil, d'une seule mitsva négative : ne pas faire onaa ?

**Le Beer Bessadé répond :**

La mitsva négative de ne pas faire onaa signifie seulement de ne pas blesser verbalement son ami, et de "tu craindras ton D.ieu", on inclut un interdit visible que par Hachem et c'est l'interdit de donner un mauvais conseil. Et la Torah vient dire : Tu as blessé ton ami verbalement, ne viens pas te blanchir en disant que c'est pour son bien, que c'est un "bon conseil" que de l'avoir blessé car ainsi il fera téchouva, car Hachem sonde les cœurs et connaît la véritable raison de ton cœur, que tu l'as blessé pour ton bien à toi et non pour son intérêt.

De base, l'interdit de onaa est de ne pas blesser verbalement mais Rachi a une question : d'un côté, le début du passouk interdit de blesser verbalement qui est une chose visible de tous et d'un autre côté, le passouk finit par "tu craindras ton D.ieu" car c'est un interdit visible que par Hachem ! ? De cette contradiction, Rachi déduit que la Torah veut inclure dans l'interdit de onaa un second interdit, à savoir donner des mauvais conseils, et si la Torah met ces deux interdits dans la même mitsva négative c'est pour nous enseigner que ces deux interdits s'équivalent et sont de la même gravité, afin que tu ne penses pas que de blesser ton ami, de lui adresser des paroles dures et blessantes, c'est extrêmement grave mais que donner un mauvais conseil avec un joli sourire et des paroles mielleuses ce n'est pas trop grave.

Ainsi, la Torah nous apprend que c'est aussi grave, le fond est le même parce que tu es égoïste et ne penses qu'à toi, tu es prêt à détruire l'autre. Ainsi, la Torah nous apprend à ne pas voir que soi-même mais voir l'autre, être à l'écoute de l'autre pour comprendre ses besoins et t'aider à rechercher l'intérêt et le bien de l'autre.

La suite de cet article est à retrouver sur :

Shalshetnews.com

On pourrait proposer l'explication suivante :

Mordekhai Zerbib

## Règle du jeu :

Dans ce jeu, des questions correspondent aux lettres de l'alphabet. La première réponse commence par un A, la deuxième par un B, etc. Les participants doivent trouver le mot exact en français. Le point est attribué à celui qui donne la bonne réponse en premier. Il y a des devinettes pour tous les âges. Le mot surligné dans la devinette indique ce qu'il faut chercher.

**A** Lors de l'année sabbatique, les produits de la terre seront à la disposition de tous, hommes et ...

Animaux

**B** Il n'y aura pas à s'inquiéter pour : "que mangerons-nous la septième année ?", car Hachem l'ordonnera.

Sa Bénédiction

**C** Sa sonnerie, annonçant l'année du Yovel, doit ressembler à celle de Roch Hachana.

Le Chofar

**D** Le saviez-vous ? Il y a une ... limite à la consommation des fruits de la Chémitta, après laquelle il faut s'en débarrasser.

Date

**E** Les 70 années de Chémitta qui n'ont pas été observées, ont provoqué 70 années de cette punition.

l'Exil

**F** Une raison qui fait que les gens vont quitter leur terre.

la Famine

**I** Il est interdit de prêter de l'argent en **en** demandant.

des Intérêts

**J** Après avoir compté sept cycles de Chémitta, arrive **cette année**.

le Jubilé

**L** Le Chofar sonné au Yovel proclame la ... pour tous les esclaves juifs.

Liberté

**M** Concernant le rachat des terres, il y a une différence entre les villes entourées de ... et celles qui ne le sont pas.

Murailles

**N** Le prix d'une terre sera fixé par rapport au ... d'années restant jusqu'au Yovel.

Nombres

**O** L'année du Jubilé, les terres retournent à leurs propriétaires ...

Originaux

**P** Il est plus grave de blesser son prochain par des ... que de le voler !

Paroles

**R** La Chémitta, ce n'est pas que la terre a besoin de se ..., c'est que ça nous aide à réaliser à qui elle appartient vraiment.

Reposer

**S** Puisque toutes les Mitsvot ont été données sur **ce Mont**, pourquoi le préciser encore concernant la Chémitta ?

Sinaï

**T** Contrairement aux autres tribus, les Lévites n'**en** n'ont pas reçu.

Territoire

**V** **Ainsi** est appelée la récolte des raisins.

les Vendanges



## Behar (315)

ובשנה השביעית שבת שבתון יהיה לארץ (כה.ד.)  
 « A la cinsuïème année , un chômage vabsolu sera accordé à la terre » (25,4)

Le **Hatam Sofer** (Séfer haZikaron - discours veille de Kippour), enseigne que le mot chemita (שמיטה) a une valeur numérique de 364, pour nous enseigner que celui qui pratique la chemita a pendant toute l'année un statut de Yom Kippour, qui s'appelle chabbaton.

En effet, nos Sages (Guémara Yoma 20a) disent que pendant 364 jours de l'année le Satan a la permission d'accuser, alors qu'à Yom Kippour il n'a pas cette permission. Par conséquent cet homme qui observe la septième année est à un niveau très élevé, car le Satan n'a pas le droit de l'accuser pendant toute l'année. L'année entière constitue pour lui une sorte de Yom Kippour qui s'appelle Chabbaton.

וספרת לך שבע שבתות שנים שבע פעמים והיו לך ימי  
 שבע שבתות השנים תשע וארבעים שנה (כה. ח)

«Tu compteras sept cycles de sept années, sept fois sept ans; ce sera au total quarante-neuf ans». (25. 8)

La Chémitta est la mise en friche de la terre la septième année. A l'époque du **Bet haMikdach**, on compte sept cycles de sept années qui se concluaient par l'année du Yovèl, le jubilé. La Thora nous enseigne ces Mitsvot dans les versets suivants: « **Tu compteras sept cycles de sept années, sept fois sept ans; ce sera au total quarante-neuf ans** ». Pourquoi la Thora nous fait le décompte mathématique ? Nous savons très bien que sept fois sept font quarante-neuf !

Le **Maguid de Douvna** répond par une parabole. Un pauvre avait l'habitude de tourner de porte en porte pour ramasser de quoi survivre. Au bout de plusieurs jours, il fit un compte et il annonçait à tous ses amis qu'il était désormais riche, vu la quantité récoltée! Ses amis le corrigèrent, en lui expliquant que s'il échangeait ses pièces de centimes contre des billets, il n'en aurait que très peu !

Ainsi, conclut le Maguid, la Thora nous livre ici un grand enseignement. On pense, par erreur, que notre vie dans ce Monde ci est très longue et que nous disposons de 30.000 journées complètes pour servir Hachem. Nous devons plutôt faire le compte des années, qui ne sont que quelques dizaines, et ainsi s'empresse d'engranger le plus grand

nombre de Mistvot, pour remplir au maximum notre compte pour le Monde futur.

ולא תונו איש את עמיתו ויראת מאלקהיך פי אני ה' אלוקכם (כה.)  
 « Et qu'un homme n'offense pas son prochain, et tu craindras ton D. car Je suis Hachem ton D. » (25,17)

A partir de ce verset, la Guémara (Baba Métsia 58b-59a) nous enseigne: Et qu'un homme n'offense pas son prochain, il s'agit ici de l'offense causée par la parole; Rabbi Yohanan au nom de Rabbi Chimon Bar Yohaï dit: L'offense causée à autrui par la parole est plus grave qu'un dommage occasionné dans ses biens. En effet, il est écrit à son sujet dans le même verset: « **Tu craindras ton D.** »; Rabbi Elazar enseigne: Pour toutes (les fautes), Hachem se fait payer par l'intermédiaire d'un émissaire, à l'exception de l'offense. La **Chita Mékoubetsset** nous explique cette Guémara: Car parfois l'ange, chargé d'appliquer la sentence se trouve au loin, comme il est enseigné (Guémara Bérahot 4b): Mikhaël en une enjambée, Gabriel en deux, Eliyahou en quatre, et il ne peut pas voler en une seule fois. En revanche, en ce qui concerne l'offense [à autrui], Hachem se fait payer Lui-même, et le châtement se hâte d'arriver. Rav Hisda enseigne: Toutes les portes de la prière sont fermées sauf celles de l'offense, celui qui est blessé et humilié, au point de crier sa souffrance vers le Ciel, voit sa plainte atteindre le trône Céleste. Selon **Rachi** : Celui qui crie parce qu'il a été offensé, la porte ne se ferme pas devant lui. **Rabbénou Béhayé** explique que du fait que la personne offensée éprouve beaucoup de peine et de désespoir, cette détresse le pousse à se soumettre au Créateur, et sa prière, qui jaillit d'un cœur chagriné, est prononcée avec ferveur et exaucée. Rav Abbaou dit : il existe trois choses devant lesquelles le rideau de séparation entre Hachem et l'armée céleste n'est pas fermé: l'offense, le vol et l'idolâtrie. **Rachi** explique: Le rideau de séparation avec Hachem n'est pas fermé pour faire disparaître les preuves de leur bien-fondé devant D., mais Hachem les voit constamment pour se faire payer.

ואיש כי לא יהיה לו גאל והשיגה ידו ומצא פדי גאלתו (כה. כו.)  
 «Lorsqu'un homme n'aura personne pour le racheter, et qu'il trouve de quoi se racheter» (25,26)

Le **Hatam Sofer** commente : Cela signifie que celui qui s'imagine réellement qu'aucun homme ne peut le racheter et qui s'en remet entièrement à Hachem peut être certain qu'il trouvera finalement la

délivrance. **Le Rav Eliméleḥ Biderman** explique: Sachons que c'est précisément le fait de se sentir dépendant d'Hachem et de penser que sans Son aide aucune délivrance n'est possible qui apporte la bénédiction. Lorsqu'un homme ressent réellement que personne n'est en mesure de l'aider, Hachem le délivre de toutes ses épreuves.

וְכִי יִמּוֹךְ אָחִיד...וְהִתְחַזְקַת בּוֹ (כה. לה)

« **Si ton frère s'appauvrit,...tu le soutiendras** »(25,35)  
**Le Rav Haïm Vital**, le disciple principal du **Ari zal**, rapporte : Mon Maître donnait la Tsédaka avec une grande joie et un bon cœur. Mon Maître disait aussi que chaque Mitsva correspond à une des 22 lettres de l'alphabet hébraïque, toutes les Mitsvot pouvant être regroupées en 22 correspondant aux 22 lettres. Lorsqu'un Juif accomplit une Mitsva, la lettre correspondant à cette Mitsva se met à briller sur son front (à qui sait le voir). Mais lorsqu'il réalise une autre Mitsva, c'est la lettre correspondant à cette nouvelle Mitsva qui apparaîtra, au détriment de la précédente Mitsva, dont la lettre disparaîtra pour s'imprégner à l'intérieur même du front. Cependant, la lettre correspondant à la Mitsva de la Tsédaka ne se retire pas aussi vite que les autres lettres correspondant aux autres mitsvot. Elle continue de briller sur le front du donateur tout au long de la semaine.

כִּי לִי בְנֵי יִשְׂרָאֵל עֲבָדִים (כה. נה)

« **Car les Bné Israël sont pour Moi des serviteurs** » (25,55)

Ce verset conclue le thème de l'esclave Hébreu. La Torah reproche à un juif de s'être vendu en esclave, même s'il se vend à un juif, « **Car les Bné Israël sont Mes serviteurs** », et comme l'expliquent nos Sages: « **Et ils ne sont pas les serviteurs de Mes serviteurs** », c'est-à-dire d'un autre homme. Il en ressort qu'un juif qui devient serviteur d'un autre homme, ne peut plus être considéré comme serviteur d'Hachem, mais il n'est que serviteur du serviteur. Pourtant, l'esclave Hébreu est soumis à l'accomplissement des 613 Mitsvot, il peut parallèlement à sa servitude être un très bon juif, accomplissant toutes les lois de la Thora dans les moindres détails. Pourquoi ne peut-il pas être un parfait serviteur d'Hachem, malgré sa servitude?

On apprend de là, constate **le Saba de Kelem**, que pour être un serviteur d'Hachem, il ne suffit pas d'accomplir toute la Thora dans sa totalité. Un serviteur, c'est celui qui n'est assujéti qu'à la volonté de son maître, rien ne compte et n'a d'existence pour lui, si ce n'est la volonté de son Maître, exclusivement. Or, l'esclave Hébreu, même s'il accomplit toute la Torah et se conforme

à la Volonté d'Hachem dans tous les détails, doit parallèlement à cela, se soumettre également à la volonté de l'homme dont il est esclave. Sa volonté également compte et a de l'importance pour lui, il se doit de la remplir. Certes, il peut être un très bon juif, mais pas un serviteur d'Hachem. Car pour en être un, l'homme ne doit avoir aucun autre centre d'intérêts, aucune autre priorité ou autre chose qui n'a d'existence pour lui, si ce n'est la Volonté Divine.

#### Halakha : Lois du Lachon Hara

Une personne qui émet couramment des propos médisants est qualifiée par nos Sages de « **Baal Lachon Hara** », littéralement Maître en médisance. Cette faute est bien plus grave que le Lachon Hara proféré occasionnellement tout autant que la peine encourue, d'où l'importance de faire attention à ne pas parler du Lachon Hara.

*Tiré du livre « Hafets Haim Abrégé »*

**Dicton : Ce n'est pas parce que tu ne sais pas où tu vas, qu'Hachem ne sais pas où Il t'envoie**

*Rav Moché Pinto*

#### **Chabbat Chalom**

יוצא לאור לרפואה שלימה, ברוך יואל שמעון ישראל בן פנינה, אברהם בן חנה רחל שרה, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, ברטה מסעודה בת לאה, חיים מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון : נעמי פנינה בת סנדרין אסתר, לאה בת רבקה, לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מיכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מוזל פורטונה. שמחה בת קמיר, אמיל חיים בן עזו עזיזה, רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים, ניסים חי הוברט בן ג'ולי.





des livres de halakha, peut-être quarante livres. Notre maître, Rabbi Kalfon, que la paix soit sur lui, a écrit un résumé de son enterrement le 2 Iyar 1915 (dans le livret "Deuil de Moïse"), disant que toute la communauté est venue là-bas. Et dans la ville de 'Titaouine' (une petite ville dans la région), une invasion de sauterelles a eu lieu, et le gouverneur a décrété qu'ils devaient chasser les sauterelles. Il leur a dit : "Vous chasserez les sauterelles, chaque Juif prendra des outils et fera du bruit jusqu'à ce que les sauterelles partent." Mais quand Rabbi Zaken était encore vivant, il allait voir le gouverneur et lui disait : "Le jour du Shabbat, nous ne pouvons pas faire cela." Et maintenant que Rabbi Zaken est décédé, que feront-ils ? Il y avait là un sage, son nom était Rabbi David Cohen, il leva les yeux vers le ciel et dit : "Maître du monde, si le mérite du rabbin est précieux à tes yeux, qu'il ne reste rien des sauterelles." Ainsi pria-t-il. Le lendemain, les sauterelles étaient parties complètement, il ne restait rien ! Ils dirent : "Qu'est-ce que c'est ? C'est grâce au rabbin." Et il y a un

pas dit cette histoire de moi-même, mais Rabbi Bogid, un membre important de Djerba, a écrit cela, et il était juste et humble comme il n'y en a pas dans le monde. Il était très humble. S'il a écrit cette histoire, il l'a certainement entendue de ses maîtres. Et son rabbin était Rabbi Houita (paix à son âme) qui était un parent de la famille de Rabbi H'aïm Cohen, alors il n'a pas écrit ces histoires juste comme ça. Et probablement l'intention est que même si cette chanson existait déjà, quand Rabbi H'aïm Cohen est venu, ils lui ont chanté à Motzaei Shabbat pour l'irriter - "Un étranger gouvernera sur moi" - un djerbien gouvernera". C'est tout. Je ne l'ai pas écrit de moi-même.

Et Rabbi Bogid a écrit : Si une personne a une bonne pierre, elle a un diamant qui est venu de Hong Kong, ou de Djerba, ou de n'importe où dans le monde, est-ce que la valeur du diamant diminue parce qu'il vient d'une autre ville ?! Un diamant est un diamant. "Une perle dans n'importe quel endroit où elle se trouve, elle est une perle" (Meguila 15a). Que voulez-vous de lui ?! Il est sage ? Il est sage. Il est décideur Halakhique ? Il est décideur Halakhique. Il a une bonne mémoire ? Il a une bonne mémoire. Même en Russie lointaine, ils le respectent, et vous parlerez contre lui ?! La haine gratuite qu'il y a dans le peuple d'Israël est menaçante, entre la Hara Kbira et la Hara Sgheira il y a de la haine gratuite. Et entre cette haine et cette haine et entre la Lybie il y a de la haine gratuite. Pourquoi cela ? Après tout, lorsque l'anniversaire de Rabbi Shimon arrive, des milliers de personnes viennent de Lybie à Djerba et font des dons généreux, alors pourquoi le soupçonnez-vous de "gouverner sur vous" ? Il n'est pas un gouverneur. Il n'y a pas de telles choses. Si nous cessons la haine, depuis longtemps la rédemption serait venue. Il est écrit dans Sefer Hassidim (Siman 209) que les nations du monde ne font jamais de mal à Israël, sauf si Israël fait du mal à Israël. S'ils font du mal l'un à l'autre, alors les nations du monde en feront plus. Arrêtons ces guerres, arrêtons cette haine gratuite, arrêtons cette idiotie. C'est de l'idiotie ! Et tout cela vient de Lavan l'araméen qui a trompé notre père Ya'akov. Ya'akov lui a dit : "Ta fille Rah'el" (Béréchit 29:18), et après cela, il lui a apporté Léah, et après cela, il y a eu des querelles entre les deux femmes - "Rah'el a été jalouse de sa soeur" (ibid., 30:1), et les enfants se sont disputés les uns avec les autres. S'il n'avait pas fait cela, mais qu'il lui avait apporté Rah'el, et qu'elle n'avait eu que deux fils. Il y a deux frères et c'est tout. Maintenant, chacun demande à son ami : D'où viens-tu ? Qui es-tu ? "D'où viens-tu, quel est ton pays, et de quelle nation es-tu ?" (Yona 1:8) ?! De quelle communauté es-tu ?! Il est interdit de faire cela.

témoignage à ce sujet de juges, à ce sujet, qui a été imprimé dans un livre à Djerba il y a cent ans [dans l'introduction du livre "Les lèvres du juste"]. Ils ont écrit là-bas que Rabbi David Cohen a prié pour que les sauterelles s'envolent, et elles se sont envolées. Apparemment, les sauterelles l'ont entendu... Elles ont dit : "Que faisons-nous ? Après que Rabbi Zaken soit décédé, nous allons leur ajouter des ennuis ?!" Alors elles sont parties...

### Le plus grand mérite

Rabbi Zaken a écrit beaucoup de livres de halakha (loi juive) et de aggadah (paraboles et récits), mais ce n'est pas bien rangé. Au milieu de la halakha, il écrit : "Et ainsi a expliqué mon cheri, le sage et intelligent Rabbi Avraham" (il avait un fils unique nommé Rabbi Avraham), qui a interprété un verset particulier selon le midrash. Dans ces livres, on retrouve un mélange de Halakha et aggadah, aggadah et halakha, on ne sait pas où donner de la tête. Une fois, j'ai écrit un article à son sujet dans Or Torah (Sivan-Tamuz 5740-1980) et j'ai dit qu'il serait bon que des érudits en Torah travaillent sur ses écrits et les organisent. Comme le Brith Kehouna de Rabbi Kalfon, qui est merveilleusement organisé. La section Orach Hayim seul, Yoreh De'ah seul, les lois de divorce seules. Un étudiant de la yeshiva a commencé à le faire mais n'a pas pu continuer, il a arrêté. S'il y a aujourd'hui quelques érudits en Torah qui peuvent organiser cela, qu'ils le fassent. Beaucoup pensent : comment nos paroles seront-elles entendues dans le monde ? En écrivant de nouveaux commentaires. Ce n'est pas le cas, au contraire ! Lorsque vous préservez les œuvres des premiers, le mérite est plus grand. Que les livres de Rabbi Zaken soient répartis, Orach Hayim, Yoreh De'ah, Even Ha'ezer, Hoshen Mishpat, commentaires sur le Talmud, commentaires sur la Bible, et non pas dans un mélange complet. On ne fait pas ainsi<sup>2</sup>.

2. Si seulement mes paroles pouvaient être entendues. Tout d'abord, il faut trouver des élèves capables de faire le travail, tout le monde ne peut pas s'en charger. Il y a un livre Pirh'ei Kéhoua Partie II, dans lequel ils ont tout bouleversé, tout mélangé, rendant les lecteurs fous. Une fois, il est écrit : "Le Rav auteur, que sa mémoire soit bénie, est né en 652, et après une page, il est écrit là : "Le Rav auteur, que sa mémoire soit bénie, est né en 661". Comment peut-il être né en 652 et ensuite en 661 ? Est-il né en 652, puis resté dans le ventre de sa mère encore neuf ans, et est-il ensuite né à nouveau en 661 ?!... Mais ce sont deux préfaces sur deux livres différents, et ils les ont mélangés. Au début, j'ai vu ce livre dans une nouvelle édition avec des ajouts de manuscrits, je me suis beaucoup réjoui, après m'en être réjoui, j'ai vu que cet éditeur n'a pas bien fait son travail, les gens pensent : "Je ne suis pas l'auteur, je suis juste l'éditeur. Mais il faut être un bon éditeur, pas un éditeur qui rend les éléphants fous... Tu es éditeur ? Tu embrouilles tout ! C'est comme ça qu'il y a des éditeurs qui ne savent pas éditer un livre. Il y avait quelque chose comme ça aussi à la fin de Pirh'ei Kéhoua Partie II" imprimé par un éditeur à Djerba, il y a un tract "מעט מים" et l'auteur écrit "מעט מים, Rabbi Mimms Mamou".

### Son cœur était celui d'un lion

Après lui, le 6 Iyar, est le jour de la mort de Rabbi Shaul Cohen, que sa mémoire soit bénie. Auteur du livre "Lehem Habikurim" sur les règles de grammaire, et du livre "Bina Le'itim" sur les règles de l'intercalation du calendrier, ainsi que d'autres livres précieux et plus doux que le miel. Parmi ceux-ci, il n'en a publié que deux de son vivant. Le livre "Netiv Mitzvotcha" sur les Azharots, et un autre livre d'interprétations des selihot (prières de pénitence) de Djerba<sup>3</sup>. Il était

Le mot מים est l'annagramme du nom מימס מאמו – Mimms Mamou. Et après, il y a un autre tract, "בני מכיר". Le mot מכיר est l'annagramme du nom מימס מאמו - Rabbi Khamous Mamou. Mais Mimms Mamou et Rabbi Khamous sont-ils deux personnes différentes ? Or sur les deux, il est écrit que l'auteur est décédé le 7 Sivan 5707, la même année, le même jour, tout est la même chose. Cet auteur examinait les étudiants dans les yeshivot de Djerba et le second aussi. Ils ont tous les deux le même métier, tous les deux le même examen, et tous les deux de la famille Mamou, juste l'un est Mimms Mamou et l'autre Khamous Mamou, et tous les deux sont morts le même jour et tous les deux examinateurs ! Comment est-ce possible ?! En réalité, il s'agit du même sage. Il s'appelle Rabbi Khamous Mamou, mais "Khamous" à Djerba devient "Khmimms", et "Khmimms" devient "Mimms", et de là vient « מעט מים », car le mot מים est l'annagramme du nom מימס מאמו – Mimms Mamou, et le mot מכיר est l'annagramme de רבי כמוס מאמו - Rabbi Khamous Mammou. Merci beaucoup... Pourquoi ne pas écrire dans l'introduction que c'est le même auteur ? Pourquoi embrouiller l'esprit du lecteur ? Dans cent ans, un bibliographe viendra et dira : "Apparemment, ce sont deux personnes, l'une s'appelle Rabbi Khmiyss et l'autre Rabbi Mimms". Ce n'est pas comme ça qu'on fait. Apprenez à être précis. Quand vous êtes à Djerba, vous savez simplement que Mimms et Khamous étaient la même personne, mais dans le monde plus large, on ne le sait pas, on pense que ce sont deux personnes. As-tu fait du travail ? As-tu édité un livre ? Merci beaucoup pour l'édition. Mais trouve quelqu'un qui soit sage et comprenne pour te corriger tes erreurs. De même qu'ils ont fait cette erreur dans "במעט מים" et "בני מכיר", ainsi aussi ils ont fait l'erreur dans les histoires de l'auteur, l'auteur est Rabbi Houita, paix à son âme, et il est né en 661, et le deuxième auteur est né en 652, et l'éditeur a tout mélangé et en a fait un "tarshi"... Ce n'est pas ainsi qu'on fait. Ces djerbiens-là manquent de beaucoup de cerveaux pour sortir quelque chose de correct... Ils ne savent pas sortir quelque chose de correct. Ils savent seulement embrouiller - tu as dit ça comme ça ? Je t'apporte la question. Tu as dit une réponse ? Je te fais tomber ta réponse. Ne renverse pas ! Apportez-nous ce que les précédents ont écrit dans l'ordre et la manière.

3. Les Sélih'otes de Djerba sont uniques en leur genre, il n'y en a pas d'autres dans le monde, seulement à Djerba et en Lybie. (À une époque, Djerba et la Lybie étaient un seul pays). Ces Sélih'otes sont tellement douces, pleines de foi et de croyance, disant : « רבונו של עולם, כמו : שראינו שהפלת את מלכות מצרים, ומלכות אשור, ומלכות בבל, ככה תראה לנו גם את הנפילה של כל המלכויות ששונאים אותנו, תתן לנו חיים טובים » - "Maître du monde, comme nous avons vu que Tu as renversé le royaume d'Égypte, et le royaume d'Assyrie, et le royaume de Babylone, de même montre-nous la chute de tous les royaumes qui nous haïssent, donne-nous une bonne vie." Vous lisez et vous vous réchauffez. Ce n'est pas leur poème, mais celui de Rabbi Yéhouda Halévy, mais il n'est dans aucun livre, seulement dans les Sélih'otes "Siftei Rénanot" de Djerba. Celui qui lit ces poèmes a les poils qui frissonnent, vraiment. Et il y a un autre poème là-bas « צעקו לשונן חביונה, - "Les trois anciens de Hébron, ont crié au voisin de Hébron, peut-être reviendra-t-il à Sion, dispersés sommes-nous ici et là". "Les trois anciens de Hébron" - qui sont les anciens de Hébron ? Avraham, Ytsh'ak et Ya'akov, ils sont enterrés

le [grand rabbin] du petit quartier de Djerba, et il avait une boutique, car il n'acceptait pas de salaire de la Torah. Et quand il y avait des problèmes avec sa communauté, il allait la défendre. Dix rabbins du grand quartier venaient pour discuter d'un point, et lui était seul pour se défendre. Un jour, l'un des rabbins du grand quartier est venu, il l'a regardé dans sa chambre et a vu ce qu'il écrivait, c'était alors une interprétation des selihot. Il est sorti vers ses collègues et leur a dit : "Idiots que vous êtes ! Il y a ici un lion, il écrit un livre sur les poèmes liturgiques, et vous vous disputez pour des bêtises ?!" Et finalement, il a gagné. Un contre dix, et il les a tous vaincus. Une fois, les rabbins de Tunis ont écrit aux dirigeants de la communauté : "Si vous ne donnez pas à Rabbi Shaul ce qui lui revient, nous prendrons de l'argent de votre vieille synagogue et nous lui donnerons ! Faites attention, ne le laissez pas ainsi affamé !" (voir dans le livre "Des Grands d'Israël" partie 1, page 339 et suivantes).

### Si ce n'était pas pour les querelles, la rédemption serait déjà arrivée

Une fois, Rabbi Shaul marchait sur le chemin et entendit une proclamation dans la rue de la part des gouvernements de France et de ses alliés disant que personne dans le monde n'a le droit d'utiliser un esclave, il n'y aurait plus d'esclavage dans le monde<sup>4</sup>. Rabbi Shaul entendit ces mots et commença à pleurer sans s'arrêter. Il pleurait et pleurait encore. Tout le monde se demandait pourquoi notre rabbin pleurait. Ils le suivirent jusqu'à sa maison et le virent encore pleurer. Ils lui demandèrent : "Rabbi, pourquoi pleures-tu ? As-tu des esclaves ? As-tu des serviteurs que tu crains de perdre ?" Il leur répondit : "Très chers amis, ces esclaves noirs, sont sous la malédiction de Noé, 'Serviteur des serviteurs il sera pour ses frères' (Genèse 9:25), et leur temps de libération est arrivé, et nous, les enfants d'Avraham, Itshak et Yaakov,

à Hébron, "ont crié au voisin de Hébron" - criez au voisin des cieux. "Peut-être reviendra-t-il à Sion" - il ramènera à Sion "dispersés sommes-nous ici et là". Ensuite le poète (on ne sait pas qui est le poète) parle de combien nous avons souffert en exil, et chacun calcule la rédemption à partir du livre de Daniel, et le premier jour passe, et le deuxième jour passe, et le troisième jour passe. Pourquoi ?! Vous lisez ce poème et vous ne pouvez pas vous empêcher de pleurer. Il y a là-bas des poèmes merveilleux que seuls les habitants de Lybie et de Djerba connaissent aujourd'hui. On dit que les habitants de Lybie en font une très belle mélodie (je n'ai pas eu la chance de l'entendre), et les habitants de Djerba les lisent comme Patah' Eliahou... Vite vite et nous avons fini. Mais qui a expliqué ces poèmes ? Rabbi Shaoul Cohen.

4. Cependant, cela est arrivé plus tard, un homme d'Amérique nommé Abraham Lincoln a fait cela aussi, et il a été assassiné pour cela. Mais vingt-trois ans avant cela, un tel décret a été promulgué par les pays européens.

sommes en exil depuis deux mille ans sans repos !". Et il recommença à pleurer jusqu'à s'endormir. Après qu'il se soit endormi, les rabbins dirent à sa femme : "Madame, veillez à ce que le rabbin ne dépérisse pas de trop pleurer, prenez soin de lui." Elle répondit : "D'accord, je veillerai sur lui." Elle veilla sur lui, et au milieu de ses pleurs et de ses rêves, elle le vit sourire. "Pourquoi sourit-il ? Qu'a-t-il vu dans son rêve ?" Elle attendit qu'il se réveille, et lui demanda : "Rabbi, as-tu vu quelque chose dans ton rêve ?" Il répondit : "Oui, j'ai vu une bonne nouvelle, on m'a dit que dans quelques générations, le Saint Béni soit-Il délivrera le peuple d'Israël." Elle lui demanda : "Quand cela arrivera-t-il, aux jours de ton fils ?" (il a un fils unique nommé Moshe), il répondit : "Non." Elle demanda : "Aux jours de tes petits-enfants ?" Il répondit : "Non." "Aux jours de la quatrième génération ?" Il répondit : "Oui, j'espère que ce sera ainsi." Et ainsi fut-il, à sa quatrième génération, nous avons obtenu un petit État. Mais il est rempli d'ennemis de l'extérieur et de l'intérieur, que faire ?! Au lieu d'éduquer nos enfants avec amour, affection, fraternité et amitié, nous nous querellons comme des enfants, et pire que des enfants. Mais si ce n'était ces querelles, la rédemption serait déjà arrivée. Et ce n'est pas moi qui le dis, mais le Gaon Rabbi Yitzhak Ze'ev Halevi Soloveitchik de Brisk (fils de Rabbi Haim de Brisk) qui a dit que la fondation de l'État était un "sourire" du Saint Béni soit-Il, et parce que les laïcs sont venus, ils ont tout gâché . Si ce n'avait pas été gâché, nous serions depuis longtemps dans le Temple avec le roi Machiah , et tous ceux qui nous haïssent seraient partis, et il ne resterait personne.

#### La création de l'État est l'œuvre de Dieu

Rabbi Shaul est décédé le 6 Iyar 1848. Et je pense qu'on lui a dit en rêve : dans cent ans de ta génération, le Messie viendra. Parce que du 6 Iyar 1848 au 5 Iyar 1948, cela fait cent ans. Et c'est pourquoi il a dit que dans la quatrième génération, ils pourraient voir quelque chose, mais ses enfants et ses petits-enfants ne verraient pas, car cent ans après sa mort, certainement trois générations seraient passées. Mais il faut croire. Il y en a qui disent que tout cet État est l'œuvre de Satan, et il ne faut pas dire cela ! Ce n'est pas l'œuvre de Satan ! Un sage orthodoxe a écrit dans les responsa Lev Avraham (section 129, et je l'ai mentionné dans l'introduction du livre Mellèl LéAvraham, page 12) : que débattons-nous si c'est l'œuvre de Satan ou non ? Le fait est que sept millions de Juifs, qu'ils soient en bonne santé, se trouvent en terre d'Israël, comment expliquez-vous cela ? Non, vont-ils insister, c'est l'œuvre de Satan !

Et l'œuvre de Satan, jusqu'à quand ? Quatre-vingts ans ?! Pensez-vous vraiment que tout est l'œuvre de Satan ?! Ce n'est pas l'œuvre de Satan, mais l'œuvre de Dieu pour encourager le peuple d'Israël. Peut-être que le temps de la rédemption n'est pas encore arrivé, mais au moins pour nous encourager<sup>5</sup>.

#### Il ne faut pas désespérer de la rédemption

Imaginez si l'État n'avait pas été créé, et que nous étions tous noyés dans la terrible et horrible Shoah, il n'y aurait eu aucun survivant du peuple d'Israël ! Beaucoup auraient abandonné la Torah, disant quel est notre sort ? Avons-nous attendu deux mille ans pour être brûlés par le feu des maudits nazis ?! Mais Dieu leur a dit : non, "Il y a une récompense pour ton œuvre, dit l'Éternel, et ils reviendront du pays de l'ennemi. Il y a de l'espoir pour ton avenir, dit l'Éternel, et tes enfants reviendront dans leur territoire." (Jérémie 31:15-16). Il est interdit de désespérer de la rédemption. Et donc le 5 Iyar, ceux qui veulent dire la confession (vidouï) peuvent la dire, et ceux qui veulent dire le Hallel peuvent le dire. Mais, ceux qui disent le Hallel avec une bénédiction, c'est interdit. Car en raison de nos péchés, nous n'avons pas de raison de bénir. Il y a des profanations du Shabbat comme jamais auparavant, il y a des querelles parmi le peuple d'Israël, il y a des disputes. Au moins qu'il n'y ait pas de profanations publiques du Shabbat (ceux qui profanent, qu'ils aillent dans une grotte et fassent ce qu'ils veulent...), c'était ainsi en Irak avant de venir en Israël. Un conducteur m'a dit : j'étais en Irak, et parmi cinquante mille Juifs d'Irak, aucun ne profanait le Shabbat ! Et s'il y avait peut-être dix profanateurs du Shabbat, ils allaient dans les toilettes et fumaient pour se débarrasser de leur cigarette... Mais fumer en public ? Ça n'existait pas ! Et aujourd'hui, une personne sort de la synagogue le Shabbat (dans une autre ville, pas à Bnei Brak) et voit des mégots de cigarettes<sup>6</sup>. Mais le temps viendra. Et même dans la situation actuelle, il y a plus de deux cent mille personnes en Israël qui sont revenues à

5. À l'étranger, quand on a dit les supplications lors de Yom Ha'Atsmaout, le Rav Nissan Pinson a fait le Widouï [supplications], le président des Juifs à Djerba (son nom était Ouzifa Achikh, c'était Yossef Houry - Ouzifa Houry) a dit : 'Pourquoi dites-vous le Widouï le jour de l'indépendance ? Vous êtes ingrats ?!' Alors le Rav Pinson lui a dit : 'Le pays est comme une sucrerie, le Saint béni soit-Il nous a donné une sucrerie pour nous calmer. Mais la rédemption attend toujours...

6. Rabbi Khmiyss Cohen (auteur du livre WaYa'an Amos) m'a dit : 'Chaque matin de Chabbat, je vois des cendriers pleins de cigarettes. Et il me disait : « ימח שמם » - 'Que leurs noms soient effacés', « ימח ויארד זכרם שמם ויאבד זכרם » - 'Que leurs noms soient effacés et que leur mémoire soit perdue', « ימח שמם » - 'Que leurs noms soient effacés'. Pourquoi dis-tu ça ? Parce qu'il ne peut pas supporter cette chose, il ne peut pas supporter la profanation du Chabbat en public, de fumer des cigarettes devant tout le monde le jour du Chabbat ?!

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

la Torah, chacun avec son histoire. Un a vu quelque chose pendant la guerre et s'est engagé à observer le Shabbat<sup>7</sup>. Combien d'histoires comme celles-ci de nos jours. Et il y a au moins quatre localités (et peut-être six) qui observaient le Shabbat dans lesquelles les Arabes ne sont pas arrivés (le 7 octobre). Ils ont essayé d'arriver mais n'ont pas réussi. Est-ce un hasard ? Non. Nous devons nous repentir, observer le Shabbat au moins en public, et tous ces juges qui combattent le Shabbat, un jour ils prendront un balai et seront balayés... Il ne restera rien d'eux.

### Qui écoute la Torah aura une vie meilleure

Une juge a déclaré qu'il est permis de vendre du hametz à Pessah. Selon la loi, si la vente publique est interdite, elle sait interpréter les textes. Rachi, dans Ketoubot 7b (sur l'expression "bamakhelot"), explique que "publique" signifie devant dix personnes. Donc, si la vente se fait en présence de seulement neuf personnes, ce n'est pas public... Merci pour vos interprétations "charmantes". Est-ce une juge ? C'est une folle ! Une bête sous forme humaine ! Le Talmud dit (Baba Kama 85a, entre autres) "nous parlons de juges idiots", c'est-à-dire de fous et d'ignorants. Cette année, il était prévu d'organiser des Hakafot Shniot (danses avec les rouleaux de la Torah) à la fin de Souccot, comme chaque année. Mais les juges ont dit : nous ne ferons pas cela, nous sommes totalement laïques. Après beaucoup d'efforts, quelqu'un leur a rappelé que leurs ancêtres, à la fin de Sim'hat Torah, prenaient des rouleaux de la Torah en chantant des louanges dans les rues de Tel Aviv. Les juges ont été émus par cela, et on m'a dit que certains ont même versé des larmes. Mais lors de Sim'hat Torah, au lieu de célébrer, il nous est arrivé ce qui nous est arrivé :

7. Il y en avait un dont le père lui disait : 'Observe le Chabbat', mais il n'écoutait pas. Après que son père soit décédé, son père est venu le voir en rêve et lui a dit : 'Observe le Chabbat et vois ce qui t'arrivera', mais il n'écoutait pas. Jusqu'à un jour, il est revenu d'un cinéma, et son père est venu le voir à l'improviste. Le fils a été choqué et lui a demandé : 'Mais n'étais-tu pas déjà mort ?' Son père lui a répondu : 'Je suis venu te voir une dernière fois. Si tu veux, repens-toi et observe le Chabbat. Sinon, tu iras en enfer !' Il est allé chez le H'azon Ich, et sans lui dire un mot, il lui a dit : 'Est-ce ainsi que tu attristes ton père qui vient te voir du ciel ?!' Il était surpris. Et le H'azon Ich lui a dit : 'Dis-moi, quelle mérite avez-vous, toi ou ton père, que ton père vienne s'occuper de toi comme s'il était encore vivant et pas dans un rêve ?' Il lui a dit : 'Je ne sais pas quel mérite, je suis juste un homme ordinaire. Avant la Shoah, j'étais observant et après la Shoah, j'ai abandonné.' Le rabbin lui dit : 'Non, tu as un certain mérite, souviens-toi. Et il se souvint. Il dit : 'Mon père enterrait les morts, et un jour, il y a un homme qui est décédé, et mon père ne pouvait pas s'occuper de lui, alors il m'a dit : 'Va le faire enterrer', j'ai regardé à droite et à gauche et je n'ai rien vu, alors je l'ai enterré.' Il lui dit : 'C'est le mérite. Le mérite d'avoir enterré un Juif dans un cimetière juif a fait que ton père est venu du ciel et t'a ramené au repentir.

mille quatre cents personnes ont été tuées ce jour-là, transformant la joie en douleur. Nous devons tirer une leçon de cela : on ne se bat pas contre Dieu ! Quiconque lutte contre Lui finit par perdre<sup>8</sup>. Nous devons protéger nos enfants, nos élèves et tout ce que nous pouvons protéger, et leur dire : écoutez, ceux qui suivent la Torah auront une vie meilleure. Et ceux qui ne l'écoutent pas, en particulier ceux dont les parents ne sont pas dans le droit chemin et dont les enfants font de même, "tournent dans la misère" (Iyov 30:14).

### Réciter la bénédiction "Sheheheyanu" pendant la période du Omer

Est-il permis de réciter la bénédiction Sheheheyanu sur un nouveau fruit pendant la période du Omer ? Il est d'usage de permettre cette bénédiction pour les fruits. Bien qu'il y ait eu des controverses, la conclusion est qu'on peut la réciter. Pendant les trois semaines de deuil (entre le 17 Tammouz et le 9 Av), on ne la récite pas, mais le Omer n'est pas comme cette période de deuil, car ces jours ne sont pas considérés comme des jours de deuil. À l'époque de la Torah, ces jours étaient considérés comme des jours de joie, entre Pessah et Chavouot, une période de sept semaines de progression spirituelle. Par conséquent, il est permis de réciter Sheheheyanu pendant ces jours. Cependant, pour réciter Sheheheyanu sur des vêtements neufs, il est préférable d'être strict. Plusieurs décisionnaires ont écrit qu'il ne faut pas porter de vêtements neufs pendant le Omer. On trouve cela dans les responsa de Rav Sherira Gaon<sup>9</sup> (Teshouvoth VePsakim de Rav Sherira Gaon, section 69) qui interdit de porter des vêtements neufs pendant le Omer. Cependant, si on a besoin de porter un vêtement neuf, on peut le porter le Shabbat pendant le Omer et réciter la bénédiction Sheheheyanu à ce moment-là. Par exemple, s'il y a une célébration et que la personne est embarrassée de venir avec des vêtements anciens, elle peut porter des vêtements neufs le Shabbat du Omer et réciter la bénédiction à ce moment-là.

### Emménager dans un nouvel appartement pendant le Omer

8. Savez-vous où nous avons « אפס אחד גדול » - un zéro important ? Quand quelqu'un va à la caisse maladie, il y a là un médecin "אא"ג". Qu'est-ce que "אא"ג" ? C'est « אף אוזן גרון » - "nez, oreille, gorge", et je dis "אא"ג" plusieurs fois, que cela signifie « אפס אחד גדול » - "un grand zéro"... Ce médecin ne sait rien. Pourquoi vous vantez-vous de la consultation "nez, oreille, gorge" ? Combien de fois ne savent-ils rien du tout...

9. Rav Shrirah Gaon était l'un des derniers des Guéonim. Il était le père de Rav Hai Gaon et est décédé en 4777. Cela signifie que plus de mille sept ans se sont écoulés depuis son décès.

Concernant le fait d'emménager dans un nouvel appartement pendant le Omer, le Rav Ovadia Yosef (z"l) a écrit (dans Hazon Ovadia Yom Tov, page 269) que c'est similaire à la bénédiction Sheheheyanu sur les fruits, qui est permise. Une fois, j'ai demandé au Rav Bougid Saadon (z"l) à propos de quelqu'un en deuil pour ses parents durant l'année de leur décès, période où il est interdit de faire des célébrations, s'il lui était permis de déménager dans un nouvel appartement. Il m'a dit : « Ne rajoute pas aux interdictions des Sages. Les Sages n'ont pas dit que c'est interdit, donc c'est permis d'emménager dans un nouvel appartement. » Surtout en Terre d'Israël, où il y a la mitsva de construire davantage de maisons, ce qui constitue la mitsva de peupler la Terre d'Israël, c'est une chose très importante<sup>10</sup>. Donc, il est permis d'emménager dans un nouvel appartement pendant le Omer.

### Se couper les cheveux pendant le Omer

Concernant la coupe de cheveux, Maran (Choulhan Aroukh, section 493, paragraphe 2) écrit qu'il est interdit de se couper les cheveux jusqu'au 34<sup>e</sup> jour du Omer. Et le Rama écrit que ceux qui sont mohel (celui qui pratique la circoncision), sandak (le porteur du bébé)<sup>11</sup> ou le père de l'enfant peuvent se couper les cheveux. Dans les responsa Mishneh Halahot<sup>12</sup> (volume 6, section 45), il est écrit qu'il ne faut pas être indulgent pour une Bar Mitsva. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas une vraie joie, et comme tout le monde

10. L'installation en Terre d'Israël est très importante. Autrefois, le Rav Chéné Louh'ot Habérit (HaShlah Hakaddoch), qui vivait il y a quatre cents ans en Terre d'Israël, est venu à Jérusalem et a vu la construction de plusieurs centaines de nouvelles maisons là-bas. Il a dit : "C'est le début de la rédemption". Qui aurait pu rêver alors que des centaines de nouvelles maisons seraient construites en Terre d'Israël, qui était auparavant dévastée, désolée et méprisée ? Que dirait-il aujourd'hui en voyant des milliers de nouvelles unités de logement ? Il serait joyeux et danserait.

11. Il y a trois acteurs à la brit milah, le Rav Ovadia dit "trois acteurs de la brit milah d'Avraham" (selon Béréchit 14:13). Qui sont les trois acteurs de la brit milah d'Avraham ? Le mohel, le sandak et le père de l'enfant. Certains accomplissent toutes ces tâches, le père de l'enfant étant à la fois le sandak et le mohel. Mais ce n'est pas conseillé, chacun devrait faire sa part. Il n'est pas non plus acceptable qu'une personne soit à la fois le sandak et le mohel, cela pourrait causer du tort au bébé. Il vaut mieux que les trois soient honorés de cette mitsva, chacun faisant sa part : le sandak place l'enfant sur ses genoux, le père de l'enfant est le père de l'enfant, et le mohel est un spécialiste de la circoncision. Mais tout le monde ne devrait pas se prendre pour un mohel. Mais être à la fois le père de l'enfant et le sandak, cela n'a pas de sens. Vérifiez les responsa Rav Pealim, partie 2, Yoré Dé'a, section 35.

12. C'est Rabbi Menaché Hakatan, il était érudit, et il a le responsa "Mishné Halakhot" (pas "Méshané..."), parfois il écrit "Rabbi Menaché Klein", et "Klein" en yiddish signifie petit. Une fois, il y avait quelqu'un nommé Klein pendant les élections (toutes sortes de bêtises se passent pendant les élections), et ils lui ont écrit : "Tu es « קליין » et tu veux te montrer « גרוס » ?!" Je n'ai pas compris ce qu'ils voulaient dire, mais "Klein" signifie petit, et "גרוס" signifie grand. Autrement dit, tu es petit et tu te montres grand ?!... Quelles absurdités !

dit le Tahanoun (prière de supplication) ce jour-là. Mais ce n'est pas vrai, car pour une Bar Mitsva, les Séfarades ne disent pas le Tahanoun. Pourquoi ? Parce que ce jour-là, l'enfant entre dans le monde des mitsvot, et on devrait le réjouir et l'encourager. Ainsi, il se souviendra toujours de son jour de Bar Mitsva<sup>13</sup>. Par conséquent, le jour où l'on célèbre une Bar Mitsva, il est permis de se couper les cheveux. La coutume de la joie de la Bar Mitsva prévaut sur la coutume de deuil pendant le Omer. Qui peut se couper les cheveux ? Seulement le garçon et son père, et pas plus. On a trouvé qu'un grand érudit, Rabbi Haim Yair Bahrah<sup>14</sup> (dans Mekor Chaim, section 493), a écrit cela. Mais ceux qui suivent les enseignements de l'Ari Zal, qui ne se coupent pas les cheveux jusqu'à Chavouot, même le père de l'enfant et le sandak ne se coupent pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot. À Djerba, c'était ainsi, tout le monde devenait kabbalistes, pendant le Omer. Ils ne connaissent pas la Kabbale, mais tous agissent comme des kabbalistes et ne se coupent pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot. On me raconte qu'une personne va chez le coiffeur la veille de Chavouot et lui demande : « Quand as-tu le temps de me couper les cheveux ? » Et le coiffeur lui répond : « À quatre heures du matin ! » Alors, il règle son réveil à trois heures et demie, se lève, et va chez le coiffeur pour couper les cheveux.<sup>15</sup>

13. Autrefois, le président de l'État s'appelait "Ezer Weizman", et il dit : Je me souviens de mon discours de bar-mitsva. On lui a demandé : Qui t'a préparé ce discours ? Il a dit : Le Rav Shear Yishuv, qui était un chef rabbinique à Haïfa, a préparé mon discours. Il avait quatre-vingt-dix ans et il s'en souvient. Donc, au contraire, on devrait encourager le bar-mitsva. Lui dire : Ce n'est pas seulement une fois dans la vie qu'on met les téfilines, mais tu dois mettre les téfilines tous les jours. Encouragez-le, bénissez-le, et mettez-lui les téfilines comme le fait le mouvement 'Habad. Si vous voyez quelqu'un dans la rue et que vous lui demandez : Es-tu juif ou non-juif ? Il dit : Je suis juif. On lui dit : Alors viens mettre les téfilines. Il dit : Je les ai mises ce matin... Ils disent : Tu les as mises ? Nous ne savions pas que tu les avais mises. Et s'il ne les a pas mises, alors on lui met les téfilines.

14. C'est un grand sage qui maîtrisait toute la Torah, le Rav Hida, quand il était mis à l'épreuve, il disait : Je suis déconcerté par lui, car il est un génie mondial. Il est décédé en 5462, et ses manuscrits sont restés perdus et inutilisés pendant trois cents ans. De nos jours, on a publié sa "Lettre manuscrite". Pourquoi étaient-ils inutilisés ? Parce qu'il a dit, on a publié entre-temps les livres Touré Zahav et Magen Avraham, et j'ai des commentaires à leur sujet. Certains points n'ont pas été abordés comme moi, et il y a des choses que je n'ai pas dites comme eux, il faut les examiner, et il était un grand sage. Mais ne tarde pas ! Publiez-les rapidement, écris dans l'introduction : Si quelque chose dans ces nouveaux livres n'est pas conforme à mon opinion, que chacun vienne examiner et décider. Mais à cause de ça, la moitié de son livre sur Orah Haïm est perdue, et la moitié reste.

15. Certains écrivaient des amulettes contre les scorpions la veille de Chavouot, car à Djerba, il y avait beaucoup de scorpions. Mon maître et Rav [Rabbi Yitzhak Boukhnik, paix à son âme] était à Djerba en 5712, et il raconte qu'on lui a montré une bouteille pleine de scorpions et il était horrifié. Ils lui ont dit : « Ne t'inquiète pas, ces scorpions sont morts. » Il leur a demandé : « Pourquoi les gardez-vous ? » Ils lui ont dit : « Il y a un remède qu'on extrait des scorpions. On en extrait un

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

### Écouter de la musique le vendredi après-midi pendant le Omer

Dans le Hazon Ovadia (Yom Tov, page 262), le Rav Ovadia Yosef (z"l) écrit que s'il y a un grand besoin, par exemple une personne qui travaille avec des non-juifs, il est permis de se raser le vendredi en l'honneur du Shabbat. Cette autorisation n'est pas si évidente, mais certaines personnes trouvent cela très difficile de laisser pousser leur barbe pendant un mois. Ils le font à peine pour le décès de leurs parents, alors pour le Omer, c'est encore plus difficile pour eux. On peut apprendre de ses paroles concernant l'écoute de la musique le vendredi après-midi. Je sais que beaucoup disent que c'est interdit, en insistant : « Écouter de la musique même le vendredi est interdit. » Mais voici qu'il est permis de se raser en cas de grande difficulté, alors à plus forte raison d'écouter de la musique. Car l'interdiction de se couper les cheveux est écrite dans la halakha (Choulhan Aroukh, section 493, paragraphe 2), tandis que l'écoute de la musique n'est pas explicitement mentionnée. Il est seulement écrit concernant les danses et les rondes (voir Magen Avraham, paragraphe 1), mais pas sur l'écoute de la musique. Cependant, dans notre génération, on a appris de l'interdiction des danses et des rondes, que l'écoute de la musique est également interdite.<sup>16</sup>

### L'accueil de Shabbat avec des chants et de la joie

Il est permis d'écouter de la musique enregistrée le vendredi après-midi après midi. De plus, dans Hazon Ovadia (Arba Ta'aniot, page 175), il est écrit qu'il est permis le vendredi après-midi avant Shabbat Hazon de goûter les plats de Shabbat, même s'ils

remède. C'est pourquoi ils vendaient le scorpion aux pharmaciens. C'est pourquoi à Djerba, ils faisaient des amulettes contre les scorpions. Quand mon oncle, Rabbi Chlomo Mazouz, étudiait, il n'avait pas un sou. Alors la veille de Chavouot, il écrivait une amulette contre les scorpions, (maman raconte cela), et on lui demandait : « Que fais-tu ? » Il leur répondait : « J'écris une amulette et je la vends cinq francs. » Il écrivait et écrivait. Quand il est décédé, ils ont demandé à son fils (qui était conseiller juridique du gouvernement et ensuite l'un des juges suprêmes) : « Que faisait ton père à Djerba ? » Il leur a dit : « Il écrivait des amulettes ». C'est tout ?! Un grand érudit comme lui, tout ce qu'il savait faire c'était écrire des amulettes contre les scorpions. Alors la conclusion est que dans le pays d'Israël, où nous n'avons pas de scorpions, nous n'avons pas besoin de ses amulettes ?! Mais c'est dommage, son fils ne sait rien...

16. C'est pourquoi Rabbi Kfir Partoush, qu'il reste en bonne santé, ne nous apporte pas le 'Oud pendant les jours de Omer [quand il chante avant le cours]. Autrefois, le Rav Elbaz disait : Il est écrit, « אשירה לה' » - "Je chanterai à l'Éternel pendant ma vie, je jouerai des instruments pour mon Dieu tant que je serai" (Psaume 104:33), ne lis pas « בעודי » - "tant que je serai" mais « בעודי » - "avec mon 'Oud"... C'est pour cela qu'il chante quelques minutes sans instruments. Mais pour nous c'est suffisant, car ses chants sont très beaux.

contiennent de la viande, car il y a une certaine sainteté du Shabbat après midi, ce qui montre que l'on reçoit l'invité (Shabbat Kodesh) avec un accueil chaleureux. De même pour l'écoute de la musique. Donc, le vendredi, si j'écoute Kabbalat Shabbat à la radio, où ils chantent, je ne ferme pas la radio, c'est permis. Le Rav Moshe Habusha a dit (voir les responsa Mekor Ne'eman, volume 2, page 210) que le Rav Ovadia (z"l) lui a permis de diffuser de la musique.

Certains ont une prétexte, en disant que cela est permis parce que sans cette musique, certains gens iraient dans des endroits avec des chansons pires. Mais ce n'est pas la raison, c'est permis de toute façon. Le vendredi après-midi, la sainteté du Shabbat entre. Dans certains pays, le vendredi après-midi, ils chantaient « Leha Dodi » avec des instruments de musique. C'était la coutume en Ashkenaze il y a trois cents ans, et j'ai cité cela (dans les responsa Mekor Ne'eman, volume 1, section 503 dans la nouvelle édition). Donc, si quelqu'un veut écouter, il peut le faire. Particulièrement si vous souhaitez écouter du Zohar, et que vous entendez un passage du Rav Moshe Habusha, et qu'au milieu, il insère des morceaux de musique de lui-même ou de quelqu'un d'autre en sa mission, il est permis de l'écouter. Il n'est pas nécessaire de chercher des rigueurs inutiles. Après tout, il n'est pas du tout écrit qu'il est interdit d'écouter de la musique. Du temps de Maran, il n'y avait pas de musique enregistrée. Et c'est seulement une coutume récente d'être strict à ce sujet, basée sur l'interdiction des danses et des rondes. Mais si vous écoutez de la musique le vendredi après-midi pendant le Omer après midi, ce n'est pas un problème.

### Décès des élèves de Rabbi Akiva

Maran écrit (Siman 493, section 4) que les femmes ont pris l'habitude de ne pas travailler de Pessa'h à Shavouot, après le coucher du soleil. Il est également écrit (voir dans le Michna Beroura, section 18) que cette coutume s'applique non seulement aux femmes, mais aussi aux hommes. Cependant, le Rav Beit David (Siman 271) dit que les hommes n'ont pas pris cette habitude stricte, et c'est ainsi que la coutume commune est établie. Même pour les femmes, il est dit qu'il est possible d'être indulgent en cas de besoin (voir dans le 'Hazon Ovadia sur les fêtes, page 272). Et pourquoi ne fait-on pas de travail ? Parce qu'on dit qu'à cette époque, les élèves de Rabbi Akiva sont décédés [et le soir, ils étaient occupés à les enterrer]. J'aurais écrit simplement

- et la source n'est pas de moi, mais du Rav 'Ets Yossef dans son commentaire sur Ein Yaakov - qu'il y en a qui disent qu'ils ne sont pas morts d'askara (diphthérie). Tous seraient morts d'askara ?! Est-ce une maladie contagieuse qui n'affecte que les élèves de Rabbi Akiva ?! En fait, ils sont morts à cause des soldats romains. (Askara est un dérivé de "ascar", qui signifie soldats). On a trouvé une preuve de cela dans les écrits de Rav Sherira Gaon qui dit qu'ils sont morts à cause du "shmada". On m'a dit que "shmada" signifie qu'ils ont été exterminés, mais ce n'est pas le sens véritable. "Shmada" signifie un décret des non-juifs. Il y a une Guemara dans Ketubot (page 3b, telle est la version des premiers) "shmada avda d'batla" - les décrets des nations du monde ont l'habitude de s'annuler, aujourd'hui ils décrètent, et demain, donne-leur un peu de pot-de-vin et le décret est annulé. C'est ainsi qu'il faut comprendre "shmada", les nations du monde, les Romains, se sont attaqués à eux. On trouve dans le Rambam (chapitre 11 des Lois des Rois, section 3) que Rabbi Akiva ceignait ses armes contre les Romains, et il est tombé à cause de

nos nombreux péchés. Donc, s'il portait des armes contre les Romains, à plus forte raison que ses élèves allaient se battre, et ils sont morts là-bas. Et selon cela, ce n'est pas comme tout le monde pense, que parce qu'ils ne se respectaient pas entre eux "la grêle est tombée sur eux et ils sont morts" (Exode 9:19). Ce n'est pas exactement cela, mais ils sont morts à cause des Romains qui les ont attaqués.

Et aujourd'hui, grâce à Dieu, les Romains ont disparu du monde, eux et leurs décrets et tous les fous de leur genre, et nous mériterons la rédemption complète bientôt dans nos jours, Amen et Amen.

Celui qui a béni nos saints ancêtres Avraham, Itshak et Yaakov, qu'Il bénisse tous ceux qui écoutent ici, ainsi que tous ceux qui écoutent sur Kol Barama, et tous ceux qui liront plus tard dans les feuillets. Que le Seigneur, béni soit-Il, leur accorde une vie saine, une vie bonne, que leurs enfants suivent leurs voies – les voies de la Torah, qu'ils observent le Shabbat, et que nous méritions la rédemption complète bientôt et de nos jours. Amen et Amen.

## שבת שלום ומבורך!

# MAYAN HAIM

edition

## BEHAR

SAMEDI

17 IYAR 5784

25 MAI 2024

entrée chabbath :

de 19h59 à 21h19 selon votre communauté

sortie chabbath : 22h40

- 01 La chémita et le har sinaï : une convergence vers l'unité  
Elie LELLOUCHE
- 02 Une Mitsva révolutionnaire !  
Yo'hanan NATANSON
- 03 Le Ba'al moum  
Yossef Shalom HARROS
- 04 «J'ordonnerais ma bénédiction lors de la sixième année»  
Y.K

## LA CHÉMITA ET LE HAR SINAÏ: UNE CONVERGENCE VERS L'UNITÉ

Rav Elie LELLOUCHE

Plusieurs raisons ont été avancées par nos Maîtres afin de justifier le lien qu'établit la Torah, au début de la Parachat Béhar, entre la Mitsva de la Chémita, le repos à accorder tous les sept ans à la Terre d'Israël, et le Har Sinaï. En effet, introduisant les lois relatives au repos shabbatique de la terre, le Texte Sacré précise que ces lois furent promulguées sur le Mont Sinaï. Or, comme le fait remarquer Rachi, toutes les Mitsvot exposées auparavant depuis le Don de la Torah jusqu'à la fin du livre de Vayiqra, le furent au Sinaï. Dès lors pourquoi le préciser s'agissant de la Mitsva de la Chémita ?

Pour le Ohr Ha'Haïm, la relation entre le repos à accorder à la Terre d'Israël et le lieu du Don de la Torah souligne le lien indissoluble entre ces deux entités que sont la Torah et Érets Israël. C'est l'acceptation de La Loi Divine par les Béné Israël au pied du Har Sinaï qui justifie le promesse que leur fit HaShem au sujet de la Terre d'Israël; la première proposition conditionnant la seconde. C'est le sens de la mise en garde qu'adressa le Méché'kh 'Ho'khma à ceux qui, parmi ses fidèles, avaient décidé de monter en Israël au début du siècle dernier. Les encourageant dans leur entreprise, le Rav de Dvinsk les adjura de ne jamais opérer une césure entre la Terre d'Israël et la Torah. Précisant sa pensée et s'inscrivant dans l'enseignement donné par le Ohr Ha'Hayim, le Rav affirma que si la Terre d'Israël était sainte, la sainteté de la Torah n'avait pas d'équivalent.

Dans cette relation que fait le texte entre la Chémita et le Har Sinaï le Séfat Émeth voit, quant à lui, une leçon de portée collective. L'année shabbatique, explique le Maître de la 'Hassidout de Gour, recèle, entre autres vertus, celle de renforcer l'unité du peuple d'Israël. En effet, en enjoignant à chaque propriétaire terrien le renoncement à son droit de propriété et la mise à disposition de ses champs, la Torah vise la cohésion du 'Am Israël. Il ne fait aucun doute que les différences sociales au sein d'une nation en menacent l'unité. Mettant durant une année entière riches et pauvres sur un même pied, HaShem invite chacun d'entre nous à se sentir réellement plus solidaire et plus uni à ses semblables. Parmi toutes les Mitsvot qui visent à nourrir les vertus altruistes de l'individu, la Chémita apparaît, ainsi, comme la plus parachevée. S'extrayant radicalement d'une logique vouée à la recherche des biens matériels, le propriétaire juif, abandonnant sa terre et sa production agricole, est amené à resserrer ses liens avec ses frères, et ce quel que soit leur milieu social.

Or, c'est précisément cette démarche qui anima les Béné Israël lors de leur avancée vers le Har Sinaï. Se dépouillant peu à peu de ses "chaînes" matérielles, le peuple élu arriva à bâtir en son sein une harmonie parfaite. C'est ce que rapporte Rachi dans son commentaire célèbre sur le verset du livre de Chémot décrivant l'arrivée des Béné Israël au pied du Har Sinaï. Relevant l'emploi du singulier pour relater cette arrivée: «VaYi'han Cham Israël Négued HaHar-Israël campa là, face à la montagne» (Chémot 19,2), Rachi écrit: «Comme un seul homme, d'un seul cœur». En établissant un parallèle entre La Chémita et La Révélation du Sinaï, la Torah nous enseigne que le repos à accorder à la terre ne se limite pas à un "travail spirituel" personnel et intime. Bien au-delà, ce renoncement à toute forme de propriété sur la terre s'inscrit dans la conscience exigeante de l'unité essentielle du 'Am Israël. C'est pourquoi, écrit le Séfat Émeth, la Hala'kha stipule que cette Mitsva n'a cours, selon la Torah, que dans la mesure où l'ensemble du peuple juif habite sur sa terre.

Cette approche permet également de comprendre les deux interdits désignés par le même terme de Onaah, (lésion ou abus en français) exposés par la Torah à la suite des lois relatives à la Chémita. Les interdits de Onaah s'appliquent, aussi bien, aux tromperies pratiquées dans le cadre de transactions commerciales qu'aux vexations engendrées par des paroles blessantes ou des conseils pernicieux. Si, a priori, ces deux types de transgression semblent très différents, ils relèvent en réalité d'un même état d'esprit quant à celui qui s'en rend coupable. Dans les deux cas, en effet, ces attitudes condamnables traduisent un mépris de la dignité humaine. Tromper commercialement ou blesser intimement son prochain revient à lui dénier, en fait, sa dignité en tant qu'être créé à l'image de HaShem. C'est pourquoi ces deux interdits font suite à l'exposé des lois de la Chémita en ce sens qu'ils en incarnent la dimension négative. Ainsi, en nous inspirant du message que ces commandements nous délivrent et en veillant, par là-même à préserver et plus encore à renforcer l'unité du 'Am Israël, nous nous rendons dignes de recevoir la Torah dans son absolue intégrité.

« Vous sanctifierez l'année des cinquante ans, vous appellerez la liberté dans le pays pour tous ses habitants, elle sera pour vous un jubilé (Yovel), vous retournerez [chaque] homme vers sa tenure (son héritage), et vous retournerez [chaque] homme vers sa famille.

C'est un jubilé, l'année des cinquante ans sera pour vous... »

Wayiqra, 25,10-11.

Dans ces versets, qui proclament l'extraordinaire mitsva du Yovel, du « jubilé », le langage de la Torah semble hésiter entre deux temps de la grammaire, c'est-à-dire entre deux concepts.

C'est la question que se pose le Rav Shimshon Raphael Hirsch zl : est-ce que la cinquantième année « est » un Yovel ? Ou bien, comme le suggère le verset suivant, « sera »-t-elle un Yovel ?

En d'autres termes, le Yovel se manifeste-t-il « naturellement », du seul fait de l'inexorable écoulement des années ? Ou bien la véritable existence du Yovel dépend-elle de la manière dont l'homme se conformera à la mitsva du temps, de sorte que la cinquantième année deviendra le Yovel, seulement lorsqu'elle « sera » traitée comme tel ?

Comme on le sait, la Torah n'est pas un ouvrage littéraire conçu par l'esprit humain. Pas un mot, pas une lettre ne sont arbitraires ou fortuits. Ce présent et ce futur ont donc à nous révéler une lumière propre à chacun d'eux.

Pour Rashi, le mot « Yovel » est à rapprocher de la sonnerie du shofar qui l'annonce : « Cette année-là est différente des autres en ce qu'elle fait l'objet d'une dénomination spécifique. Et quelle est-elle ? Le Yovel (corne), à cause de la sonnerie du shofar. »

Mais le Rav Hirsch, dont on sait l'exceptionnelle érudition linguistique, indique le sens d'« apporter ». Il y ajoute la connotation d'un « apport » approprié, correct, adéquat, conforme à la manière prescrite. Ainsi, le produit du sol est « youval », la terre ayant été créée dans ce but. L'année du Yovel nous ramène (nous « rapporte ») à notre lieu. Physiquement, à la parcelle du Pays qui était destinée à nous appartenir ; spirituellement, vers le lieu où nous existons en tant que nation de Torah, dans une relation appropriée à la Terre, à autrui, et au Maître du monde.

Voilà ce qui « est » un Yovel pour nous, voilà sa véritable essence. C'est un temps de régénération, de reconstruction de nous-mêmes comme personnes, et comme peuple. Lorsque nous faisons pleinement correspondre notre comportement avec sa promesse, et la bénédiction qui l'accompagne, comme la Torah nous y invite, alors ce « sera » un Yovel.

Cette double dimension de l'événement temporel n'est pas un cas unique. On pourrait même en faire un modèle.

Yom Kippour, par exemple, est en lui-même un jour qui apporte la kappara (la réparation). C'est un cadeau merveilleux que HaShem a conçu pour permettre à l'homme un renouvellement radical, une reconstruction là aussi, un rétablissement du lien perdu ou endommagé avec autrui et avec le Créateur.

On sait que, selon Rabbi, le jour de Kippour prodigue le pardon à chaque enfant d'Israël, même s'il ne fait pas Teshouva.

Cependant, pour les Sages, en prenant conscience du potentiel exceptionnel de ce jour, on doit répondre à sa promesse de renouvellement en nous abstenant des travaux et des joies interdites ce jour-là, et par une authentique Teshouva (Shevouot 13a).

Si Yom Kippour efface l'ardoise de nos transgressions, le

Yovel abolit quant à lui les disparités qui sont une source de tension au sein de la Nation sainte. Dans les décennies qui l'ont précédé, les inégalités ont affaibli le tissu social du Peuple. Alors qu'à l'entrée dans le Pays, nous avions tous démarré sur le même pied (chacun recevant une part équivalente de la terre), les inégalités se sont progressivement installées. Certains se sont enrichis, d'autres se sont appauvris. Des groupes économiques se sont formés, avec leurs propres cultures. Des réseaux de dépendances se sont créés, qui retirent aux uns leur dignité, aux autres leur humilité.

Notez que la Torah ne considère pas ces inégalités comme foncièrement injustes. Nos Sages, approfondissant la problématique du 'eved 'ivri (le serviteur hébreu), indiquent l'enchaînement des fautes qui conduisent l'homme qui ne fait pas Teshouva à vendre sa terre, puis sa maison, puis sa propre fille et enfin lui-même (Qiddoushin 20a).

Pour autant, le Yovel vient rappeler que nous n'avons pas à nous satisfaire de ces inégalités, aussi justifiées qu'elles soient. Le Yovel remonte le cours du temps, et nous ramène à la structure sociale première, en restituant à chacun une part égale de la terre d'Israël. La vie politique revient à la conscience initiale, venue de l'expérience fondatrice du désert, que notre sécurité et notre bien-être dépendent entièrement de notre relation avec HaShem Yitbarakh Shémo.

Cette « renaissance » nationale ne peut avoir lieu que si la Communauté d'Israël en prend sa part. Il faut libérer les esclaves, restituer la terre à son propriétaire initial, laisser le terrain agricole en friche (comme dans l'année de la shemita), et annoncer le Yovel au son du Shofar. Si le Klal Israël joue son rôle, il est en droit d'attendre des bienfaits qui ne peuvent venir que de Hashem.

Une mitsva proprement révolutionnaire !

Et dont on sait à quel point il a été difficile de l'accomplir au cours de l'histoire juive, comme le proclame le Prophète Yirmiyahou : « C'est pourquoi ainsi parle HaShem : Vous ne m'avez pas obéi, vous, quand il s'agissait pour chacun de proclamer la liberté de son frère, de son prochain ; eh bien ! Moi, dit HaShem, Je vais proclamer contre vous la liberté du glaive, de la peste et de la famine, et je ferai de vous un objet d'épouvante pour tous les royaumes de la terre. » (34,17)

En d'autres termes, HaShem nous place devant un choix crucial et permanent : devenir pleinement le modèle du Peuple de D.ieu, ou agir comme s'il était possible de se libérer de Sa protection !

Nos Sages nous ont appris que, depuis l'exil des tribus de Réouven et de Gad, et de la demi-tribu de Ménashé, la Mitsva du Yovel ne s'applique plus, comme il est écrit dans notre verset : « pour tous ses habitants » (c'est-à-dire lorsque tous les Juifs habitent le Pays – 'Arkhin 32a).

L'accès au rétablissement d'une justice sociale radicale nous est fermé. Lorsque dans l'histoire humaine, on a tenté la voie séculière vers cet idéal, on a mené les peuples dans des impasses sanglantes.

Mais la leçon du Yovel est éternelle. Le Klal Israël est face au même choix : on peut laisser passer l'occasion de servir D.ieu en temps et en heure, selon les formes que prescrit la Torah. Ou bien accepter chaque Mitsva comme un cadeau divin, et en recevoir les bienfaits, individuellement et collectivement.

Dans la Parasha de la semaine dernière il est écrit qu'une personne qui présente un « moum », un défaut, ne peut pas servir au Temple ; il est inéligible au Service divin.

Abrabanel s'interroge sur la redondance des versets : La Torah mentionne à quatre reprises le terme « défaut ». Quel est le sens de cette préoccupation de la Torah vis-à-vis des « défectueux » ?

De plus, pourquoi cet ordre est-il donné à tout le peuple juif, alors que seuls les cohanim, qui servaient au Temple, sont concernés ? Certes Rachi dit que la Torah s'adresse ici aux dayanim, mais il reste que ce n'est pas ce qui est écrit explicitement, et ces commandements semblent bien s'adresser à tout le peuple juif.

Mais la question principale, c'est de savoir en quoi le moum est problématique. Bon nombre de nos Maîtres souffraient d'un tel défaut. Moché bégayait, Rabbi Yo'hanan avait des cils qui couvraient son œil (moum qui le disqualifiait pour le service du Beth haMiqdash...)

Le Rambam dresse une longue liste de défauts qui rendent passoul pour la 'Avoda comme par exemple la calvitie ! Ou une chevelure rousse ! Ou encore quelqu'un qui a un long nez !..

Le moum semble constituer l'antithèse de la Sainteté attachée au Temple et à son Service. Comment expliquer cette idée ?

Le Maguen Avraham (lois de la Tefila) interdit au porteur d'un défaut d'être l'officiant à la synagogue. Il tire sa preuve d'une histoire du Zohar haQadosh : Rabbi Ele'azar était assis avec son beau-père et tous deux butaient sur un problème ardu. Un Talmid 'Hakham aveugle passa par là et le beau-père de Rabbi Ele'azar lui suggéra d'aller lui demander conseil. Rabbi Ele'azar rétorqua qu'il ne pouvaient prendre conseil chez lui, car tout celui qui a un défaut, « Lo Yikrav », la Qédousha ne peut pas résider en lui.

Le Maguen Avraham a déduit une halakha du rapport entre le moum du Temple et les moumim de notre quotidien. Ce ne sont donc pas seulement les cohanim qui sont visés.

Le Sefer Ha'hinoukh va encore plus loin, et explique que le Temple doit être un symbole de beauté formelle, et un homme souffrant d'un défaut physique n'y a donc pas sa place

Il est impossible de tenir un tel discours aujourd'hui. Nous vivons dans une époque inclusive, il est impensable de dire de telles choses au sujet d'une personne handicapée.

En réalité toutes ces lois sont là pour nous apprendre la profondeur de la Tefila.

Le Sefat Emet demande : comment peut-on laisser un Juif prier ? D'où savons nous quoi demander à Hashem ? Un drogué qui demande sa dose, doit-on la lui donner ? Non, parce qu'il ne sait pas ce qu'il demande. Or ne sommes-nous pas tous comme ce drogué vis-à-vis de Hashem ?

Seul Hashem sait ce qu'il nous faut réellement.

C'est pourquoi le Sfat Emet explique que dans la tefila, on ne doit pas exprimer ses propres besoins.

La tefila consiste à dire à Hashem : « Je ne sais pas de quoi j'ai besoin, je demande une chose, c'est que Tu m'envoies ce dont Tu sais que j'en ai véritablement besoin. » On apprend cela de David Hamelekh, qui a demandé de nombreuses choses dans sa vie, mais dont la requête principale reste : « Ahat chaalti meet Hashem – Donne moi ce qui est bien pour moi ! »

La Amida est composée de dix-huit (en fait dix-neuf) bénédictions, et nous les articulons toutes. Pourquoi ne choisit-on pas sa berakha en fonction de ses besoins ? C'est qu'en vérité nous disons à Hashem : « Toutes les berakhot sont à Toi, donne-moi ce qui est bon pour moi. »

Une bonne tefila se résume donc à une chose : La Volonté de Hashem Yitbarakh Shémo. Si une volonté tierce s'en mêle, ce n'est pas une bonne tefila.

Tefila a'hat : Une seule tefila pour nous tous : Nous sommes conscients que tout provient de Hashem et Lui choisit ce qu'il y a de mieux pour nous.

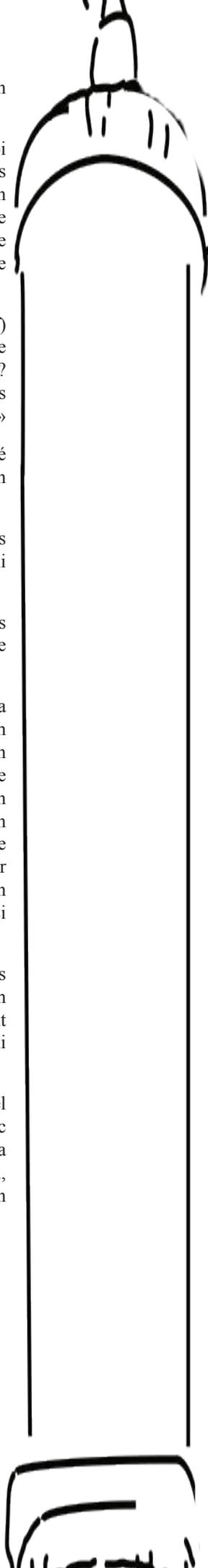
Si nous y mêlons une ambition personnelle, ou si nous favorisons une berakha par rapport à une autre, c'est une tefila égoïste.

On arrive mieux à cerner le sujet des moumim : lorsque la Torah demande au cohen, ou lorsque le Maguen Avraham demande au 'Hazan d'être sans défaut pour accomplir son service, c'est dans le but de laisser véritablement l'âme s'exprimer et prier. Or une personne qui souffre d'un moum, risque d'introduire dans sa Tefila une dimension trop grande de préoccupation personnelle, aussi légitime qu'elle soit. L'unique but de la tefila est de se rapprocher de D. et pour cela il faut se concentrer au maximum. Un ba'al moum va quelque part orienter sa tefila, même si c'est de manière involontaire.

Bien que la Tefila puisse être à juste titre orientée vers la refoua (la guérison), ce n'est pas ce que Hashem désire dans Son Temple. Il veut une tefila complètement désintéressée, où les préoccupations personnelles de celui qui prie n'interviennent en rien dans la prière.

Enfin, pour expliquer comment les Guedoléi Israël pouvaient présenter un moum, a priori incompatible avec leur grandeur, on peut dire que leur travail spirituel a complètement transcendé leur aspect physique et matériel, et que, d'après notre définition, le moum n'entraîne plus en ligne de compte.

*D'après un chiour de Reb Lewin*



## « J'ORDONNERAI MA BÉNÉDICTION LORS DE LA SIXIÈME ANNÉE »

Y.K

Les lois de la chémita (année sabbatique) sont relatées au début de notre Parasha .

Rachi pose la question suivante : « Quel est le rapport entre ces lois et le mont Sinaï (dont la Parasha porte le nom) ? ». En effet, toutes les lois ayant été enseignées au mont Sinaï, quelle est la spécificité de la chémita ?

Rachi répond que les lois de chémita ont été enseignées dans leurs moindres détails. Il en va de même pour toutes les mitsvot reçues au Sinaï.

Le 'Hatam Sofer répond également à cette interrogation, en citant des versets qui figurent plus loin dans la Parasha (25,20) : « et lorsque vous demanderez : que mangerons nous la septième année si nous n'ensemencions pas la terre ? Alors, J'ordonnerai Ma bénédiction lors de la sixième année et la terre produira l'équivalent de trois années de récolte. » Cette certitude n'est fondée que si elle émane du Maître du monde Lui-même. C'est pourquoi il est dit ici « au mont Sinaï » car nous ne pouvons nous appuyer sur une telle promesse qu'à la condition qu'elle ait été dite au mont Sinaï, et par le Maître du monde en personne. C'est pourquoi il est question de chemita dans la parashat de Behar Sinaï.

Une allusion à cette explication se trouve également dans le livre des Proverbes (7,21) : « En donnant à ceux qui m'aiment des biens en partage, en remplissant leurs trésors » le mots « en partage » s'écrit en hébreu yech, qui forme l'acronyme youd pour yovel et chine pour Chemita, pour signifier que ceux qui respectent ces deux lois sont assurés de voir leurs trésors se remplir !

Comme nous le savons, les Parachiot Behar et Bé'houkotai sont le plus souvent mehoubarim (attachées). Ce n'est pas le cas cette année, mais au-delà de leurs liens concernant la lecture hebdomadaire, elles ont également un lien conceptuel ce qui nous amène à poser la question suivante : plus loin dans la Parasha de Bé'houkotai, la Torah nous fait la promesse suivante : « Je donnerai les pluies en leurs saisons et la terre livrera son produit ,et l'arbre des champs donnera son fruit [...] Le battage de vos grains se prolongera jusqu'à la vendange, et la vendange durera jusqu'à vos semences, vous aurez du pain en abondance... » Cependant, cette promesse est conditionnée au fait que respections les décrets de Hachem et accomplissions Ses mitsvot, alors que dans la Parashat Behar, la bénédiction promise par la Torah concernant la Chemita (que la sixième année produise l'équivalent de trois années) n'est a priori soumise à aucune condition de respect des mitsvot.

La juxtaposition de ces deux Parachiot, amène à répondre que la bénédiction mentionnée dans la Parashat Behar est également soumise aux conditions de la Parashat Bé'houkotai. En effet, seul celui qui garde toute la Torah et accomplit ses mitsvot est à même de pouvoir respecter la mitsva de Chemita et de bénéficier de la bénédiction qui y est associée. Seul celui qui peine dans l'étude de la Torah, comme l'explique Rachi sur le premier verset de Bé'houkotai « Im bé'houkotai telekhou » pourra jouir d'une grande bénédiction, qui en retour lui permettra d'accomplir plus facilement la mitsva de Chemita.

C'est peut être la raison pour laquelle le Torat Cohanim explique ainsi le verset « im

bé'houkotai telekhou » : si vous peinez dans l'étude de la Torah, et non pas si vous vous adonnez à l'étude de la Torah. En effet, l'homme est comparé à l'arbre des champs (Devarim 20,19). De la même manière que l'arbre, pour grandir et se développer, a besoin d'un effort important d'entretien, d'arrosage etc... il en est de même pour l'homme qui doit fournir beaucoup d'efforts dans la Torah pour atteindre la perfection, afin de bénéficier des bénédictions citées dans la Parashat Bé'houkotai.

La mitsva de Chemita comporte une autre singularité : c'est l'unique mitsva au sujet de laquelle la Torah pose la question que chaque homme voulant accomplir cette mitsva qui lui est difficile se pose : « Et si vous demandez : que mangerons nous la septième année ? » Aucune autre mitsva de la Torah n'anticipe ainsi notre interrogation inquiète. Bien au contraire, elle nous laisse face aux épreuves inhérentes à l'accomplissement de chaque mitsva, et ceci parce dans la Torah, il n'existe pas de mitsva qui ait un but contraire à l'esprit et à la logique humaine.

Le monde entier connaît cette prière : « ceux qui ont semé dans les larmes, puissent-ils récolter dans la joie. » (Tehilim 126) Mais s'il n'y pas de semences, inéluctablement il n'y aura pas de récolte, et c'est là une épreuve redoutable dans l'accomplissement de cette mitsva. Il incombe en effet à l'homme de croire fermement en l'assurance donnée par Hachem.

La gestion de l'économie comporte également de grandes épreuves et de grandes incertitudes.

En vérité, force est de constater qu'en dépit de tous les efforts de nombreux et savants économistes pour essayer de promouvoir tel ou tel modèle économique efficace, le résultat échappe à tout contrôle et parfois même à toute logique humaine perceptible. L'économie ne dépend pas uniquement d'arrangements financiers, elle comporte toujours une part d'incertitude.

Du fait de l'incertitude de l'économie une seule voie s'offre à nous : celle de la véritable et profonde croyance en Hachem, qui nous fera mériter de nombreuses bénédictions !

Librement inspiré du Elé Hadévarim

**L&A**  
— Life —  
**Gérald BEL-ANGE**  
Courtage en assurance  
RC Pro, mutuelle santé, retraite,  
prévoyance, décennale, assurance  
emprunteur...

+33 06 62 58 88 27  
gbelange@la-finance.fr  
www.la-life.fr  
2 Rue Euler 75008 Paris  
116 Rue La Boétie, 75008 Paris

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT A LA MEMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN



## Parachat Behar-Lag Baomer d'après l'Admour de KOÏDINOV chlita

A la sortie de ce chabbat, commence la Hilloulah de Rabbi Shimon Bar Yo'hai (Rashbi), et nous allons tenter de comprendre pourquoi cet évènement tant apprécié est un jour de grande allégresse pour les Béné Israël.

La guemara dit que lorsque Rashbi et son fils Rabbi Eléazar sortirent de la grotte après douze ans d'isolement, la première chose qui les frappa, ce fut de voir des juifs qui labouraient et semaient. Rashbi s'indigna en s'exclamant : « *ils délaissent la vie éternelle pour une vie éphémère !* », en conséquence, chaque chose qu'ils regardaient était consumée par le feu. A ce moment-là une voix céleste sortit et dit : « *êtes-vous sortis pour détruire Mon monde ? Retournez dans votre grotte !* ». Douze mois plus tard, ils sortirent à nouveau et voilà ce qui se passa : chaque endroit que Rabbi Eléazar consumait de ses yeux, Rabbi Shimon le réparait. Il dit alors à son fils : « **le monde ne se suffit que de nous deux** » etc...

En fait Hakadoch Baroukh Hou créa ce monde de manière à ce que la matière cache la divinité pour que chaque juif s'efforce de vivre en introduisant dans la matière la présence divine, et ne soit pas attiré par la matérialité. C'est ce à quoi s'attela Rashbi qui dévoila l'intériorité du monde, qui est la lumière divine cachée et imperceptible.

C'est pourquoi la première fois que sortirent les deux tannaïms de la grotte, et qu'ils virent des gens qui travaillaient au labour et à la semence etc...Rashbi s'écria : « *ils délaissent la vie éternelle...* » car le monde a été créé pour dévoiler Hachem, et ces paysans ne participent pas à ce but-là.

Cependant, la deuxième fois qu'ils sortirent, Rashbi dit à son fils : « *ce monde ne peut se suffire que de nous deux* », autrement dit ce n'est pas donné à tout le monde d'atteindre notre niveau qui est de consacrer toute sa vie à la spiritualité, d'ailleurs la plupart des juifs vivent principalement de matérialité ; **alors le monde ne reposera que sur quelques tsadikim dont la sainteté influencera tous les juifs afin qu'ils discernent la réalité divine à partir de la matérialité.**

De là nous comprenons la joie de Lag Baomer : en ce jour, se révèle la force de Rabbi Shimon qui illumine les yeux des Béné Israël afin qu'ils reconnaissent la réalité divine qui se cache dans ce monde. Ainsi, à travers ce dévoilement s'éveillera la joie parmi les Béné Israël qui s'élèvent, grâce aux tsadikim, au-dessus de la matérialité pour s'attacher à Hachem.



Abonnez-vous et recevez ce dvar torah chaque semaine par whatsapp au +972552402571 ou au 07.82.42.12.84.  
Pour soutenir les institutions du rabbi de koidinov cliquez sur:

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

## BÉHAR LAG BAOMER

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"  
054 976 54 17



### Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

« Et lorsque vous direz : « **Que mangerons-nous durant la septième année... ?** » (25 ; 20)

La Torah nous ordonne : « Six années tu ensemenceras ton champ... Et la septième année sera un Chabbat de repos pour le pays, un Chabbat pour Hachem... »

La Paracha de cette semaine nous enseigne une grande leçon de Bit'a'hon, confiance en Hachem.

Cette mitsva est la Chemita, le Chabat de la terre, qui dure un an.

C'est l'une des mitsvot les plus difficiles à réaliser, en effet, la Torah ordonne de laisser son champ à l'abandon, ouvert au public, ses arbres fruitiers livrés à tous les passants, et tout cela sans rien dire, pendant un an. Une année entière sans production : pas de récoltes, pas de gains, une année sabbatique en l'honneur de Hachem, une année basée sur la Emouna Chéléma.

La Torah, connaissant la nature de l'homme et anticipant sur notre réaction, nous dit : « Et lorsque vous direz : « **Que mangerons-nous durant la septième année... ?** » (Vayikra 25;20), voici ce que Hachem répond : « J'ordonnerai ma bénédiction pour vous dans la sixième année, elle fera la récolte pour trois années. » (Vayikra 25;21)

### PARNASSA... POURQUOI VOULOIR AIDER HACHEM ?

La Rav Eliaou Lopian, dans son Séfer Lev Eliaou, nous rapporte le récit suivant : L'un de ses élèves avait décidé de quitter la Yéchiva pour étudier la médecine. Après avoir appris cette nouvelle, le Rav convoqua l'élève pour connaître la raison de cette décision.

Celui-ci lui répondit qu'il était obligé de quitter la Yéchiva pour l'université, afin de subvenir aux besoins de son futur foyer : il se marierait sans doute prochainement et aurait des enfants.

Le Rav lui rétorqua : « **Te marier ? Tu es sûr que tu vas te marier ? D'où sais-tu que tu trouveras une femme ? Et des enfants, tu es certain que tu en auras ? Tes études de médecine serviront à faire vivre ta famille ? Tu en es sûr ? Pour tous ces cas tu fais donc confiance à Hachem, alors pour le reste tu le dois aussi !** »

Cela signifie que nous accordons une immense confiance à Hachem dans presque tous les domaines de la vie, mais pour la parnassa, nous essayons de donner un « coup de main » à D.ieu !

Le Rav Lopian nous apprend : « Les personnes qui n'ont pas de Bit'a'hon mangent tous les jours du pain sec. Ayant peur de ne pas en avoir pour le lendemain, elles en gardent toujours de côté. »

Celui qui a confiance en Hachem a du pain frais tous les jours.

Suite p3



### Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

### LAG BA'OMER – L'ÂME EST IMMORTELLE!

Lag Baomer aura lieu cette année Motsaé Chabbath prochain.

J'en profiterais pour dire un mot sur la signification du jour (Lag Baomer) puis vous donner une Halakha.

Comme mes lecteurs le savent, l'âme est immortelle. Donc après nos 120 ans, le corps retournera à la terre tandis que notre parcelle spirituelle (âme) montera au Ciel. Avant d'hériter du monde à venir, elle devra passer devant un tribunal pour savoir comment elle s'est comportée dans notre bas-monde. C'est aussi le sens des lois de deuil :

les sept jours, le mois et enfin l'année/Yahrzeit. Toutes ces différentes périodes marquent les moments où l'âme passe en jugement. Ce qui est intéressant à savoir c'est que le Yahrzeit (le jour de l'année – la Hazkara) devra être célébré même des dizaines d'années après le départ du proche (par l'allumage d'une lumière de 24 heures, le jeûne des enfants et la montée au cimetière). La raison de ce cérémonial, c'est que chaque année l'âme passe un nouveau Din (jugement). Vous allez répondre qu'après l'enterrement, c'est... la fin des haricots. Cependant, les Sages, de mémoires bénies, disent bien autrement : les âmes continuent à gravir des échelons dans les sphères supérieures ! En effet l'âme est toujours susceptible de monter plus haut dans le Gan Eden (ou le contraire). Par exemple un homme qui a laissé derrière lui une descendance soucieuse de la pratique et/ou aussi qu'il a financé des institutions de Tora, c'est l'assurance qu'il continuera à gravir les échelons longtemps après sa mise en terre (car une partie des mérites de sa descendance ou de ses élèves lui sera comptée). A l'inverse, un homme qui aurait laissé un lourd passif sur terre, tel que : avant son départ il a écrit un testament invitant sa

postérité le soin de s'occuper d'une boîte de nuit qui fonctionne d'ailleurs très bien le week-end, Hachem yichmor, ouverte 30 ans plus tôt à la sueur de son front...

Mes lecteurs auront vite compris que tout cet argent n'apportera que de la souffrance pour lui (dans le Ciel) ainsi qu'à ses proches (sur terre)...

Cette description succincte est juste pour le commun des mortels. Seulement – lehavdil élelf havdaloth – pour les Tsadikim et en particulier

rabbi Chim'on Bar Yo'haï c'est très différent. Le saint Zohar (Idra Zouta Haazinou 291:) écrit que le jour du décès

de rabbi Chim'on, ce saint homme a dévoilé au Clal Israël des secrets de la Tora que personne ne connaissait. La lumière spirituelle qui émanait ce jour était si intense que les portes du Ciel se sont ouvertes et les sefarim ajoutent que jusqu'à nos jours, le mérite de rabbi Chim'on nous protège. C'est aussi le seul Sage du Talmud qui a dit (Soucca 45:) qu'il pouvait rendre quitte l'humanité entière de la justice Divine (grâce à son mérite). Il a écrit le saint Zohar.

C'est à l'image de ce grand dévoilement (le jour de son départ) que la communauté a l'habitude d'allumer ce samedi soir (et aussi le lendemain en journée) des bougies et des feux en son honneur.

On rapportera une très intéressante anecdote véritable sur le rav Elimlekh de Lisensk, grand rav de la 'Hassidouth (cela remonte à plus de 2 siècles). Une fois, ce rav s'est retrouvé gisant dans sa maison sans connaissance. Tous ses élèves se réunirent pour prendre soin de leur maître et appelèrent un médecin à son chevet. Le médecin leva les bras au ciel : il n'y avait plus rien à faire. Suite p2



**R**av Ezriël Tauber raconte que, lorsqu'il se rendit auprès de Baba Salé zatsal, il lui dit : « *J'aimerais que, demain, tu viennes manger avec moi le repas de midi.* »

Je ne compris pas pourquoi, mais, évidemment, me réjouis beaucoup de cette invitation. Le lendemain après-midi, je me rendis donc de nouveau à son domicile, à Nétivot.

La Rabbanite m'ouvrit la porte et me dit : « Entrez, mon mari vous attend déjà. » J'obtempérai et Baba Salé se leva immédiatement pour se laver les mains, m'invitant à en faire de même.

La Rabbanite apporta l'entrée, composée de mets typiquement marocains, tandis que le Tsadik, dont l'esprit était pourtant plongé dans les sphères célestes, se mit à s'entretenir avec elle de ceux-ci en arabe, la complimentant sur leur goût raffiné et riant gaiement avec elle.

Quelques bonnes minutes passèrent et Baba Salé n'avait pas encore terminé de s'intéresser à chacun des plats servis, alors qu'il n'avait pas encore prononcé la moindre parole de Torah. Plus encore étonnant est le fait qu'il ne m'adressait pas la parole et ne me regardait même pas.

En observant ce spectacle, on pouvait constater combien la Rabbanite était heureuse de discuter avec son mari, le juste. Ce scénario de l'entrée se répéta en boucle tout au long du repas. Elle lui apportait les plats et le ne cessait de les louer et de la remercier, ce qui la faisait rire joyeusement. Quant à moi, j'étais attablé avec le Tsadik qui semblait m'ignorer. Je ne com-

pris pas un mot de leur échange en arabe, et encore moins la raison pour laquelle il m'avait invité. Bien que cette langue me soit étrangère, je peux affirmer que, durant une heure entière, la conversation tourna autour de la nourriture raffinée servie par la Rabbanite. Au cours de toutes ces soixante minutes, aucun autre sujet ne fut abordé. Baba Salé termina son repas, récita la bénédiction de grâce et prit congé de moi.

Ce n'est qu'en quittant le seuil de sa demeure que je saisis pourquoi il tenait tant à ce que je vienne partager son repas. Rabbi Israël Abou'hatséra savait que je m'occupais de rétablir la paix conjugale au sein de foyers juifs dans le monde entier. Aussi, désirait-il me transmettre cet important message selon lequel, afin de consolider cette paix, il était indispensable que le mari s'entretienne avec son épouse de sujets lui étant chers, en l'occurrence de la nourriture. En outre, il doit la complimenter à cet égard, ainsi que pour tout ce qu'elle fait à son intention. Ceci avait une importance telle aux yeux de Baba Salé qu'il était prêt à y consacrer une heure de son précieux temps. Et, sans nul doute, il le faisait quotidiennement. C'est pourquoi il désirait que j'assiste à ses échanges avec son épouse, afin que je puisse transmettre le message que j'en tirerai à tous mes auditeurs », conclut le Rav Tauber.



## HILLOULA DE Rabbi Chim'on bar Yohai

Transmettez-nous vos demandes  
avant Dimanche 26 Mai 12h00

Demandez vos bénédictions



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

LAG BA'OMER – L'ÂME EST IMMORTELLE!(SUITE)

Les fidèles élèves redoublèrent de piété et prièrent très sincèrement pour la guérison de leur maître. Au bout de quelques jours le miracle se déroula : le rav reprit le dessus et se releva de sa maladie. Après, le maître réunit ses élèves et raconta ce qu'il avait entendu et vu durant son coma : « Mon âme est montée dans les sphères supérieures. Quand je suis arrivé « là-haut » j'ai rencontré le rav « Hessed LeAvraham » et tous deux nous sommes promenés de longues heures. Le Hessed LeAvraham me dit : « J'ai écrit des dizaines de livres de Tora qui sont étudiés dans les Yechivoth des lieux, or, toi et ton frère le rav Zoucha d'Anapoli vous n'avez rien écrit et pourtant chacune de vos prières, le Birkath Hamazon fait un grand bruit dans les lieux. Quand tu te prépares avant la prière du matin, tous les anges divins prennent peur. A plus forte raison quand tu pries. Viens avec moi, continua le Hessed LeAvraham, allons voir un palais ». Les deux se dirigèrent dans un magnifique verger dégagé une odeur sensationnelle. Les deux hommes (les âmes du rav Elimélekh et celle du Hessed LeAvraham) continuèrent leur chemin et à un moment entendirent le chant des anges du service lorsqu'ils arrivèrent à une colline. Ils l'escaladèrent et virent au loin un magnifique palais. « Regarde bien ce palais, rajouta le Hessed LeAvraham, là-bas se trouve la Yechiva du rabbi Chmeke de Nilkolesbourg. Cela fait déjà quelques semaines qu'il est là et qu'il a construit sa Yechiva. Rabbi Elimélekh se rendit auprès du rav de Nikolesbourg. Or, il se trouvait un gardien à la porte du palais/Yechiva. Rabbi Elimélekh reconnaissait ce juif comme étant « Mordekhai le réparateur de livre » de la ville de Lizensk. Rav Elimélekh lui demanda que fais-tu ici ? ». Il répondit : « Rebbé, si on t'entendait m'interpeler « Mordekhai » sans rajouter le nom « rav » de suite on t'aurait mis en anathème. Rav Elimélekh s'étonna et lui demanda : « Comment-est-ce possible ? Toute ta vie tu faisais partie des gens simples de la ville. En aucune manière tu ne faisais partie des érudits ». Reb Mordekhai répondit : « En effet, je n'étudiais pas à longueur de journée, c'est vrai. Seulement quand je suis arrivé dans le monde de la vérité il m'est arrivé quelque chose de très étonnant : on m'a amené devant le Beth Din et on a commencé à me juger pour chacune de mes actions. J'ai vu alors des anges amener mes bonnes actions ainsi que mes fautes. Chaque action était placée sur la balance. Or elle penchait du mauvais côté à cause de mes nombreuses fautes. On a tranché mon jugement pour le Guehinom : l'enfer. J'ai accepté mon jugement et je suis sorti la tête basse. J'ai été conduit très loin, et au fur à mesure que j'arrivais, la chaleur devenait de plus en plus intense. Alors que cela devenait insupportable, deux émissaires du Beth Din sont arrivés en courant. Ils m'ont

pris et ils m'ont amené à nouveau devant le Beth Din. Là-bas, je vis des charrettes remplies de sacs. Tandis que la balance restait penchée en ma défaveur. Or cette fois les émissaires ont défait les sacs et ont renversé tous mes mérites sur les plateaux. Petit à petit la balance est remontée en ma faveur et à un moment donné lorsqu'ils ont ouvert une autre sacoche, la balance s'est équilibrée! Puis un autre sac a été versé, cette fois le côté positif est monté : j'ai gagné mon jugement. A ce moment on m'a rendu quitte des affres de l'enfer et une voix céleste s'est fait entendre : « Dorénavant vous vous appellerez rabbi Mordekhai » ! J'étais estomaqué de tous ces honneurs et je demandais la signification de ces sacs. Un ange, qui s'appelle « le gardien des pages » est venu intercéder en ma faveur (devant le Beth Din) en disant : « Cet homme qui ne connaissait pas la Tora faisait particulièrement attention aux honneurs dû aux livres saints. Toute sa vie il reliait des livres et faisait attention à chaque fois de bien les réparer et de remettre à sa place chaque feuille. Même des pages blanches d'un livre saint, il les remplaçait dans le livre ou les mettait à la Gueniza. Les pages qui contenaient des versets de Tora étaient soigneusement entreposées et à la fin il les plaçait à la Gueniza ! La voix céleste dira : « Celui qui rend honneur à la Tora son corps sera honorable vis-à-vis du monde ». Ce sont donc ces mérites qui m'ont donné droit au monde futur. Après avoir été amené au monde futur j'ai commencé à douter : comment allais-je écouter les cours des Yechivoth car j'étais un parfait ignorant ? Les Talmidé 'Hakhamim m'ont appris la Tora afin que j'entre dans une Yechiva et ainsi j'ai pu rentrer à la Yechiva du rav Chméliké. Alors qu'il parlait, la porte de la Yechiva s'est ouverte et une voix s'est faite entendre : « Rabbi Mordekhai, relieur de livres, est invité à venir. De suite reb Mordekhai est rentré et a laissé rabbi Elimélekh à la porte. Rabbi Elimélekh a frappé à la porte pour lui aussi rentrer... en vain. Entre temps rabbi Elimélekh s'est réveillé sur son lit de malade à Lizensk entouré de tous ses élèves encore tout transpirant et avec beaucoup de fièvre mais sorti de son coma...

**Cette histoire est une manière de renforcer notre Emouna (foi) dans ces périodes difficiles. Car on apprend que dans la vie rien ne se perd ! Toutes les petites actions d'un homme sont comptabilisées, répertoriées et sortiront au grand jour au moment du jugement!**

Chabbath Chalom et à la semaine prochaine si D' le veut !

Rav David Gold



## Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

## PARNASSA... POURQUOI VOULOIR AIDER HACHEM ?

Il est vrai que chacun d'entre nous se doit de faire une certaine Hichtadloute, mais malgré tout, la parnassa est distribuée par le Ciel. Cette Hichtadloute se fait au travers du travail, mais aussi de la prière et de notre soumission totale à Notre Créateur, ce qui s'appelle Bitahone.

Hachem éprouve ses enfants pour qu'ils se tournent vers Lui, ceci afin de créer une proximité avec eux, et c'est pourquoi leur subsistance dépend entièrement de Lui.

Les élèves de Rabbi Chimone Bar Yo'haï lui demandèrent pourquoi Hachem avait fait descendre la Manne chaque jour et non pas une seule fois par mois ou par an dans le désert ? Le Maître leur répondit par la parabole suivante : « Un roi octroya une pension annuelle à son fils, mais il constata qu'il ne le voyait de ce fait qu'une seule fois par an, le jour de la remise de la pension. Il décida dès lors de lui verser la même somme, mais répartie sur chaque jour de l'année. »

Ainsi, au grand bonheur du père, le contact devint permanent avec son fils. C'est pour cette raison d'ailleurs, que la Torah considère le pauvre comme mieux loti que le riche.

L'épreuve de la richesse étant beaucoup plus dangereuse, en effet lorsque l'on a tout, on a tendance à oublier Notre Papa. Nous n'avons plus de raison de faire appel à Lui, alors que lorsque l'on est pauvre c'est tout le contraire, on le supplie jour après jour de nous aider à nourrir notre famille, le contact est permanent et l'on respecte mieux Sa volonté en gardant les mitsvot qu'Il a ordonnées.

La Chemita que nous avons évoquée au début de ce commentaire, ainsi que chaque épreuve concernant la parnassa, ne sont là que pour nous rapprocher de Lui. Comme un père aimant Hachem veut le contact, pour notre bien, et pour nous prodiguer du bien. Ces moments d'épreuve engendrent la proximité avec Lui, des moments forts où l'on se sent détachés de tout le reste et où tous nos espoirs sont placés en Lui, qu'en Lui, car Il est, était et sera Le Maître du monde.

Avoir la Bitahone en Hachem c'est une berakha assurée. Comme nous le disons quotidiennement dans le Birkat Hamazone : « Baroukh Haguévère, Achère Ivta'h B'Hachem... » : Béni soit l'homme qui aura confiance en D.ieu.

Rav Mordékhaï Bismuth - mb0548418836@gmail.com

## L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)

**VOUS POUVEZ VOUS AUSSI VOUS ASSOCIEZ A L'EDITION DE LA DAF ET A SA DIFFUSION**

La réussite spirituelle et matérielle de **VOTRE NOM** son épouse et leurs enfants. Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers

La guérison complète et rapide de **AVRAHAM** ben Hanna Rahel Sarah Parmi tous les malades de Am Israël



## Que signifie Lag Baômer ?

Littéralement cela signifie le 33<sup>ème</sup> jour du ômer. En effet LAG s'écrit en hébreu avec les deux lettres « lamed- ל » et « guimel- ג », dont leur guématria (valeur numérique) est de 30 et 3. **Lag Baômer** est célébré le 18 Iyar, jour qui correspond à la disparition de Rabbi Chimon bar Yo'haï, dont il a exprimé sa volonté de faire du jour de sa disparition un jour de joie. Comme cela est écrit dans la « Idra Zouta », l'un des chapitres essentiels du Zohar, qui relate qu'avant de rendre son âme à son Créateur, Rabbi Chimon bar Yo'haï avait fait rassembler ses proches disciples autour de lui. A ce moment-là, il a reçu des révélations célestes concernant les plus profonds secrets de la Torah. Il les a aussitôt communiqués à ses élèves.

**Mais encore**, le 'Hatam Sofer rapporte que la manne a commencé à tomber le 18 Iyar, l'année de la sortie d'Egypte. En effet, c'est le 15 Iyar que les provisions emportées d'Egypte furent épuisées (voir Chémot 16;1) ; ils devaient rester 3 jours sans pain, et ce n'est que le 3<sup>o</sup> jour au matin (18 Iyar) que la manne tomba pour la première fois.

## Pourquoi allume-t-on des feux à Lag Baômer ?

Nous avons l'habitude d'allumer des feux de joie la veille de Lag Baômer pour rappeler le feu d'une intensité phénoménale qui remplit la maison de rabbi Chimon bar Yo'haï lorsque celui-ci révéla les secrets ésotériques de la Torah à ses disciples. D'autres ajoutent que le feu dont il est question est celui du Zohar, œuvre kabbalistique maîtresse qui signifie littéralement « lumière éclatante »



## Pourquoi coupe-t-on les cheveux des jeunes enfants de 3 ans à Lag Baômer ?

L'origine de cette coutume est citée dans les écrits du Rabbi 'Haïm Vital (élève du Ari Zal) qui relate que le jour de Lag Baômer, le Ari zal s'était rendu à Méron avec son petit et lui avait coupé les cheveux.



## Mais que symbolise cette coupe de cheveux ('halaké) et pourquoi la fêter ?

On se réjouit avec l'enfant afin qu'il se familiarise avec une des Mitsvot de la Torah « Ne taillez pas en rond les coins (péot) de votre chevelure » (Vayikra 19;27), une des raisons pour laquelle on leur laisse les Péot (papillotes). D'autre part, à 3 ans, l'enfant commence à étudier la Torah en assimilant, tout d'abord, l'alphabet (alef-bet) hébraïque qu'on lui fait découvrir avec du miel ou des douceurs afin qu'il goûte aux délices de la Torah et développe, dès son jeune âge, un amour pour la Torah. Aussi, toujours dans cet esprit d'initiation à l'étude, à l'occasion de sa première coupe de cheveux, l'enfant passe du statut de Essav que la Torah caractérise d'« homme velu » à celui de Yaacov qui, lui est défini comme « un homme lisse ».

## Pour quelles raisons, les enfants ont coutume de jouer avec des arcs à flèches [factices] le jour de Lag Baômer ?

Cette habitude est liée à l'enseignement du Midrach (Yérouchalmi Berakhot 9, 2) qui affirme qu'aucun arc-en-ciel n'est apparu du vivant de Rabbi Chimon bar Yo'haï. Rappelons que les arcs-en-ciel apparaissent à la suite du déluge pour rappeler la promesse d'Hachem de ne pas détruire le monde même lorsqu'il le mériterait (Beréchit 9;12-13). La grandeur de Rabbi Chimon bar Yo'haï fut telle qu'il protégea le monde entier de toute calamité de son vivant. D'où l'absence d'arcs-en-ciel durant sa vie.

## Autour de la table de Shabbat n°438 Béhar



### Lag Ba'omer - l'âme est immortelle !

**"Bar Yohaï Nimchakhta Ashréra Chemen Sasson..."**

Cette semaine, le jour de Lag Baomer tombera samedi soir prochain.

J'en profiterais pour dire un mot sur la signification du jour (Lag Baomer) puis vous donner une Hala'ha.

Comme mes lecteurs le savent, **l'âme est immortelle**. Donc après nos 120 ans, le corps descendra tandis que notre parcelle spirituelle (âme) montera au Ciel. Avant d'hériter du monde à venir, elle devra passer devant un tribunal pour savoir comment elle s'est comportée dans notre bas-monde. C'est aussi le sens des lois de deuil : les sept jours, le mois et enfin l'année/Jharzeit. Toutes ces différentes périodes marquent les moments où l'âme passe en jugement. Ce qui est intéressant à savoir c'est que le Jharzeit (Hazkara) devra être célébré même des dizaines d'années après le départ du proche (par l'allumage d'une lumière de 24 heures, le jeûne des enfants et la montée au cimetière). La raison de ce cérémonial, c'est que chaque année l'âme passe un nouveau Din (jugement). Vous allez répondre qu'après l'enterrement, c'est... *la fin des haricots*. Cependant, les Sages, de mémoires bénies, disent **bien** autrement : les âmes continuent à gravir des échelons dans les sphères supérieures ! En effet l'âme est toujours susceptible de monter plus haut dans le Gan Eden (ou le contraire). Par exemple un homme qui a laissé derrière lui une descendance soucieuse de la pratique et/ou aussi qu'il a financé des institutions de Thora, c'est l'assurance qu'il continuera à gravir les échelons longtemps après sa mise en terre (car une partie des mérites de sa descendance (ou de ses élèves) lui sera imputée). A l'inverse, un homme qui aurait laissé un lourd passif sur terre, **tel que : avant son départ il a écrit un testament invitant sa postérité à s'occuper d'une boîte de nuit qui fonctionne d'ailleurs très bien le Week-end, Hachem Ychmor, ouverte 30 ans plus tôt à la sueur de son front...**

Mes lecteurs auront vite compris que tout cet argent n'apportera que de la souffrance pour lui (dans le ciel) ainsi qu'à ses proches (sur terre)...

Cette description succincte est juste pour le commun des mortels. Seulement - **Léhavdil Elef Havdalots** - pour les Tsadiquims et en particulier Rabbi Chimon Bar Yohaï c'est très différent. Le Saint

Zohar (Idra Zouta Haazinou 291:) écrit que le jour du décès de Rabbi Chimon, ce Saint homme a dévoilé au Clall Israël des secrets de la Thora que personne ne connaissait. La lumière spirituelle qui émanait ce jour était si intense que les portes du Ciel se sont ouvertes et les Séfarims rajoutent que jusqu'à nos jours, le mérite de Rabbi Chimon nous protège. C'est aussi le seul Sage du Talmud qui a dit (Souka 45:) **qu'il pouvait rendre quitte l'humanité entière de la justice Divine** (grâce à son mérite). Il a écrit le Saint Zohar.

C'est à l'image de ce grand dévoilement (le jour de son départ) que la communauté a l'habitude d'allumer ce samedi soir (et aussi en journée) des bougies et des feux en son honneur.

Donc pour honorer Rabbi Chimon je développerai un petit point de Hala'ha au sujet du décompte de la Sfirat Haomer. Comme vous le savez depuis le deuxième jour de Pessah la communauté fait le décompte des 49 jours qui séparent Pessah de Chavouot (le Don de la Thora). Je me préoccuperai cette semaine de savoir si un homme peut dire vers la sortie du Shabbat à ses enfants "Après l'office, on va se rendre à l'allumage **du Lag-Baomer**"? Est-ce que le fait de mentionner (après le coucher du soleil) "**Lag Baomer**" entraîne que notre bon père ne pourra plus faire son décompte avec la bénédiction d'usage (Barouh Ata... Acher Quidéchanou Bémitsvotav Al Sfirat Haomer) ?

Le Choul'han hah'ouh (489.4) écrit que dans le cas où un ami nous demande (Bein Hachmachot/après le coucher du soleil) quel jour sommes-nous ? On devra lui répondre : « **hier** on était tel jour ». Car dans le cas où on lui répond "nous sommes **aujourd'hui** tel jour", lors de l'office du soir qui suivra, on ne pourra plus faire le décompte (avec la bénédiction). En effet, en répondant à partir de la tombée de la nuit de cette manière on s'est rendu quitte de la Mitsva (sans le savoir). D'après cela, si on dit ce Motsé shabbat : "Chouette ce soir c'est Lag Baomer" il se pourrait bien qu'on soit rendu quitte de la Mitsva du décompte. Je dois rajouter que c'est dans le cas où l'on connaît la signification de "Lag Baomer". "Lag" c'est anachronisme de Lamed et Guimel qui ont la valeur de 33 (Raché-Tévots). Si on ne connaît pas la signification, du "Lag Baomer" en pensant que ce n'est que le nom de la fête on ne sera pas quitte. En effet, la Mitsva nécessite **le décompte des jours**. Si une personne ne connaît pas la traduction des mots qu'elle prononce, elle ne sera

*Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora*

pas quitte (Voir le Michna Broua 489 sq 5 au nom du Maguen Avraham).

Toujours à ce propos le Béer Hétev (489.6) rapporte une discussion des décisionnaires à savoir si on dit le nombre de la journée en Raché Tévotes, par exemple au lieu de dire ce jour 37 du Omer on dit Lamed Zaïn (Lamed c'est 30 et Zain c'est 7), **d'après un avis on sera déjà quitte de la Mitsva.**

Cependant le Michna Broua (sq 7) rapporte que le décompte nécessite **aussi la mention des semaines** (car le verset dit : "Vous compterez 50 jours et 7 semaines"). Donc dans le cas où on a dit à son ami "nous sommes le 37<sup>ème</sup> jour sans avoir mentionné les semaines on n'aura pas accompli entièrement la Mitsva et on recommencera le soir même le décompte sans Brakha et le lendemain on continuera la Sfira avec la bénédiction.

D'après ce court développement on devra faire attention de ne pas dire "Lag Baomer" avant d'avoir fait notre décompte. Dans le cas où l'on a oublié, on ne pourra pas faire la bénédiction. Cependant il faudra tout de même dire explicitement le décompte (avec les semaines). Toutefois le lendemain soir on continuera à faire le décompte (avec bénédiction).

### Le Sippour

Dans la première partie de la paracha on a développé que notre âme est immortelle et donc après nos 120 ans, le corps descendra tandis que notre parcelle spirituelle (âme) montera au Ciel.

On rapportera une très intéressante anecdote véritable sur le Rav Elimeleh de Lisensk, grand Rav de la Hassidout (cela remonte à plus de 2 siècles). Une fois, ce Rav s'est retrouvé gisant dans sa maison sans connaissance. Tous ses élèves se réunirent pour prendre soin de leur maître et appelèrent un médecin à son chevet. Le médecin leva les bras au ciel : il n'y avait plus rien à faire. Les fidèles élèves redoublèrent de piété et prièrent très sincèrement pour la guérison de leur maître. Au bout de quelques jours le miracle se déroula : le Rav reprit le dessus et se releva de sa maladie. Après, le maître réunit ses élèves et raconta ce qu'il avait entendu et vu durant son coma : "Mon âme est montée dans les sphères supérieures. Quand je suis arrivé « là-haut » j'ai rencontré le Rav "Hessed LéAvraham" et tous deux nous sommes promenés de longues heures. Le Hessed LéAvraham me dit : "J'ai écrit des dizaines de livres de Thora qui sont étudiés dans les Yéchivots des cieux, or, toi et ton frère le Rav Zoucha d'Anapoli vous n'avez rien écrit et pourtant chacune de vos prières, le Birkat Hamazon fait un grand bruit dans les cieux. Quand tu te prépares avant la prière du matin, tous les anges divins prennent peur. A plus forte raison quand tu pries. Viens avec moi, continua le Hessed LéAvraham, allons voir un palais ». Les deux se dirigèrent dans un magnifique verger dégageant une odeur sensationnelle. Les deux hommes (les âmes du Rav Elieleh et du Hessed LéAvraham) continuèrent leur chemin et à un moment entendirent le chant des anges du service lorsqu'ils arrivèrent à une colline. Ils l'escaladèrent et virent au loin un magnifique palais. "Regarde bien ce palais, rajouta le Hessed LéAvraham, là-bas se trouve la Yéchiva du Rabbi Chmelque de Nilkolesbourg. Cela fait déjà quelques semaines qu'il est là et qu'il a construit sa Yéchiva. Rabbi Elimeleh se rendit auprès du Rav de Nikolesbourg. Or, il se trouvait un gardien à la porte du palais/Yéchiva. Rabbi Elimeleh reconnaissait ce juif comme étant "Mordéchai le réparateur de livre" de la ville de lzensk. Rav Elimeleh lui demanda que fais-tu ici? ». Il répondit : "Rébé, si on t'entendait m'interpeler "Mordéchai" sans rajouter le nom "Rav" de suite on t'aurait mis en anathème. Rav Elimeleh s'étonna et lui demanda : "comment-est-ce possible? Or toute ta vie tu faisais partie des gens simples de la ville. En aucune manière tu ne faisais

partie des érudits". Reb Mordéchai répondit : "En effet, je n'étudiais pas à longueur de journée, c'est vrai. Seulement quand je suis arrivé dans le monde de la vérité il m'est arrivé quelque chose de très étonnant : on m'a amené devant le Beth Din et on a commencé à me juger pour chacune de mes actions. J'ai vu alors des anges amener mes bonnes actions ainsi que mes fautes. Chaque action était placée sur la balance. Or elle penchait du mauvais côté à cause de mes nombreuses fautes. On a tranché mon jugement pour le Guéhinom : l'enfer. J'ai accepté mon jugement et je suis sorti la tête basse. J'ai été conduit très loin, et au fur à mesure que j'arrivais, la chaleur devenait de plus en plus intense. Alors que cela devenait insupportable deux émissaires du Beth Din sont arrivés en courant. Ils m'ont pris et ils m'ont amené à nouveau devant le Beth Din. Là-bas, je vis des charrettes remplies de sacs. Tandis que la balance restait penchée en ma défaveur. Or cette fois les émissaires ont défait les sacs et ont renversé tous mes mérites sur les plateaux. Petit à petit la balance est remontée en ma faveur et à un moment donné lorsqu'ils ont ouvert une autre sacoche, la balance s'est équilibrée! Puis un autre sac a été versé, cette fois le côté positif est monté : j'ai gagné mon jugement. A ce moment on m'a rendu quitte des affres de l'enfer et une voix céleste s'est fait entendre : "Dorénavant vous vous appellerez Rabbi Mordéchai"! J'étais estomaqué de tous ces honneurs et je demandais la signification de ces sacs. Un ange, qui s'appelle "le gardien des pages" est venu intercéder en ma faveur (devant le Beth Din) en disant : "Cet homme qui ne connaissait pas la Thora faisait particulièrement attention aux honneurs dû aux livres saint. Toute sa vie il reliait des livres et faisait attention à chaque fois de bien les réparer et de remettre à sa place chaque feuille. Même des pages blanches d'un livre saint, il les remplaçait dans le livre ou les mettait à la Gueniza. Les pages qui contenaient des versets de Thora étaient soigneusement entreposées et à la fin il les plaçait à la Gueniza. La voix céleste dira : "Celui qui rend honneur à la Thora son corps sera honorable vis-à-vis du monde". Ce sont donc ces mérites qui m'ont donné droit au monde futur. Après avoir été amené au monde futur j'ai commencé à douter : comment allais-je écouter les cours des Yéchivots car j'étais un parfait ignorant ? Les Talmud Hahamims m'ont appris la Thora afin que j'entre dans une Yéchiva et ainsi j'ai pu rentrer à la Yéchiva du Rav Chmélqué. Alors qu'il parlait, la porte de la Yéchiva s'est ouverte et une voix s'est faite entendre : "Rabbi Mordéchai, relieur de livres, est invité à venir. De suite Reb Mordéchai est rentré et à laisser Rabbi Elimeleh à la porte. Rabbi Elimeleh a frappé à la porte pour lui aussi rentrer...en vain. Entre temps Rabbi Elimeleh s'est réveillé sur son lit de malade à Lisensk entouré de tous ses élèves encore tout transpirant et avec beaucoup de fièvre mais sortit de son coma...

Cette histoire est une manière de renforcer notre Emouna (foi) dans ces périodes difficiles. Car on apprend que dans la vie rien ne se perd! Toutes les petites actions d'un homme sont comptabilisées, répertoriées et sortiront au grand jour au moment du jugement!

**Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut David Gold Soffer**

Tél : 00972 055 677 87 47, e-mail : [dbgo36@gmail.com](mailto:dbgo36@gmail.com)

**Une grande bénédiction à Mendel Meloul et à son épouse (Raanana) pour de la réussite dans ce qu'ils entreprennent et la santé**

**Une Bénédiction à Dan Salomon et à sa Havrouta le Rav Moshé Lévi Chlita pour une bonne étude de la Thora au sein du Collè du Rav Asher Brakha Chlita (Raanana)**

**Une Bénédiction à Dan Portugais et à son épouse (Raanana) pour de la réussite dans l'éducation des enfants et la Parnassa**

*Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora*

# Bnei Shimshon

Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon  
 Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani,  
 est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Eloul 5539 (1779).  
 Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions



Behar תשכ"ד • Le Zera Shimshon, l'étude qui apporte des délivrances • 131 ז'ין

## Perles du Zera Shimshon

### Chemita et Yovel, lien avec le mont sinai

Sur le mont ("Béhar") Sinaï, D.ieu communique à Moshé les lois de l'année sabbatique: chaque septième année, tout travail agricole devra cesser, et les produits de la terre seront à la disposition de tous, hommes et animaux. Sept cycles sabbatiques sont suivis de la 50ème année, appelée "Yovel" ("le jubilé"), pendant lequel le travail agricole cesse également, tous les esclaves sont remis en liberté et toutes les propriétés terriennes de la Terre Sainte qui ont été vendues, retournent à leurs propriétaires originaux. La Paracha nous donne ensuite des lois complémentaires concernant la vente des terres, l'interdiction de léser dans le commerce, et l'interdiction du prêt avec usure.

*"Parle aux enfants d'Israël et dis-leur: quand vous serez entrés dans le pays que Je vous donne, la terre sera soumise à un repos pour l'Eternel. Six années tu ensemenceras ton champ, six années tu travailleras ta vigne, et tu en recueilleras le produit. Mais la septième année, un repos absolu sera accordé à la terre [...] Tu n'ensemenceras pas ton champ ni ne tailleras ta vigne. [Et même] Le produit des champs qui aurait poussé de soi-même, tu ne le couperas point, et les raisins de ta vigne tu ne les vendangeras pas, ce sera une année de repos pour le sol".*

*«Tu compteras chez toi sept années Chabbatiques, sept fois sept années, de sorte que la période de ces sept années te fera quarante-neuf ans...» (Lévitique 25,2 à 25,8)»*

Le Zera Shimshon pose la question suivante: Quel est le lien spécifique qui lie le "mont sinai", la chemita et le yovel? pourquoi la torah précise seulement ici (dans cette mitsva) le lien avec les le mont sinai?

Pour rappel, la Chemita est l'une des Mitsvot les plus complexes et les plus astreignantes de la Torah: elle impose au peuple Juif de cesser une année durant toute activité agricole, et donc de s'en remettre à Hachem pour ses moyens de subsistance en faisant preuve d'une confiance absolue en la Providence divine.

Le Zera Shimshon explique que les bnei israel ont reçu Hazal nous enseignent que si les bnei israel n'avaient pas fauté au pied du mont Sinai avec la faute du veau d'or, le peuple juif aurait été pour l'éternité "libéré".

On peut citer le midrash en référence au verset qui évoque les tables de la loi: Le verset explique que les tables de la loi étaient «GRAVEES» sur deux blocs de pierre.

שמות לב טז: וְהַלַּחַת מַעֲשֵׂה אֱלֹהִים הַמָּה וְהַמְכַתֵּב מִכְתָּב אֱלֹהִים הוּא חֲרוּת עַל הַלַּחַת. מדרש תנחומא כי תשא טז: חרות מהו חרות? רבי יהודה ורבי נחמיה ורבנן, רבי יהודה אמר: חירות מן המלכויות. ורבי נחמיה אמר: חירות מן מלאך המות. ורבנן אמרי: חירות מן הייסורין.

Le midrash explique qu'il ne faut pas lire 'HAROUT (gravé) mais Hérout (Libre). Rabbi Yéhouda explique

**דברי רבינו:**  
**פרשת אות א**  
 וְעוֹד יֵשׁ פְּרָטִים אַחֲרֵים בְּשִׁמְטָה דוֹמִים לְהָר סִינַי, שְׁאֵם יִשְׁמְרוּ הַשְּׁמִטָּה לֹא יִהְיוּ גֹלִים מֵאַרְצָם, כְּמוֹ שֶׁהָיוּ הַשְּׁבָעִים שָׁנָה שֶׁל גְּלוּת בְּבֵל נֶגְדַּ שְׁבָעִים שְׁמִטוֹת שֶׁבְטָלוּ (רש"י ויקרא כו, לה), וְכִשְׁקָרְבוּ לְהָר סִינַי קָנוּ הַחֲרוּת, כְּדִכְתִּיב (שמות לב, טז) 'חֲרוּת עַל הַלַּחַת', חֲרוּת מִשְׁעֲבֹד מִלְכּוּת (שורבין, נד, א).

- הוצאת הגליון והפצתו לזכות**
- לעילוי נשמת**  
האשה החשובה מרת ליפשה ב"ר יצחק אייזיק ע"ה  
נלב"ע ב' איד תשל"ג ת.נ.צ.בה.
- ברכה והצלחה**  
עמרם חביב  
בן הרב צדוק להצלחה וברכה ולכל חושנת ולהתבשר בשורות טובות
- ברכה והצלחה**  
דניאל אורי  
בן רגינה מלכה שיובה לעשרות שפע ברכה והצלחה בכל הענינים ולהשלמת העסקאות בקרוב ממש
- ישועה וברכה**  
משה בן אסתר חווגתו  
ג'טיקה רות בת רחל שיוכו לחיים טובים ומאשרים פרנסה בשפע ונחת מכל יוצ"ח
- וש"ק והצלחה**  
רפאל בן סופיה חווגתו  
נמלי בת אליסיה שיוכו לחופקו בוש"ק בקרוב הצלחה מרובה פרנסה טובה ועשיית וברכה בכל הענינים
- ברכה והצלחה**  
יוסף בן לאה רחל לשפע בריסת והצלחה בעסק בלי גבול וכלי מזה
- חיווג הגין בקרוב**  
יוכבד ג'ובנה בת מירב תמר לחיווג הגין בקרוב ממש מתוך אשר שמחה והצלחה בכל הענינים

qu'avec la Torah les bnei Israel devenaient «LIBRES» des différents exils. Rabbi Ne'hemia précise «LIBRE» de l'ange de la mort (la mort ne devait plus exister).

Ainsi, s'il n'y avait pas eu la faute du veau d'or, l'opportunité offerte par la donation de la Torah aurait pu abolir à jamais les exils, les souffrances et même la MORT. Quelle magnifique récompense!

Comme expliqué par le Zohar, la Torah devait purifier à jamais le peuple juif de la «Zohama» (de la puanteur) provoquée par la faute originelle. Comme l'indique le Zera Shimshon dans parashat Bereshit en citant la guemara Shabbat (146a):

”בשעה שבא נחש על חוה הטיל  
בה זוהמא”

Le Serpent eu une relation avec 'Hava et via cette relation interdite, insuffla en 'Hava ce qu'appelle le Talmud (dans Shabbat) une זוהמא, une ZOHAMA, une puanteur, un élément «répugnant» dans le ventre de 'Hava. Cette Zohama eut pour conséquence que, pour l'ensemble des générations à venir, le BIEN et le MAL ne furent plus clairement distingués. Avant la faute, ADAM était parfait et 'HAVA était parfaite, le BIEN ETAIT CLAIREMENT SEPARÉ DU MAL. Avec cette faute, cette ZOHAMA insufflée dans le ventre de 'Hava causa un désordre ancestral (d'ailleurs c'est ainsi que le Zera Shimshon explique la mesure pour mesure entre la faute de 'Hava et la malédiction de 'Hava qui est de subir les douleurs de l'enfantement, en référence au «MAL» insufflé par le serpent dans le ventre de 'Hava lors de cette relation). La donation de la Torah devait apporter au «peuple juif» un niveau de «purification» extrême qui devait apporter une réparation du péché originel.

שֵׁאף עַל פִּי  
שֶׁכָּבַד יִצְאוּ לְחַרְוֹת מִיּוֹם טוֹב  
הָרֵאשׁוֹן שֶׁל פֶּסַח, שֶׁיִּצְאוּ מִמִּצְרַיִם,  
עִם כָּל זֶה לֹא הָיוּ בְּנֵי חוֹרֵין גְּמוּרִים,  
שֶׁעֲדִין לֹא נִטְהַרָה כְּנֶסֶת יִשְׂרָאֵל  
לְגַמְרֵי מִטְמְאָתָהּ שֶׁקְּבָלָה מִמִּצְרַיִם,  
וְהִיָּתָה צְרִיכָה לְמַנּוֹת שְׁבַעָה נְקִיִּים,  
וְהֵם שְׁבַעָה שְׁבוּעוֹת שֶׁל סְפִירַת  
הָעֹמֵר, כְּנֹדַע אֲצִלְנוּ (זוהר פרשת אמור צד,  
ב), וְכֵן פֶּתַח הָאֲלֻשִׁיף (ויקרא כג יא), וְבָיִת  
הַחֲמִשִּׁים שֶׁנִּתְקַבְּרוּ אֲצֵל הַר סִינַי, אֲזַז  
נִטְהַרוּ לְגַמְרֵי.  
וְכַנְגֵּד זֶה פֶּתַח לֵטוֹ בְּהַר סִינַי אֲצֵל  
הַשְּׁמִטָּה וְהַיּוֹבֵל, שֶׁהֵם חֲמִשִּׁים שָׁנָה,  
נִגְדוּ אוֹתָם הַחֲמִשִּׁים יוֹם. וְאֵז קָנוּ  
הַחַרְוֹת עוֹלָם, וְהַחַרְוֹת עֲלִיּוֹן, וְנִטְהַרוּ  
מִזְהֻמָּתָם, כְּמוֹ שֶׁאָמְרוּ ז"ל (שבת קמו,  
א), יִשְׂרָאֵל שֶׁעֲמָדוֹ עַל הַר סִינַי, פָּסְקָה  
זְהֻמָּתוֹ. לְפִי שֶׁעָקַר הַזְּהֻמָּה בְּאֵה  
מִחֻטָּא הַקָּדוֹם, שֶׁעֲשָׂה פְרוּד וּפְגָם  
בְּעוֹלָם הָעֲלִיּוֹן, וּבְמַעֲמַד הַר סִינַי כְּתִיב  
(שמות יט ב) 'וַיַּחַן שָׁם יִשְׂרָאֵל, וְאָמְרוּ  
ז"ל (רש"י שם), בְּלֵב אֶחָד כְּאִישׁ אֶחָד,  
וְזֶה הָיָה יְחִוּד גְּדוֹל וְעֲצוּם מִשְׁשִׁים  
רְבוּא שֶׁהָיוּ שָׁם, וּמְכַל הַנְּשָׁמוֹת  
הַעֲתִידוֹת לְבֹא.

Aussi, le Zera Shimshon explique selon Hazal que les 70 années d'exil de babel sont liées au 70 années durant lesquels les bnei Israël n'ont pas fait la chémitta (après la destruction du premier temple). C'est ainsi qu'il est dit dans le traité des Pères (5, 9): «L'exil vient dans le monde à cause de l'idolâtrie, l'inceste, le meurtre et la violation des lois de la Chemita.». Hazal explique que s'ils avaient respecté les lois de la chémitta, il n'y aurait pas eu d'exil de babel. **Il y a donc un lien direct entre le respect de la mitsva de la chémitta et la liberté absolue du peuple d'Israel.**

Aussi, le Zera Shimshon explique que c'est pour cette raison qu'hashem nous a donné 49 jours (7 semaines du Omer) entre pessah et shavouot. Les 7 semaines (sont en fait en lien, à travers le chiffre 7, avec les mitsvotes de la shémitta et du yovel: 7 années pour la chémitta et 50 années, le jubilé pour le yovel) représentaient la purification du peuple d'Israel. Cette purification devait apporter la «liberté absolue» Aussi, **de la même façon qu'une femme nidda dispose de 7 jours pour se purifier, le am israel avait besoin de 7 semaines pour arriver dans un état de "purification" parfait au Har Sinai.**

**Le dénominateur entre la shémitta et le mont sinai c'est donc la notion de «HEROUT» absolu.**

La torah souhaite nous rappeler, en évoquant (le "mont sinai" et la mitsva de la chémitta), le potentiel unique de purification qu'offre cette période d'élévation (entre pessah et shavouot). Nos ancêtres avaient en quelque sorte raté le "coche" puisqu'ils ont fauté par le veau d'or. Aujourd'hui, chacun a la possibilité de transformer ces jours (entre pessah et shavouot) en jours de purification et d'élévation.

**יוצא לאור ע"י זרע שמשון ע"ר \* 580624120** *Ce feuillet est écrit par Rav Amram Azoulay*

*(auteur du livre Bnei Shimshon, drachotes commentées du Zera Shimshon, contact [Bneishimshon@gmail.com](mailto:Bneishimshon@gmail.com))*

*et publié à l'aide de l'organisation mondiale du Zera Shimshon*

*Pour recevoir le feuillet, merci d'envoyer une demande au mail: [zera277@gmail.com](mailto:zera277@gmail.com) ou en téléchargement sur le site [zerashimshon.com](http://zerashimshon.com)*

*Contacts, Rav Israel Zylberberg 05271-66450 Rav Paskesz [mbpaskesz@gmail.com](mailto:mbpaskesz@gmail.com) 347-496-5657*

ניתן להפקיד בבנק מורכנתייל (17)  
סניף 635 מרת. 71713028 ע"ש זרע שמשון  
כמו"כ ניתן לתרום בכרטיס אשראי

**Pour ceux qui souhaitent  
dédier l'étude du feuillet pour l'élévation  
de l'âme d'un proche**

**Merci de contacter  
Israël: 05271-66-450  
Etats-Unis: 347-496-5657**

**זכות הצדיק דוברי תורתו הקדושים יגן מכל צרה וצוקה, וישפיע על הלומדים ועל המסייעים בני חיי ומזוני וכל טוב סלה כהבטחתו בהקדמת ספריו**





L'Éternel parla à moïse au mont **Sinaï**, en ces termes:

"Parle aux enfants d'Israël et dis-leur: **Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne**, la terre sera soumise à un chômage en l'honneur de l'Éternel.

**Six années tu ensemenceras ton champ, six années tu travailleras ta vigne, et tu en recueilleras le produit;**

**mais, la septième année, un chômage absolu sera accordé à la terre, un sabbat en l'honneur de l'Éternel.**

La parasha de Béhar nous révèle que l'année sabbatique, la Chemita, sera observée aussitôt après la prise du pays. Une année durant laquelle les terres agricoles sont laissées en jachère. Cependant, la Torah spécifie que la récolte de la sixième année produira l'équivalent des trois récoltes pour répondre aux besoins de la sixième, la septième et la huitième. L'année jubilaire, le Yovel, aura lieu tous les quarante-neuf ans soit après sept de ces cycles sabbatiques. Elle entraînera le rachat des propriétés foncières ainsi que la libération définitive des esclaves. Des mesures en faveur du pauvre et la défense de prêt à intérêt terminent ce chapitre.

« Et l'Éternel parla à Moché au **Mont Sinaï** en disant » (25, 1).

Pourquoi au sujet de la Chemita, année sabbatique, est-il fait mention du Mont Sinaï ? demande Rachi. Toutes les mitsvot n'ont-elles pas été dites là-bas ? En réponse à cette question, hazal nous explique que de la même façon que l'ensemble des généralités et l'ensemble des détails ont été donné au Sinaï concernant la mitsva de la chémita. De la même façon, l'ensemble des généralités et des détails liés aux autres mitvotes ont été donné au Sinaï.

Le Or Ahaim s'étonne, même si nous comprenons la réponse de Hazal, pourquoi avoir choisi précisément cette mitsva de la chémita pour illustrer le fait que la torah a précisé de façon générale et en détails l'ensemble des mitsvotes de la torah au Sinaï.

Le Or Ahaim nous explique que la torah va évoquer dans le même verset le fait que le peuple d'Israël va "**venir en terre d'Israel**".



# LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita



## LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

### Qui est responsable de la double chute de la table ?

(לא תונו איש את עמיתו (ויקרא כ"ה, י"ד)

Ne vous lésez point l'un l'autre (Vayikra 25, 17)

Nous sommes à la période du décompte du 'Omer, destinée à nous purifier et à nous doter d'une sainteté, à préparer notre cœur et notre esprit au don de la Torah afin qu'une grande profusion se déverse sur tous les mondes. Tous les soirs, avec émotion et joie, nous comptons le 'Omer, dans l'attente de ce jour glorieux et élevé : le don de la Torah.

En parallèle aux préparatifs en vue du don de la Torah, cette période du décompte du Omer constitue une douloureuse période de deuil, au cours de laquelle il est interdit de se marier et d'écouter de la musique, par respect pour la terrible perte des 24 000 élèves de Rabbi Akiva à son époque. Il nous est difficile de concevoir l'ampleur de la tragédie qui frappa alors le peuple juif, lorsque le Beth Midrach de Rabbi Akiva, rempli de dizaines de milliers d'élèves, se vidait peu à peu en quelques semaines...

Lorsque nous tentons de saisir l'ampleur de ce malheur, une question s'impose à nous : nos Sages nous dévoilent qu'ils moururent pour avoir manqué de se traiter mutuellement avec respect. Il n'est pas écrit qu'ils se sont blessés l'un l'autre, mais qu'ils se sont manqué de respect.

Nous sommes très étonnés : est-ce possible ? Uniquement du fait d'avoir failli au niveau du respect mutuel, un tel décret s'est abattu sur eux ? Pour cette faute, le peuple juif a vécu l'une des plus lourdes pertes de son histoire ?

Nos Maîtres nous révèlent des informations essentielles sur le concept d'honneur. D'une part, il y a les honneurs qu'il convient de fuir autant que possible. Mais d'autre part, il existe une relation élémentaire et indispensable, une nécessité vitale, en l'absence de laquelle la survie de l'homme est en péril.

**Pour que l'homme vive et réussisse, le minimum d'honneur à son égard est une nécessité vitale et élémentaire, son oxygène, à l'instar de l'eau pour une personne assoiffée, ou de l'air pour respirer dans une grotte étouffante. Tout être humain a besoin d'être honoré et mis en valeur. C'est un besoin humain élémentaire, et en son absence, s'il est privé de ce ballon d'oxygène qui le fait vivre, il ne sera pas en mesure de progresser !**

La Guémara dans le traité de *Brakhot* 28 relate que lorsque le Tana Rabbi Eliézer tomba malade, ses élèves lui rendirent visite. Les élèves remarquèrent que leur maître était agonisant, et ils lui demandèrent un conseil pour mériter d'accéder à la vie future. Que leur répondit leur Rav admiré ? Soyez vigilants sur l'honneur de votre prochain ! Manifestez du respect à l'égard de votre prochain, et vous aurez droit au monde futur !

**À nouveau, une question se pose : est-ce possible ? L'honneur est ce qui offre à l'homme l'accès au monde futur ? Si nous saisissons que c'est un élixir de vie, le moteur qui fait vibrer l'homme, qui peut déterminer son sort, c'est évident pour nous : conférer de l'honneur à notre prochain est la clé du monde à venir, car accorder du respect, c'est accorder la vie, au sens propre !**

Chers frères, en cette période de l'Omer, nous prenons le deuil pour la mort des élèves de Rabbi Akiva, mais il nous appartient d'intérioriser le sens de ce deuil. Manifester du respect à notre prochain n'est pas de l'ordre de la gâterie et du superflu. C'est une nécessité humaine indispensable, en l'absence de laquelle on ne peut avancer dans la vie. Priver l'homme de cet honneur, c'est le priver de la vie, et lui offrir cet honneur, c'est lui offrir la vie !

La paracha de la semaine met en avant l'interdit d'*onaat devarim*, l'obligation de ne pas offenser notre prochain. C'est un autre aspect dans le respect à accorder à autrui, car celui qui respecte son prochain ne lui portera jamais atteinte. Mais on peut lui nuire en ne lui accordant aucun honneur, en le privant d'une relation appropriée, en faisant abstraction de ses besoins et désirs. C'est ainsi que les élèves de Rabbi Akiva ont disparu à cette période, et c'est pourquoi le peuple juif prend le deuil jusqu'à aujourd'hui !

L'objectif de traiter notre prochain avec respect commence par notre foyer, dans le couple, et avec les enfants, avec nos plus proches. Nous n'évoquons pas l'interdit de blesser autrui, qui va de soi. Nous mentionnons l'idée de le traiter avec respect, de lui donner de l'importance, de lui donner le sentiment que nous l'apprécions, et notre conduite doit refléter cette idée !

Nous sommes également tenus d'appliquer ce traitement respectueux aux voisins, à la communauté, aux amis de la synagogue, aux collègues, à chacune de nos rencontres. Tout Juif a une parcelle de l'âme divine en lui, une partie du Maître du monde. Même si nous sommes plus importants, plus âgés ou plus intelligents, serait-ce une raison de priver autrui de respect, de le priver de son oxygène ! ?

Renforçons-nous dans le domaine du respect mutuel, en traitant notre prochain avec respect. Plus nous manifesterons de l'honneur à notre prochain, plus nous réjouirons notre Créateur qui observera Ses fils se conduire mutuellement avec respect !



## L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

### Le premier et le second coupables

Quelque temps s'est passé depuis la Hiloula du Tsadik Rabbi Yéchaya de Krestir, que son mérite nous protège. Ce Tsadik était connu pour sa fabuleuse hospitalité qu'il pratiquait dans sa maison, ouverte à tout passant ; il offrait un repas nourrissant à toute personne qui venait chez lui. Il se définissait comme un aubergiste, à la différence que chez lui, personne ne payait.

Il est aisé de deviner qu'à l'approche du Séder, le Rabbi se préparait à recevoir une grande foule d'invités, certains s'étant retrouvés coincés en raison de la neige et de la boue, mais aussi des pauvres démunis, des Hassidim désireux de passer la fête chez lui, etc. Pendant des semaines, le Rabbi se consacrait aux préparatifs de la fête avec méticulosité, il préparait les Matsot, la viande, il apportait des tonneaux de vin, et dressait la table du Séder pour des dizaines d'invités.

Ce Tsadik était connu pour se donner de la peine lui-même pour ses invités, ce qui était également le cas le soir du Séder. Avant le début de la soirée, il dressa lui-même la table, plaça un plateau devant chaque place, où il déposa 3 Matsot, une cruche de vin, une belle coupe, etc. En tant que propriétaire d'un «hôtel», il désirait que ses invités obtiennent le meilleur service possible...

Le soir du Séder, le Rabbi prie au Beth Hamidrach et rentre à la maison pour célébrer le Séder. Les invités s'assoient à leur place, le Rabbi en bout de table, vérifie que rien ne leur manque. Lorsqu'enfin, tout le monde est prêt à commencer, son visage devient radieux et il entame le Séder...

Mais pas pour longtemps...

Au bout de quelques minutes, soudain, c'est la catastrophe. Le Tsadik – qui n'a jamais eu beaucoup d'argent, mais était doté d'un grand cœur et d'un désir infini de donner – avait beaucoup chargé la table branlante. Pour soutenir la table pour éviter qu'elle ne s'effondre sous le poids des invités et des objets posés dessus, il avait placé quelques pieds pour aider la table vétuste à soutenir le poids.

**Or, l'un des invités n'a pas saisi le caractère essentiel de ces pieds sous la table, et donne par mégarde un coup de pied. Aussitôt, la table remplie de Matsot et de vin, de plateaux et de Hagadot, s'effondre. Les Matsot se brisent en miettes dans les flagues de vin rouge et les éclats de verre des carafes, et l'ensemble du salon est sans dessus dessous...**



## L'invité (dés)honoré ...

Le Gaon Rabbi Isser Zalman Metser zatsal était dans son bureau, occupé à étudier la Torah avec assiduité, lorsque soudain, contrairement à son usage de respecter les heures d'étude de son mari et de ne pas le déranger – son épouse entra, agitée. « Le Rav de Brisk vient nous rendre visite ! déclarait-elle avec émotion, je l'ai aperçu devant la cour, et il vient certainement te voir maintenant ! »

Les grands maîtres de la génération avaient l'occasion de se rencontrer de temps en temps, et de se rendre visite. Mais généralement, un avis était donné quelques jours plus tôt, ou quelques heures plus tôt. Mais que le Rav de Brisk arrive par surprise ? Ce n'était jamais arrivé !

**Rabbi Isser Zalman s'empressa d'enfiler ses vêtements de Chabbath, tandis que son épouse débarrassait la table de tous les objets posés dessus, posait la nappe blanche de Chabbath et accourait dans la cuisine pour apporter à manger. Alors que le Rav et la Rabbanite achevaient leurs préparatifs, on entend des coups frapper à la porte, et Rabbi Isser Zalman s'apprête à ouvrir la porte avec l'honneur dû au grand maître de la génération, le Rav de Brisk !**

Le Rav ouvre la porte et se retrouve nez à nez avec l'un des mendiants bien connus de Jérusalem, qui vient solliciter de temps en temps une pièce de Tsédaka... Il ne s'agit pas d'un Rav, et certainement pas du Rav de Brisk. Il s'agit d'un Juif mendiant, comme il y en avait beaucoup dans la Jérusalem d'antan...

Alors que le pauvre attend de recevoir ses pièces avant de continuer son tour, Rabbi Isser Zalman lui présente un visage radieux et lui dit : « Oh, comme je suis heureux de ta visite, combien je t'ai attendu, je me suis habillé en ton honneur, et nous avons dressé la table pour toi ! Entre ! » dit-il. Le mendiant accepte l'invitation et entre...

« Rabbanite, apporte l'entremets en l'honneur du Rav ! » dit-il, ce qu'elle s'empressa de faire. En entrant, elle remarqua qu'elle s'était trompée sur l'identité du visiteur, ce n'était absolument pas le Rav de Brisk ! Mais elle se retint de parler en voyant l'accueil royal réservé à l'homme, et admirait la manière dont le Rav conversa avec l'homme pendant une heure. Elle se dit : si cela avait été le Rav de Brisk, il aurait pu échanger des propos de Torah pendant un bon moment. Mais avec un simple mendiant ?!

La Rabbanite, bien entendu, n'ouvrit pas la

bouche et attendit la fin de la visite. À l'issue de la visite, le Rav prit congé de lui en le bénissant et en lui offrant un généreux don. Lorsqu'il quitta la maison, le Rav s'adressa à la Rabbanite, dévoilant son haut niveau :

« Nous savons que le plus important aux yeux du Maître du monde, est d'accorder du respect à chaque Juif. Chaque Juif est une part du Créateur, dont l'âme est gravée sous le trône céleste. Lorsqu'on accorde du respect à un Juif, on accorde ainsi du respect au Maître du monde, et donc rien n'a plus de valeur que cela.

Il va de soi qu'il existe une distinction dans l'honneur à accorder à chacun, à l'honneur à accorder au grand maître de la génération. Un homme de la stature du Rav de Brisk mérite de grands honneurs, à bien plus grande échelle que ce mendiant. Lorsque j'ai découvert que c'était un mendiant et non le Rav de Brisk, j'ai réfléchi un instant : comment une erreur s'est-elle produite alors qu'on se préparait à une visite surprise d'un illustre maître en Torah, tandis qu'à la porte, se présentait un célèbre mendiant ? Que voulait nous suggérer le Maître du monde qui nous a induits en erreur en pensant que le Rav de Brisk venait nous voir ?

**En un clin d'œil, j'ai compris que le Créateur du monde m'a envoyé une allusion : parfois, il faut se sortir de ses habitudes et offrir un à Juif simple de l'honneur comme à un Gadol Hador ! Parfois, lorsque le Maître du monde nous envoie une "erreur d'identification", elle a un but : il faut alors nous extraire de nos habitudes, et offrir un traitement royal à un mendiant, tout comme à un Gadol Hador. C'est ce que j'ai fait, je me suis conduit avec lui comme s'il était le Rav de Brisk...**

Cette histoire, parue dans l'ouvrage *Dorech Tov*, est admirable et illustre combien il nous appartient d'honorer chaque Juif. En effet, Rabbi Isser Zalman saisit de suite qu'une erreur est source d'enseignement : il faut aiguïser la conscience de l'importance d'accorder de l'honneur à notre prochain. De plus, l'erreur d'identification venait de son épouse, qui pensait avoir vu le Rav de Brisk. Il éprouvait tant d'estime pour elle, qu'il transforma cette expérience en une leçon de vie, afin qu'elle ne ressentît aucune culpabilité de son erreur !

Chers frères, intériorisons ce message si essentiel : conduisons-nous avec respect les uns avec les autres, que ce soit l'épouse envers son mari et vice-versa, à l'égard des enfants, des amis de la communauté, de toutes nos connaissances. Même en cas d'erreur, accordons à notre interlocuteur autant de respect que possible, accordons à chaque Juif le sentiment qu'il a une grande valeur. Plus nous manifesterons de respect, plus nous mériterons de nous unir comme un seul homme, d'un seul cœur, et plus nous serons prêts à recevoir la Torah !

Ce feuillet est extrait  
des enseignements du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita  
[perles2paracha@gmail.com](mailto:perles2paracha@gmail.com)

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,  
veuillez composer le numéro suivant  
**073-295-1342**



**Vous voulez être partenaire du Rav ?**  
Des centaines d'enfants réciteront le Chéma Israël grâce à vous | Des délivrances  
Des initiatives pour encourager l'observance du Chabbath | Des cours à des prisonniers  
**Appelez dès aujourd'hui !**

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)